

Le Trésorier

N° 42 - Juillet 2017

LA REVUE DU TRÉSOR PUBLIC IVOIRIEN



OPTIMISATION DES RESSOURCES DE L'ÉTAT

De nouvelles Trésoreries ouvertes

SOMMAIRE

3 ÉDITORIAL

Poursuivre l'optimisation des ressources publiques pour mieux servir la communauté

4 À L'AFFICHE

• Redéploiement de l'administration financière au nord

Quatre Trésoreries Principales inaugurées

• Management de proximité

ASSAHORÉ à la rencontre des agents du District des Savanes

• Réunion des Ministres des Finances de la Zone Franc à Abidjan

Les pays membres veulent renforcer le socle de la coopération monétaire

• Présidant la réunion des Experts
ASSAHORÉ : «La Zone Franc, un solide modèle de coopération»

• Développement de la Zone Franc
Des politiques économiques soutenables en vue

• Perspectives Economiques de la Côte d'Ivoire

Pas de risque de surendettement

9 DOSSIER

• Phénomène de l'agro-business en Côte d'Ivoire

Ce qu'il faut savoir !

• Un investissement sûr

Les titres publics inscrits en compte courant à l'ACCD

• Promotion de l'épargne

Le GÔH, le GBÊKÉ et le PORO découvrent les Bons et Obligations du Trésor

19 FOCUS

• En séminaire bilan à Yamoussoukro
Le Trésor Public évalue son dispositif

• 2017, année de l'information fiable et disponible à temps

Le Directeur Général engage l'ensemble des services

• En marge du séminaire bilan
Une marche sportive pour mieux décompresser

23 MENTION SPÉCIALE

• Management de la qualité au Trésor Public

La Trésorerie Générale de Yamoussoukro, « Ambassadeur » de la Qualité

• Après le maintien de son certificat ISO 9001

La Paierie Générale de la Dette Publique célébrée

25 LIBRE TRIBUNE

Gestion des finances publiques dans la Côte d'Ivoire précoloniale

Des enseignements pour la politique financière moderne

27 ENQUÊTE

Évolution de la situation du secteur de la microfinance au premier trimestre 2017

31 ENTRETIEN AVEC...

• Mme YOROT Lydie Épse DIABAGATÉ

Présidente de l'Amicale des Agents Comptables auprès des Projets Cofinancés (2ACPC)

"La Côte d'Ivoire est évaluée sur le taux de décaissement des projets"

• DOUMBIA Ousmane

Président de l'Amicale des Acteurs de la Comptabilité du Trésor Public de Côte d'Ivoire (AACTP-CI)

L'information fiable en temps réel est le fruit de la bonne tenue de la comptabilité

• TRAORÉ moussa

Président des Agents Comptables des Établissements Publics Nationaux du Burkina Faso

Le Trésor Public ivoirien est un modèle pour l'administration publique africaine

36 AU COIN DU FEU

Bouky dans l'Agrobusiness

37 JEU DE MIROIR

• Acte 51 : Devoir individuel et collectif

• Acte 52 : Écoutons... !

• Acte 53 : La valeur du chef

39 NOTRE SANTÉ

43 ÉCO ACTUALITÉ

51 ÉCHOS DES SERVICES

64 VIE ASSOCIATIVE ET SYNDICALE

78 ACTU QUALITÉ

80 PRATIQU'ASTER

Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP)
Siège social : Plateau Boulevard Carde
BP V98 Abidjan-Côte d'Ivoire
Téléphone : (225) 20.30.90.20/
Fax : (225) 20.21.35.87
Email : info@tresor.gouv.ci
Site : www.tresor.gouv.ci
www.facebook.com/dgtcpci
www.twitter.com/dgtcpci
www.youtube.com/dgtcpci

Directeur de Publication :

• ASSAHORÉ Konan Jacques

Rédacteur en chef :

• KOBENAN Norbert

Comité de Rédaction :

• KOBENAN Norbert

• KOUADIO Aya Eléonore

• CISSÉ Chikouna

• Stane BONI

• BADOU Atta

• GOWA Lida Jean

• KOFFI Sabine Alexise

• Etienne TANOHI Niambé

Photos :

• Benjamin LAKOUN

• Carine KANGAH

• DIOMANDÉ Abdoul Karim

• OUATTARA Madjalia

• Stane BONI

Distribution

• KONATÉ Seydou

• DIOMANDÉ Abdoul Karim

• BAMBAMBA Soumaïla

Abonnement à la Direction de la Communication et des Relations Publiques, 1^{er} étage de l'ex-Ambassade des États-Unis
Tél. : 20 25 38 00 / 50 20 / 31 53

«Ensemble, pour mieux servir»

84 COIN DU BONHEUR

86 N'GOWA

87 LADI

ÉDITORIAL

Par ASSAHORÉ Konan Jacques, Directeur Général

Poursuivre l'optimisation des ressources publiques pour mieux servir la communauté

La Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique poursuit ses efforts afin de diversifier les sources de financement d'une part et d'autre part, accroître et pérenniser les capacités de financement de l'Etat. Cette démarche qui reste un des objectifs majeurs du Plan Stratégique de Développement 2016-2020 du Trésor Public vise à mobiliser et optimiser les ressources pour permettre à notre pays, qui aspire à l'émergence en 2020, de financer convenablement ses investissements et améliorer davantage le bien-être de nos populations. Cette détermination nous impose des défis à relever, car dans un environnement économique marqué par les chocs exogènes avec pour corollaire la baisse des cours mondiaux des matières, la rareté des ressources, il apparaît nécessaire de renforcer la qualité et l'efficacité de la dépense publique. En clair, il s'agira d'assurer constamment une gestion plus rigoureuse et transparente des finances publiques afin de permettre à l'Etat de tenir ses engagements.

En effet, avec les multiples réformes entreprises par nos autorités sous la férule de SEM. Alassane OUATTARA, Président de la République, la Côte d'Ivoire a, au cours de ses dernières années, renforcé la solidité de ses fondamentaux économiques. Résultat, notre pays connaît ces cinq dernières années un taux de croissance moyen de 9%. Cette performance remarquable doit se consolider comme l'ambitionne le Chef de l'Etat à travers la mise en œuvre efficace du second Plan National de Développement (PND) 2016-2020 qui devra être financé à hauteur de 30.000 milliards de FCFA. Comme vous pouvez le constater, les défis sont grands et nous devons mettre tout en œuvre pour garantir la vitalité et le succès du PND II.

Ainsi, en vue du financement partiel de ce programme hautement ambitieux, la Côte d'Ivoire a émis, en juin 2017, avec un franc succès, un Eurobond. Cette opération d'emprunt a permis de lever sur les marchés financiers internationaux un montant de 1.140 milliards de FCFA (1,2 milliard de dollars et 625 millions d'euros). C'est la troisième obligation après les émissions de 2014 (375 milliards de FCFA) et 2015 (500 milliards de FCFA). Une belle performance qui démontre, une fois de plus, la qualité et la crédibilité de la signature de l'Etat ivoirien et traduit éloquentement, la confiance sans cesse renouvelée des investisseurs internationaux en notre pays.

Pour maintenir cette cadence dans le sens d'une mobilisation plus importante des ressources, la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique a procédé, au mois de mai 2017, à l'ouverture de nouvelles Trésoreries Principales dans le nord du pays afin de



rapprocher davantage l'administration financière des vaillantes populations locales, leur permettre de bénéficier des services financiers usuels et de contribuer au développement de la Côte d'Ivoire à travers la collecte de l'épargne intérieure.

Dans cette même dynamique, une nouvelle Paierie à l'étranger est désormais opérationnelle à l'ambassade de la Côte d'Ivoire en Australie, dans l'Asie Pacifique, pour assurer une présence plus accrue de nos services à l'échelon international. Cette politique de déploiement vient étendre davantage le réseau du Trésor Public de sorte que notre Institution puisse mener à bien les missions à elle assignées. Cette percée du Trésor Public ivoirien dans l'hémisphère du sud, illustration de la crédibilité et de la notoriété de notre Administration est la résultante des politiques courageuses engagées par nos autorités dans l'optique de la transformation économique de la Côte d'Ivoire.

Ainsi, chargée de la garde exclusive des deniers publics, notre Institution a une grande responsabilité, voire cruciale dans l'atteindre des objectifs de développement de notre pays.

C'est pourquoi, chaque agent du Trésor Public doit s'appropriier et incarner nos valeurs éthiques et déontologiques telles que prescrites dans le Code d'Ethique et de Déontologie. Ce référentiel de comportement doit nous amener à travailler, avec professionnalisme, en accordant la primauté à la rigueur, la transparence, l'intégrité et la dignité pour servir au mieux la communauté.

REDÉPLOIEMENT DE L’ADMINISTRATION FINANCIÈRE AU NORD

Quatre Trésoreries Principales inaugurées



Le Trésor Public se rapproche davantage des populations locales.

Le Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique, ASSAHORÉ Konan Jacques a procédé à l'inauguration de quatre Trésoreries Principales dans les Régions du Worodougou, du Denguélé et du Folon, au Nord de la Côte d'Ivoire, ces nouveaux services du Trésor Public ont été ouverts précisément dans les localités de Dianra, Tiémé, Kaniasso et Tienko.

L'inauguration de ces Postes comptables a eu lieu respectivement les 22, 23 et 24 mai 2017.

Les populations de ces localités n'auront plus besoin de parcourir de longues distances pour effectuer des opérations financières usuelles. Ainsi en a décidé la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique de rapprocher ses services d'elles en leur offrant des locaux flambants neufs équipés en mobilier et matériel informatique.

En effet, la longue crise qu'a connue la Côte d'Ivoire a eu pour conséquences de réduire l'offre des services financiers proposés par le Trésor Public aux contribuables de la zone centre et nord du pays. Avec le retour de la paix,

l'Administration financière de l'État a repris le cours normal de sa politique de proximité à travers la réhabilitation des locaux dégradés et la construction de nouveaux locaux.

En plus de la Trésorerie qui permettra à l'ensemble des usagers de bénéficier des services classiques du Trésor (paiement de salaires, pensions, factures et autres prestations), un guichet de la Banque du Trésor est ouvert dans chacune des Trésoreries Principales inaugurées. Ce qui, à n'en point douter, soulagera les populations dans l'exécution de leurs opérations bancaires, dont principalement le dépôt de leur épargne à l'abri des nuisances domestiques.

« Monsieur le Préfet, c'est avec un réel plaisir que je vous remets à présent les clés de la Trésorerie Principale. Vous y trouverez aussi un guichet de la Banque du Trésor au service de vos administrés. Chers parents, voici votre Trésor ». Le Directeur Général a repris cette phrase au cours des différentes cérémonies, en présence des autorités préfectorales, municipales, coutumières et religieuses, des opérateurs économiques et des

populations sorties massivement pour recevoir leur outil de développement. Le Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique a encouragé toutes les populations bénéficiaires à utiliser les services qui leur sont offerts. Leur action, a-t-il rappelé, contribuera à relever le taux de bancarisation dans ces différentes localités.

À l'endroit des occupants des locaux, ASSAHORÉ qui avait à ses côtés le Directeur Général Adjoint, FOFANA Lassina, s'est voulu ferme : « vous êtes, à compter de ce jour, les acteurs du changement et du développement. Je vous invite au strict respect de nos engagements de service en veillant à la qualité de l'accueil. Vous vous attèlerez également à traiter les dossiers dans les délais les plus raisonnables possibles ». Pour rappel, la Trésorerie Principale de M'Bengué et l'Agence ACCD du département de ladite localité ont été inaugurées le 29 avril dernier. À cette occasion, le Trésorier Principal a reçu les clés de sa nouvelle résidence.

BADOU Atta K.

MANAGEMENT DE PROXIMITÉ

ASSAHORÉ à la rencontre des agents du District des Savanes



Le Directeur Général engagé à améliorer de façon continue les conditions de travail.

À l’occasion de l’inauguration de quatre Trésoreries Principales les 21, 22, 23 et 24 mai 2017, le Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique, M. ASSAHORÉ Konan Jacques a échangé avec les agents des circonscriptions financières du District des Savanes.

Le Directeur Général a notamment communiqué avec les agents des Trésoreries Générales de Korhogo, Boundiali, Ferkessedougou, Tingrela, Odienné, Madinani et Minignan. La présence du premier responsable du Trésor Public a été saluée par son auditoire. Les Chefs des circonscriptions du Poro, de la Bagoué, du Kabadougou et du Folon ont passé en revue la gestion de leurs postes respectifs avant d’égrainer quelques difficultés, constituées pour la plupart de déficit de personnel, d’insuffisance

de matériel, de moyen de locomotion. En retour, le Directeur Général a rassuré ses collaborateurs de la prise en compte de leurs préoccupations. Abordant, par ailleurs, sa vision pour le Trésor Public, il a rappelé les quatre axes stratégiques pour bâtir une Administration plus performante, capable d’accompagner l’émergence socio-économique de la Côte d’Ivoire. Il s’agit, a-t-il indiqué, d’accélérer la modernisation des outils et des méthodes de gestion, d’accroître et pérenniser les capacités de financement de l’État, d’améliorer la transparence et la gouvernance et de renforcer les capacités opérationnelles et le bien-être social du personnel.

« L’amélioration continue des conditions de vie et de travail du personnel est une préoccupation que j’ai inscrite au cœur de mon projet

d’entreprise. C’est la raison pour laquelle j’ai institué, une plate-forme de dialogue social entre la Direction Générale et les Structures Syndicales et Associatives », a signifié le Directeur Général.

M. ASSAHORÉ a surtout insisté sur les questions de moralité et d’éthique, le respect des engagements de service, la prise en compte et le traitement diligent des préoccupations des usagers/clients, la quête de performance et d’excellence dans le travail. Le Directeur Général a également appelé les agents au respect de la hiérarchie qui, selon lui, est gage d’une Administration disciplinée et performante au service de l’État et des citoyens.

BADOU Atta K.



RÉUNION DES MINISTRES DES FINANCES DE LA ZONE FRANC À ABIDJAN

Les pays membres veulent renforcer le socle de la coopération monétaire

Les ministres des Finances, les gouverneurs des Banques centrales et les présidents des Institutions régionales se sont réunis, le vendredi 14 avril 2017, au Sofitel Hôtel Ivoire à Abidjan, dans le cadre de la réunion biannuelle des pays de la Zone Franc. Un espace économique et monétaire qui réunit les huit pays de l’UEMOA (Bénin, Burkina Faso, Côte d’Ivoire, Mali, Niger, Sénégal, Togo et Guinée Bissau), les six pays de la CEMAC (Cameroun, Congo, Gabon, Guinée Équatoriale, Centrafrique et Tchad), l’Union des Comores et la France.

Cette rencontre qui a eu lieu en présence du Premier Ministre Ivoirien, Amadou Gon COULIBALY et du Ministre français de l’Économie et des Finances, dans le dernier gouvernement de M. François HOLLANDE, Michel SAPIN, a réuni plus de 200 participants et avait pour objectif de mener la réflexion sur les problématiques économiques et financières qui menacent la vitalité de l’espace monétaire.

Si le Premier Ministre Ivoirien s’est réjoui du choix porté sur la Côte d’Ivoire pour la tenue de cette session, il a cependant indiqué qu’elle se tient « dans un contexte difficile pour nos économies acté par les incertitudes de l’environnement économique mondial notamment la volatilité des cours des

principaux produits d’exportation ». Une situation qui a engendré dans les pays des exercices difficiles d’équilibre budgétaire tant au niveau des mobilisations des recettes fiscales que la maîtrise des dépenses publiques.

« Nos attentes sont donc légitimement fortes relativement aux états des délibérations. Les résultats de vos réflexions inspirent les politiques économiques, monétaires et financières de nos États et permettent d’assurer la stabilité macroéconomique, la cohérence des politiques budgétaires, monétaires et surtout la solidité et la viabilité de notre coopération monétaire », a soutenu Amadou GON COULIBALY.

Selon le chef du Gouvernement ivoirien, les efforts importants consentis par les États membres et institutions monétaires ont permis à la ZF de s’adapter aux défis des mutations de l’environnement économique et financier mondial. « Les acquis de la zone nous procurent des avantages certains dans la dynamique de l’intégration économique et constitue, au demeurant, une position nécessaire pour impulser et améliorer collectivement et individuellement le développement de nos pays. » Fort de cela, le Premier Ministre ivoirien a souligné : « nous devons donc continuer à renforcer le socle

de notre coopération monétaire en approfondissant les relations économiques en vue du renforcement des échanges commerciaux. » Toute chose qui est un impératif pour la transformation structurelle des économies des différentes zones et pour la soutenabilité des performances de croissance économique.

Pour sa part, le Ministre ivoirien de l’Économie et des Finances, Adama KONÉ, en tant que ministre hôte, a noté que les réunions semestrielles des Ministres des Finances constituent un cadre privilégié de concertation et de discussion sur les grandes questions relatives à la situation économique de la zone notamment celles liées à la gouvernance économique, monétaire, financière ainsi qu’à la coopération et l’intégration économique entre ces membres. De sorte que les thématiques qui concernent entre autres l’examen de la situation macroéconomique et état de la convergence nominale et réelle en ZF, les leçons à tirer de l’expérience des pays africains sur les marchés financiers internationaux, l’initiative G20 pour l’Afrique permettront aux États membres d’insuffler une nouvelle dynamique de croissance et le progrès.

CISSÉ Chikouna

PRÉSIDENT LA RÉUNION DES EXPERTS

ASSAHORÉ : «La Zone Franc, un solide modèle de coopération»

En prélude à la Réunion des Ministres des Finances de la Zone Franc (RMFZF), les experts ont tenu les travaux préparatoires, le jeudi 13 avril 2017, au Sofitel Hôtel Ivoire.

Présidant cette rencontre en tant que pays hôte, le Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique de Côte d’Ivoire, M. ASSAHORÉ Konan Jacques, a, dans un message liminaire, situé le cadre des travaux.

Selon lui, c’est l’occasion pour les experts de discuter des sujets d’intérêt commun en lien avec les politiques économiques, financières et monétaires des pays membres et de préparer le menu des discussions des Ministres en charge des Finances de la Zone Franc.

Pour le Directeur Général du Trésor Public de Côte d’Ivoire, la Zone Franc (ZF) reste un instrument de coopération unique qui symbolise la qualité des relations historiques, politiques, économiques et culturelles qui lient la France aux pays africains ayant en commun le partage du Franc CFA.

« Les efforts consentis par nos gouvernements respectifs avec l’appui des institutions communautaires ont permis à la ZF de s’adapter

aux mutations de l’environnement économique et financier mondial et d’offrir aux États une viabilité du cadre macroéconomique», s’est réjoui M. ASSAHORÉ.

De sorte que, nonobstant les effets de conjoncture, a-t-il noté, la plupart des États membres de la ZF affiche une bonne dynamique de croissance avec des taux d’inflation relativement bas, un endettement public plus ou moins

maîtrisé, des déficits budgétaires contenus et un niveau de crédit satisfaisant.

Toutefois, «dans un contexte de plus en plus marqué par la baisse des cours du pétrole, la hausse des taux d’intérêt du dollar américain et autres chocs exogènes imposés à nos économies, a-t-il souligné, le fruit de nos analyses et préoccupations doit plus que jamais continuer de susciter en nos concitoyens l’espoir d’une croissance forte, durable et surtout inclusive». Pour M. ASSAHORÉ, il y va de la stabilité d’une ZF qui demeure un solide modèle de coopération.

CISSÉ Chikouna



Selon le Directeur Général (au centre), les efforts consentis par les gouvernements respectifs ont permis à la ZF de s’adapter aux mutations économiques et financières mondiales.

Mécanismes de la coopération monétaire

Instrument de solidarité et de développement qui repose sur un cadre institutionnel, la Zone Franc (ZF) est régie par trois principes fondateurs de la coopération monétaire entre la France et les pays africains de la ZF. Il s’agit de :

- **la fixité des parités avec la monnaie ancre** : la parité des monnaies de la Zone Franc avec l’euro est fixée comme suit : 1EUR=655,957 francs CFA.

- **La garantie de convertibilité illimitée apportée par le Trésor français** : la convertibilité des monnaies par les trois Instituts d’émission de la Zone Franc (Banque Centrale des États de l’Afrique de l’Ouest-BCEAO, la Banque des

États de l’Afrique Centrale-BEAC, la Banque Centrale des Comores) est garantie sans limite par le Trésor Français ; en contrepartie, les réserves de changes sont centralisées. Cette centralisation apparaît à deux niveaux ; d’une part, les États centralisent leurs réserves de change auprès de leur banque centrale. D’autre part, les banques centrales sont tenues de déposer une fraction de leurs réserves de change auprès du Trésor français, sur un compte d’opérations ouvert au nom de chacune d’elles.

- **la libre transférabilité** : les transferts sont, en principe, libres à l’intérieur de la Zone.

Au regard de principes susmentionnés, il est bon d’indiquer que la mise en

œuvre des mécanismes de la Zone Franc est rendue possible par un mécanisme particulier, « les comptes d’opérations ». Ces comptes qui sont des comptes à vue sont rémunérés et offrent la possibilité d’un découvert illimité, donnant lieu à des paiements d’intérêts en cas de position débitrice. «Le compte d’opération est rémunéré positivement à 0,75% pour les pays africains alors que le Trésor français est rémunéré à -0,40%. Il offre également une garantie de change asymétrique vis-à-vis du DTS (Droit de tirage spécial) », a précisé François VILLEROY DE GALHAU, Gouverneur de la Banque Centrale de France.

C.C.

DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE FRANC

Des politiques économiques soutenables en vue

Le Franc CFA reste une monnaie stable et offre de réelles opportunités économiques aux États membres de la Zone Franc (ZF). Mais pour renforcer la capacité de résilience de la monnaie commune dans un contexte économique difficile marqué par la chute des cours du pétrolier et des matières premières, les pays membres ont annoncé des mesures importantes dans la capitale économique ivoirienne.

Réunis le 14 avril 2017, au Sofitel Hôte Ivoire d’Abidjan, les ministres des Finances, les Gouverneurs des

Banques centrales et les présidents des Institutions régionales de la ZF ont réitéré leur engagement à œuvrer pour le développement de la ZF et à mettre en œuvre des politiques soutenables au bénéfice des populations. Selon le communiqué de presse qui a sanctionné les travaux, ils ont réaffirmé leur attachement au principe de solidarité régionale afin d’apporter des réponses concertées et communes aux défis économiques, sociaux et sécuritaires que certains États rencontrent.

Comme problématiques ayant fait

l’objet de débat lors des séquences dédiées, les participants ont relevé le recul de la convergence nominale comme de la convergence réelle au sein de la ZF au cours de l’année 2016. Les échanges ont en particulier porté sur les indicateurs de convergence budgétaire en raison du creusement des déficits budgétaires publics dans tous les États de la ZF, ainsi que la hausse du niveau d’endettement, dû notamment aux politiques d’investissement public et aux chocs exogènes. Face à cette situation, les ministres des Finances et l’ensemble des acteurs se sont prononcé en faveur de la réduction des déséquilibres budgétaires afin de garantir le bon fonctionnement des unions monétaires et de préserver la soutenabilité des trajectoires de développement...

À la clôture de cette réunion bimestrielle, le Ministre Ivoirien de l’Économie et des Finances, M. Adama KONÉ, ses homologues français et sénégalais, Michel SAPIN et Amadou BA, les Gouverneurs de la BCEAO, de la BEAC et de la Banque centrale de France, respectivement, MM. Tiémoko Myeliet KONÉ, Abbas MAHAMAT TOLLI et François VILLEROY DE GALHAU, pour ne citer que ceux-ci, ont, au cours d’une conférence de presse, rassuré les populations des pays membres de la ZF. «Le Franc CFA est une monnaie qui appartient aux africains. Nous sommes régis par une convention que chaque partie essaie de respecter. Nous voulons saluer cette capacité à travailler ensemble, dans une solidarité profonde », a noté Michel SAPIN. De l’avis des conférenciers, si le Franc CFA reste une monnaie solide et vitale pour les différentes zones monétaires, son avenir dépendra de la diversification des bases économiques des pays membres, de l’application de la discipline monétaire, du respect des critères de convergence, de l’amélioration de la stabilité macroéconomique,...

CISSÉ Chikouna



Les pays membres favorables à la diversification des bases de leurs économies.

PERSPECTIVES ECONOMIQUES DE LA CÔTE D’IVOIRE

Pas de risque de surendettement

Le Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique, ASSAHORÉ Konan Jacques, a été l’invité de la tribune « Les conférences publiques » de la Direction du Programme de formation en Gestion de la Politique Économique (GPE-Abidjan) ce vendredi 23 juin 2017.

« La Côte d’Ivoire face au risque de surendettement post Initiative Pays Pauvres Très Endettés (IPTE) ». Tel est le thème qui a été développé par le Directeur Général du Trésor Public de Côte d’Ivoire. Du traitement de la dette publique dans le cadre de l’IPTE au stock actuel de la dette, M. ASSAHORÉ a levé un coin de voile sur la problématique du surendettement de la Côte d’Ivoire.

« La dette de la Côte d’Ivoire est gérée avec beaucoup de responsabilité. Le pays ne court pas le risque d’un surendettement. Cette dette se situe à 41,9% du PIB contre 70%, le taux d’endettement maximum fixé par la communauté internationale ». Cette thèse a été défendue et soutenue par le premier responsable du Trésor Public. Le Directeur Général en veut pour preuves les différentes étapes franchies par l’État de Côte d’Ivoire et les efforts consentis pour restaurer l’économie nationale après une décennie de rude épreuve.

« La Côte d’Ivoire a enregistré d’excellents résultats économiques depuis 2012, avec un taux de croissance économique réel moyen de 9% an », soutient-il. Pour lui, outre l’engagement des autorités actuelles, cette performance a été possible, grâce à la mobilisation d’importantes ressources affectées au financement des investissements publics prévus au Plan National de Développement (PND), particulièrement dans le secteur des infrastructures économiques.

Pour éviter le surendettement et ne pas inhiber les efforts de croissance, l’État, depuis 2012, s’est inscrit dans une démarche de gestion prudente et efficiente de la dette publique qui répond aux normes internationales.

Au titre des mesures prises par la Côte d’Ivoire pour se prémunir contre



M. ASSAHORÉ : « La dette de la Côte d’Ivoire est gérée avec beaucoup de responsabilité ».

une nouvelle crise de la dette, l’invité du GPE retient la compétitivité de l’économie ivoirienne. Ainsi, au plan externe, la balance commerciale est excédentaire et se situe autour de 2,3% du PIB par an. ASSAHORÉ note également l’accroissement des investissements directs étrangers (IDE) qui passent de 161 milliards à 328 milliards de FCFA.

Au plan interne, l’investissement privé passe de 1 001 milliards de FCFA en 2012 à 3 000 milliards en 2016.

Une autre raison qui fonde l’espoir du Directeur Général est le renforcement de la stabilité macroéconomique. Le Directeur Général du Trésor en veut pour preuves l’adoption de deux Plans Nationaux de Développement triennaux sur les périodes 2012-2015 et 2016-2020 ; et la mise en place d’importantes réformes visant à améliorer la gouvernance et la redynamisation notamment des secteurs agricole, financier, de l’énergie et de l’environnement des affaires.

Au titre de l’assainissement de la gestion des finances publiques, des mesures existent. Il a mis en relief la modernisation de l’administration fiscale intérieure avec la création de Centres de Moyennes Entreprises, le lancement de la télé-déclaration et le télépaiement de l’impôt ;

l’élargissement de l’assiette fiscale aux Petites et Moyennes Entreprises et la fiscalisation progressive du secteur informel ; l’adoption d’une stratégie de maîtrise de la masse salariale, afin de respecter le seuil communautaire de 35% des recettes fiscales en 2019 qui figure au nombre des réformes entreprises par le Gouvernement ; l’optimisation des procédures de passation des marchés, à travers la réduction des retards et la lutte contre la corruption ; la modernisation du processus d’élaboration du budget et de son exécution, avec le passage des Budgets de moyen aux Budgets programme, l’amélioration de l’équilibre financier des entreprises publiques et la prévention des risques budgétaires et le renforcement du cadre institutionnel de la gestion de la dette. À cet effet, l’État a mis en place un nouveau cadre institutionnel de gestion de la dette publique (le CNDP et la nouvelle Direction de la Dette Publique). Un encadrement et un suivi de l’endettement à travers la Stratégie de gestion de la Dette à Moyen Terme (SDMT) et l’Analyse de la Viabilité de la Dette (AVD). S’ajoutent à cela, la mise en œuvre du Compte Unique du Trésor (CUT), la réduction du risque de crédit du pays et le respect des engagements vis-à-vis de ses créanciers.

BADOU Atta

PHÉNOMÈNE DE L'AGRO-BUSINESS EN CÔTE D'IVOIRE

Ce qu'il faut savoir !

Après le scandale financier des maisons de placement d'argent qui a occasionné la ruine et la désolation de nombreuses personnes vivant en Côte d'Ivoire entre 2004 et 2006, le pays est à nouveau secoué par une autre affaire de malversations financières d'envergure dite « phénomène de l'agro-business » ou de façon équivalente « agro-placement d'argent ».

Depuis l'éclatement de l'affaire en fin d'année 2016, le « phénomène de l'agro-business » n'échappe pas un seul jour aux commentaires et appréhensions des souscripteurs, des promoteurs, des journalistes, des spécialistes de questions agricoles et financières voire du citoyen ordinaire en Côte d'Ivoire comme à l'étranger, tant les intérêts sont divergents et apparemment incomptables sur cette question somme toute transnationale. Comment les promoteurs des « sociétés d'agro-business » ont-ils pu user de stratégies pour tromper la vigilance de tous et surtout faire miroiter aux yeux de nombreuses personnes résidentes et non-résidentes leurs projets ? Ne devrait-on pas comprendre par la récurrence de ces faits et gestes une vraie remise en cause de notre société, caractérisée

de plus en plus par la course à l'enrichissement facile souvent via des procédés peu recommandables ?

Pourquoi et comment l'État de Côte d'Ivoire est-il intervenu dans la gestion de cette affaire ? En d'autres termes, au regard des textes législatifs et réglementaires en vigueur, que reproche-t-on exactement aux « sociétés d'agro-business » et quelle a été la meilleure réponse apportée par les services compétents de l'État ? Quel dispositif opérationnel l'État a-t-il mis en place, à l'effet de se prémunir contre la résurgence d'un tel fléau et surtout sa contagion aux autres secteurs de l'économie nationale ? Ce sont autant de questions auxquelles des éléments objectifs de réponses sont ci-après apportés afin d'éclairer l'opinion nationale et internationale sur la réalité du « phénomène de l'agro-business » en Côte d'Ivoire.

I - PRÉSENTATION DU « PHÉNOMÈNE DE L'AGRO-BUSINESS »

Selon le Larousse (2016), l'agro-business est l'ensemble des activités et des transactions en relation avec l'agriculture et les industries agroalimentaires. Suivant cette

définition, l'on peut affirmer que l'agro-business existe depuis plusieurs années en Côte d'Ivoire, avec des sociétés très célèbres notamment dans l'exploitation du palmier à huile, de la banane et de la fruiterie. Ces sociétés opèrent depuis toujours dans la légalité, en se finançant auprès du système financier ivoirien et éventuellement à l'international.

À contrario, depuis novembre 2016 et la découverte de la supercherie, le « phénomène de l'agro-business » qui secoue le monde des affaires ivoirien concerne exclusivement les sociétés écrans dites « sociétés d'agro-business » qui, sous le couvert de la création de plantations et de la commercialisation des récoltes ainsi que de la promotion de l'agriculture notamment vivrière en Côte d'Ivoire, ont plutôt mis sur pied un dispositif de placement d'argent qui leur a permis de collecter rapidement l'épargne des populations résidentes et non-résidentes par des manœuvres accréditant les thèses d'arnaque, d'escroquerie et de blanchiment d'argent.

Toutes ces sociétés se sont faites enregistrées légalement avec pour objet social : la promotion et le développement agricole, à travers la création de plantations clé en main de vivriers tels que la tomate, le chou, le piment, le gombo, la courgette et l'aubergine, la commercialisation de ces produits sur les marchés locaux et internationaux. Leurs activités s'étendent le plus souvent à la collecte et la commercialisation de produits vivriers ainsi que la création de fermes et piscicultures clé en main.

Chemin faisant, les « sociétés d'agro-business » se sont totalement détournées de leur objet économique, en se réorientant vers les activités financières illégales de collecte de l'épargne des populations en vue du financement de leurs investissements et cycles d'exploitation ou du financement de certaines activités de leurs promoteurs.

En effet, alors que ces sociétés



Les sociétés d'agrobusiness avaient promis à leurs souscripteurs la création de plantations de vivriers clé en main.





proposent aux populations un contrat dit « contrat de partenariat agricole » aux termes duquel une expertise technique en matière agricole est mise à disposition en contrepartie de toute souscription, c'est d'un pur et simple contrat financier dont il est réellement question car comportant

un engagement ferme et irrévocable desdites sociétés sur le paiement d'un retour sur investissement (RSI) allant de 3 à 10 fois la mise initiale du souscripteur, en seulement 3 à 6 mois. Ces promesses de gains élevés et rapides d'argent sont faites par ces sociétés en faisant fi des risques y

afférents dont les plus importants sont ceux inhérents à l'activité agricole (sécheresse, inondation, invasion acridienne, transhumance, problème de stockage des produits périssables...) et surtout les risques de marché (surproduction, concurrence des importations, barrières tarifaires ou non, chute des prix des denrées,...). La survenance de l'un de ces risques est susceptible de fausser toutes les prévisions de recettes agricoles qui sous-tendraient les engagements fermes de paiement de revenus aux souscripteurs.

Aussi est-il démontré que les « sociétés d'agro-business » ne gagnent rien de l'agriculture qu'elles ne pratiquent d'ailleurs pas à des fins de création de richesse. Elles rémunèrent leurs dirigeants et partenaires, payent leurs employés et surtout remboursent périodiquement leurs premiers clients (souscripteurs) avec les sommes à elles confiées par les nouveaux souscripteurs et ainsi de suite jusqu'à atteindre une taille critique où les derniers souscripteurs ne sont plus suffisamment nombreux pour payer les précédents, aboutissant à l'effondrement du système avec des victimes qui se comptent en milliers.

Dans le fond comme dans la forme, les « sociétés d'agro-business » ont plutôt agi en tant que des structures financières masquées par leur prétendu objet agricole et ont exercé sans les autorisations requises en matière financière dans l'espace UEMOA.

Pour parvenir à leur fin, les « sociétés d'agro-business » ont adopté une stratégie commune d'approche. En outre, elles lancent plusieurs campagnes de collecte de fonds avant l'échéance des premières souscriptions. La fréquence mensuelle est généralement retenue. Les périodes de souscriptions, d'un (01) ou deux (02) mois, sont dites « campagnes » pour faire correspondre l'activité financière illicite pratiquée à l'agriculture vivrière (voir encadré).

Beaucoup de personnes ont été tentées de croire que le « phénomène de l'agro-business » en Côte d'Ivoire a commencé depuis la création de la société MONHEVEA.COM en 2009. La réalité est toute autre, cette société

Le « multiplicateur magique de l'agro-business »

Pour mieux atteindre leur cible (les populations), les « sociétés d'agro-business » ont conçu un mode opératoire commun savamment étudié : le recours à une publicité agressive portant souvent sur des images inventées, notamment via Internet, la télévision nationale, les affiches publicitaires et le démarchage des populations, autour d'une soi-disant pratique de l'activité agricole à partir de techniques culturales innovantes à haut rendement, mais aussi l'utilisation malveillante du système bancaire pour donner une certaine crédibilité à l'activité financière dissimulée.

À titre illustratif, Monsieur X souhaite réaliser une plantation de tomate « Anna Russia » d'une superficie d'un (1) hectare, mais il ne dispose pas de l'expertise technique pour réaliser sa plantation.

Une « société d'agro-business » A se présente à lui comme ayant une expertise avérée dans le domaine agricole. Elle prétend être à même de réaliser ladite plantation sur un terrain en sa possession et d'apporter une partie des équipements et matériels requis ainsi que toutes les autres ressources nécessaires dont les ressources humaines. Elle s'engage également à procéder à la commercialisation de la récolte issue de cette plantation et à partager la recette avec Monsieur X selon des modalités clairement prédéfinies qui correspondent à ce qui est dénommé « retour sur investissement (RSI) ».

En contrepartie, la « société d'agro-business » A demande à Monsieur X de souscrire à son offre baptisée « kit création de plantation clé en main » pour un montant de 1 800 100 FCFA afin d'obtenir, au bout d'une période

de six (6) mois et deux (2) semaines d'attente, un retour sur investissement (RSI) de 6 048 000 FCFA, déduction faite des frais logistiques au profit de la société à hauteur de 28% sur un bénéfice brut de 8 400 000 FCFA. Cette souscription se fait par dépôt sur un compte bancaire de la « société d'agro-business » ouvert auprès d'un établissement de crédit de la place.

Le ratio quantitatif obtenu en rapportant le retour sur investissement (RSI) promis et le montant de la souscription correspond au « multiplicateur magique » de la « société d'agro-business ». Ce ratio varie entre 3 et 10, selon la « société d'agro-business » et la maturité des placements.

Dans notre exemple, le multiplicateur magique de la société A est d'environ 3,36. Autrement dit, si vous placez 100 FCFA auprès de cette société, vous percevrez en retour 336 FCFA à l'échéance, soit 236 FCFA d'intérêts reçus.

Ainsi, Monsieur X a réalisé un placement de son argent auprès de la « société d'agro-business » susvisée à un taux d'intérêt de 236% sur six (6) mois et demi. Ramener à une année entière, les conditions de ce placement financier correspondent à un taux d'intérêt réel ou rendement de 837%. Aucune institution financière formelle au monde ne peut rémunérer un dépôt à plus de 50% l'an, a fortiori aux taux faramineux proposés à très court terme par les « sociétés d'agro-business ». Sinon, à quel taux d'intérêt cette institution prêterait-elle ses ressources pour financer l'économie ? La finance et l'économie monétaire ont leurs réalités qui sont implacables et irréductibles !

D.K



pionnière a été créée originellement sous forme d'entreprise individuelle spécialisée dans la création de plantation d'hévéa clé en main. Ses activités d'alors se limitaient à des prestations de services facturées à tout investisseur qui désire créer sa propre plantation d'hévéa.

Évidemment, l'État n'a relevé aucun problème avec ce genre d'activités liées à l'agriculture (hévéaculture) et leur promotion via les mass-médias notamment la télévision nationale.

Cependant, force a été de constater que cette offre n'a pas suscité d'engouement auprès des populations, peut-être en raison de la durée relativement longue des investissements dans l'hévéaculture (5 à 7 ans avant la première saignée et au moins 10 ans de délai de récupération du capital investi), mais aussi et surtout la chute drastique des cours mondiaux de cette spéculation à partir de 2012.

Ce n'est seulement qu'en avril 2013 que MONHEVEA.COM est devenue une société à responsabilité limitée (SARL) et surtout a réorienté ses activités vers la collecte de l'épargne des populations avec la promesse de gains d'argent élevés et rapides, à travers le produit phare dénommé « création de plantations clé en main de vivriers ». Elle a été suivie de la société RESPIIDIA World Group qui a commencé ses activités financières illégales pratiquement au cours de la même année.

Le « phénomène de l'agro-business » a donc réellement commencé en Côte d'Ivoire en 2013, de façon timide, avant d'atteindre sa vitesse de croisière en 2016, avec l'enregistrement de plusieurs autres sociétés concurrentes. Suite à l'opération d'enrôlement des souscripteurs, l'État a dénombré à ce jour trente-cinq (35) « sociétés d'agro-business » dont vingt et une (21) ont été effectivement concernées par l'étude diligentée sur le secteur.

Dès que l'État a décidé de voir un peu plus clair dans les activités menées par les « sociétés d'agro-business », l'affaire a éclaté en novembre 2016, par un vent de panique généralisé au sein des promoteurs et de certains souscripteurs. Les indices de la supercherie des « sociétés d'agro-business » ont été découverts grâce à



Pour gérer cette crise, l'État a procédé à l'enrôlement des souscripteurs.

l'examen des données bancaires des sociétés concernées et aux auditions simples de certains de leurs dirigeants.

... Les révélations des mouvements créditeurs et débiteurs sur les comptes bancaires !

L'examen minutieux des relevés bancaires de ces sociétés par les services compétents de l'État a montré que leurs comptes bancaires enregistrent uniquement au crédit les montants des souscriptions et au débit les paiements des retours sur investissements et quelques salaires. Les charges et les produits liés à l'exploitation agricole et à l'activité commerciale y relative ne transparaissent nulle part sur les relevés bancaires !

En effet, par rapport aux superficies supposées en exploitation et aux techniques culturales innovantes censées être utilisées, le bon sens s'attendait à constater des achats d'intrants auprès de fournisseurs locaux ou étrangers, d'engins motorisés, de pièces de rechange donnant lieu à des paiements par chèque ou par virement bancaire, eu égard à l'importance des montants de ces achats.

De plus, l'on s'imagine aisément que les récoltes seraient en grande quantité, de sorte à ce que leur commercialisation donne lieu à des

paiements par voie bancaire. L'on s'attendait également à ce qu'une partie substantielle de ces récoltes soit exportée vers l'étranger et donne lieu à des entrées de devises dans l'économie nationale, eu égard à l'étroitesse des marchés locaux pour les spéculations proposées par l'ensemble des sociétés aux mêmes périodes. Hélas, rien de tout cela avec les « sociétés d'agro-business » ! En tout état de cause, l'absence de transactions financières liées à l'exploitation agricole et à l'activité commerciale sous-jacente constitue le premier indice, et peut-être le plus important, de l'inexistence de l'activité agricole marchande au niveau des « sociétés d'agro-business ».

... Plusieurs autres indices découverts !

Les auditions simples de certains dirigeants des « sociétés d'agro-business » ont permis aux services compétents de l'État de déceler plusieurs indices de la supercherie organisée par ces sociétés. Les plus importants de ces indices sont résumés comme suit.

Un premier groupe de dirigeants et gérants des « sociétés d'agro-business » a avoué l'inexistence d'activité agricole et commerciale à leur niveau. Pour ces promoteurs, le système mis en place pour la collecte de fonds demeure viable tant qu'ils ont les moyens de faire adhérer



pour encadrer les activités pratiquées sur son territoire et a le plein droit voire le devoir d'intervenir quand ces règles sont violées ou contournées par certaines entités malveillantes. C'est ainsi que, dans le cadre de la mission du Conseil National de Crédit (CNC) d'étudier les conditions de financement de l'activité économique nationale, il a été mis à la charge du Trésor Public de coordonner une étude sur le nouveau mode de financement proposé par les « sociétés d'agro-business » en mettant l'accent sur les risques encourus par les populations. En prenant une telle décision, l'objectif ultime des services compétents de l'État de Côte d'Ivoire était de maîtriser ce nouveau phénomène et surtout de sécuriser l'épargne des populations, pour ne pas revivre les mêmes situations de désolation occasionnées par le phénomène précédent des maisons de placement d'argent entre 2004 et 2006.

Une approche participative a donc été adoptée par le Ministère chargé des Finances, en instituant le 04 novembre 2016 un Groupe de Travail pluridisciplinaire, pour mener cette étude dont les conclusions ont été entérinées par le Conseil des Ministres, en sa session ordinaire du 25 janvier 2017.

En substance, il a été clairement établi que les « sociétés d'agro-business » ont tout simplement organisé une vaste escroquerie des populations résidentes et non-résidentes. Elles les ont trompées, en leur faisant croire que leurs souscriptions volontaires aux offres faramineuses proposées participeraient au développement agricole de la Côte d'Ivoire et surtout à la réduction de la pauvreté par l'amélioration du bien-être des souscripteurs.

Sur cette base, le Gouvernement a estimé que les populations, induites en erreur par ces sociétés, ont ainsi participé à une activité financière illicite sur le territoire de la République de Côte d'Ivoire. En tant que garant de l'intérêt général, l'État a donc pris une série de mesures conservatoires dont le gel des comptes des « sociétés d'agro-business » pour sauvegarder les intérêts de chaque souscripteur et protéger l'intégrité du système financier national.

→ massivement et successivement les populations.

Les déclarations du second groupe de dirigeants et gérants des « sociétés d'agro-business » ont mis à nu l'utilisation de l'agriculture vivrière comme un masque de l'activité financière illicite pratiquée.

En effet, les rares champs existants ne sont que des champs « pilotes » ou « miroirs » réalisés sur une superficie insignifiante et utilisés seulement pour masquer la vaste escroquerie organisée derrière la collecte des fonds des populations. En d'autres termes lorsqu'ils existent, les champs de ces sociétés ne sont qu'une goutte d'eau dans la mer comparée au nombre important de souscripteurs qu'elles enregistrent lors de leurs campagnes successives.

Pour ce dernier groupe, l'on a surtout relevé, outre l'inadéquation entre les surfaces de terres cultivées et le nombre de souscripteurs de chaque société, la précarité des titres ou contrats fonciers en leur possession, l'absence de preuves sur la commercialisation des récoltes qui portent d'ailleurs sur de très faibles quantités, l'inexistence de réseaux et de partenaires commerciaux notamment à l'étranger, le nombre insuffisant d'employés en particulier d'ouvriers champêtres, la méconnaissance des risques agricoles et leur non prise en compte dans les engagements financiers irrévocables pris envers les souscripteurs.

Aussi, outre l'infraction financière liée à l'appel public à l'épargne sans autorisation, les auditions simples de certains dirigeants des « sociétés d'agro-business » ont-ils confirmé l'utilisation du système pyramidal de rémunération dit « système de PONZI » suivant lequel les premiers souscripteurs sont payés avec les fonds souscrits par les nouveaux et ainsi de suite jusqu'à atteindre une taille critique où les derniers souscripteurs ne sont plus suffisamment nombreux pour payer les précédents.

C'est ainsi que la supercherie des « sociétés d'agro-business » a été découverte par les services compétents de l'État, aboutissant à l'éclatement de cette affaire de malversations financières d'envergure dite « phénomène de l'agro-business » en Côte d'Ivoire. À ce jour, ce sont au moins 50 000 personnes (souscripteurs) qui sont touchées directement par ce phénomène.

L'ampleur du « phénomène de l'agro-business » a poussé l'État à agir, en novembre 2016, pour mettre fin aux conséquences du « phénomène de l'agro-business » en Côte d'Ivoire. Comment cette intervention publique a-t-elle été coordonnée ?

II - POURQUOI ET COMMENT L'ÉTAT EST-IL INTERVENU ?

Dans le rôle régalien de tout État responsable, celui-ci édicte les règles

Dans cette veine, à la demande du Gouvernement, la Justice ivoirienne s'est saisie du dossier et a tranché, par la suite, en donnant un verdict sans ambages. En effet, les conclusions des enquêtes judiciaires menées en toute indépendance sont éloquentes : délit d'escroquerie en bande organisée et délit de blanchiment d'argent retenus contre les promoteurs des « sociétés d'agro-business » !

Ces conclusions de l'appareil judiciaire confirment tous les soupçons qui pesaient sur ces sociétés et la moralité de leurs promoteurs, en sus de l'infraction financière liée à la violation de la réglementation communautaire relative à l'appel public à l'épargne. Explorons à présent, dans le détail, les faits qui sont reprochés aux « sociétés d'agro-business » et à leurs promoteurs.

Tout d'abord, à l'analyse des offres dites « création de plantations de viviers clé en main », le Gouvernement indique que les « sociétés d'agro-business » ne sont pas autorisées à exercer les activités financières relatives à l'appel public à l'épargne. En se détournant de leur objet agricole, ces sociétés ont fait de l'appel public à l'épargne au mépris de la réglementation communautaire en vigueur qui prescrit l'autorisation préalable du Conseil Régional de

l'Épargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF).

Ensuite, la découverte par les services compétents de l'État du système pyramidal de rémunération des promesses faramineuses de gains financiers faites aux souscripteurs, tel qu'utilisé par les « sociétés d'agro-business », a permis de dévoiler également les manœuvres d'arnaque et d'escroquerie qui sous-tendent l'activité financière illicite pratiquée et les vraies intentions des promoteurs de ces sociétés.

Enfin, les enquêtes diligentées par l'État ont montré aussi que certaines « sociétés d'agro-business » ont réinvesti une partie des fonds spoliés aux souscripteurs dans d'autres secteurs économiques, à travers la création de sociétés écrans, l'acquisition de sociétés existantes, de biens meubles et immeubles, la création ou le rachat d'unités industrielles ainsi que la participation à des œuvres caritatives. Cela a conforté la thèse du délit de blanchiment d'argent retenu contre certains promoteurs.

Un État responsable comme celui de la République de Côte d'Ivoire ne peut pas laisser prospérer de telles activités illégales sur son territoire, au risque de voir son nom figurer sur les listes noires publiées par les organisations spécialisées en charge de la lutte

contre les crimes financiers de tout ordre.

Le Gouvernement ivoirien a donc décidé, en toute responsabilité, de rembourser le capital propre investi par chaque souscripteur, sur la base des fonds disponibles sur les comptes des « sociétés d'agro-business » concernées par la mesure du gel des comptes bancaires.

Il faut signaler que, sous d'autres cieux, ces avoirs financiers saisis seraient purement et simplement confisqués et non redistribués aux souscripteurs qui se sont rendus complices de crimes financiers !

Conformément aux modalités arrêtées par le Gouvernement, un Administrateur Séquestre a été nommé pour conduire le processus de remboursement du capital initial des souscripteurs. De concert avec l'ensemble des acteurs, le processus de remboursement a démarré depuis le 15 mars 2017 et se déroule en quatre (4) phases selon les taux de remboursement des sociétés concernées.

Un tel choix se justifie par la prise en compte des questions d'éthique et de moralité car les fonds déjà distribués aux premiers souscripteurs par certaines « sociétés d'agro-business » sous forme de « retours sur investissements (RSI) » ne sont rien d'autres que les fonds qu'elles ont spoliés à leurs derniers souscripteurs c'est-à-dire de façon évidente les victimes du système frauduleux du « phénomène de l'agro-business » qui se comptent en milliers.

En définitive, si l'on pousse aujourd'hui avec lucidité l'analyse sur le « phénomène de l'agro-business » en Côte d'Ivoire, l'évidence de la pertinence et de l'opportunité de l'intervention de l'État est très vite et clairement établie. En effet, l'État devient du coup le sauveur de bon nombre de souscripteurs qui ont fini par comprendre la supercherie orchestrée par les promoteurs des « sociétés d'agro-business ».

Le caractère salutaire de l'action publique réside également dans ce que l'État a pu anticiper, cette fois-ci, le déclin inévitable du système de placement d'argent inventé par les « sociétés d'agro-business » et qu'il soit parvenu, au bout du compte,



Les auditions de certains promoteurs d'agrobusiness ont permis de déceler l'inexistence des activités agricoles.



par la fermeté des mesures prises, à sauvegarder une partie de l'épargne des populations embarquées par cette affaire.

La récurrence du phénomène de placement d'argent en Côte d'Ivoire et dans la sous-région ouest-africaine ainsi que son corollaire de crimes financiers au préjudice des populations innocentes ou ignorantes (arnaque, escroquerie, blanchiment d'argent), invite les pouvoirs publics à prendre les dispositions préventives adaptées visant à canaliser et maîtriser ce phénomène sous toutes ses variantes.

Examinons à ce propos le dispositif opérationnel de veille mis en place par l'État de Côte d'Ivoire, après la découverte du « phénomène de l'agro-business ».

III - MESURES PRISES FACE AU RISQUE DE RÉSURGENCE DE CE PHÉNOMÈNE

Pour se prémunir contre un tel fléau aux conséquences socio-économiques et financières désastreuses, l'État de Côte d'Ivoire a saisi, cette fois-ci, le taureau par les cornes en mettant sur pied un organe de veille pluridisciplinaire dénommée le « Comité de Veille » qui a pour mission, entre autres, de prévenir le retour de cette pratique sous une autre forme et son extension à d'autres secteurs économiques.

L'État entend également renforcer la sensibilisation des populations sur les risques liés aux promesses de gains rapides et élevés d'argent et surtout accélérer le déploiement des programmes d'éducation financière à l'intention du grand public.

Cependant, la seule action de l'État ne suffira pas pour juguler le phénomène des placements illégaux d'argent en Côte d'Ivoire. L'efficacité de l'action publique nécessite la collaboration et l'implication des populations et de la société civile. Celles-ci doivent désormais jouer pleinement leur partition et dénoncer aux services compétents de l'État toute pratique visant à promettre des gains financiers ou matériels, en contrepartie de souscriptions ou contributions en dehors des circuits légaux ou des structures formelles.

Le gouvernement rassure

Au terme des investigations menées par le Groupe de Travail mis en place par le Gouvernement en place pour faire la lumière sur l'activité d'agro-business telle que présentée, il est ressorti que c'est en réalité un appel public à l'épargne effectué par les promoteurs au mépris de la réglementation en vigueur.

En lieu et place d'investissements agricoles fructueux, les retours sur investissement proviennent d'un système de rémunération de type pyramidal, les dernières souscriptions servant au paiement des premiers inscrits jusqu'à l'atteinte du seuil critique au cours duquel il n'y a plus assez de souscripteurs pour rembourser la mise des précédents.

Ces conclusions sonnent définitivement le glas de la « belle histoire » de l'agro-business au grand désarroi des souscripteurs ayant déjà bénéficié des retombées de ce système ou de ceux fraîchement conquis en attente du paiement de leur premier retour sur investissement.

En dépit de l'appel à la vigilance et à la prudence lancé aux populations par le Gouvernement, il revient de façon récurrente au Comité de Veille qu'au mépris des Lois et Règlements

en vigueur, certaines structures et des personnes continuent de s'adonner aux pratiques proches des placements illégaux d'argent assortis de promesses de gains financiers ou de biens matériels équivalents, faites aux populations résidentes et non-résidentes.

Le Gouvernement met en garde les auteurs et les promoteurs de tels projets dont le seul but est d'arnaquer et d'escroquer les populations.

Le Gouvernement rassure les populations que toutes les dispositions appropriées sont d'ores et déjà prises afin que les auteurs de ces activités financières illégales et leurs complices répondent de leurs actes devant les juridictions compétentes.

A cet égard, tout en réitérant aux populations son appel à la vigilance et à la prudence face à ces pratiques, le Gouvernement prévient que quiconque souscrit à l'un des produits des structures de placements illégaux d'argent se serait rendu complice d'un délit d'escroquerie au sens de l'article 403 du Code Pénal et d'une infraction à la réglementation financière en vigueur, et subira par conséquent toute la rigueur de la Loi.

Alors, vigilance !

Patricia Légré DOUDOU

CONCLUSION

Le « phénomène de l'agro-business » en Côte d'Ivoire est aujourd'hui un sujet passionnant car il présente beaucoup d'enjeux notamment financiers. L'ampleur pris par ce phénomène confirme la remise en cause totale des valeurs de notre société : la course à l'enrichissement souvent illicite ayant pris le pas sur toutes les valeurs morales et sociétales.

D'un côté, les promoteurs des « sociétés d'agro-business » n'ont eu pour seule motivation que la quête de l'enrichissement facile et rapide par des canaux illicites.

De l'autre côté, les souscripteurs n'ont été captivés que par l'appât du gain facile, fascinés tout de suite par les offres financières faramineuses proposées par les « sociétés d'agro-business » en Côte d'Ivoire.

Entre ces deux acteurs clés, un manque d'anticipation et de réactivité à bonne date reproché à l'État et aux instances communautaires de supervision du secteur financier, mais surtout un rôle éminemment important joué par les établissements bancaires.

Pour le reste, la question a été définitivement tranchée depuis mi-mars 2017 et la déclaration officielle du Chef de l'État, Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA, sur le « phénomène de l'agro-business » en Côte d'Ivoire, faite depuis Paris (France) et son discours à l'occasion de la célébration de la fête du travail, le 1^{er} mai 2017, au Palais Présidentiel, à Abidjan-Plateau, réaffirmant le délit d'escroquerie retenu par les Juridictions compétentes à l'encontre des promoteurs des « sociétés d'agro-business ».

Dupont KANVIER

Les titres publics inscrits en compte courant à l'ACCD



Une campagne de sensibilisation sur les titres publics a réuni les populations à Bouaké.

Le phénomène des « maisons de placement d'argent » et celui de « l'agrobusiness » ont capté d'importantes ressources auprès des populations, respectivement de 2002 à 2006 et de 2008 à 2016.

En raison des rendements très élevés proposés par ces nouveaux types d'entrepreneurs, de milliers d'investisseurs vivant en Côte d'Ivoire et à l'extérieur du pays ont placé d'importantes sommes d'argent dans les différents produits proposés. À côté de ces deux phénomènes qui ont défrayé l'actualité nationale au cours des périodes susvisées, pullulent de nombreuses espèces d'arnaqueurs dont les plus connus sont les fameux « brouteurs » qui sont très actifs sur l'Internet.

Les activités de ces personnes très souvent mal intentionnées ont pour conséquence la ruine de milliers de personnes avec pour corollaire des drames familiaux.

L'un des principaux enseignements qu'on pourrait tirer du récent phénomène de l'agrobusiness, eu égard aux importants flux financiers relevés, est l'existence d'une épargne non négligeable susceptible d'être captée par les canaux formels de placement que sont, entre autres, les banques, les institutions de microfinances, les compagnies d'assurance et le Trésor Public.

En effet, depuis 1999, le Trésor Public, pour le compte de l'État de Côte d'Ivoire, intervient régulièrement sur le marché des capitaux de l'UEMOA et sur le marché financier international surtout à travers des émissions de bons du Trésor par adjudication, d'emprunts obligataires, de sukuk et d'eurobond. À côté de ces produits émis de façon périodique, le Trésor Public possède également des produits d'épargne permanents. Il s'agit des bons et obligations du Trésor inscrits en compte courant dans les livres de l'Agence Comptable Centrale des Dépôts (ACCD), communément appelée « Banque du Trésor ».

Cependant, par déficit de communication, ces produits qui existent pourtant depuis 2005, demeurent encore largement méconnus des populations. Cet article ambitionne donc de contribuer à les mettre davantage en relief.

Il présente leur cadre juridique, leurs avantages, leurs caractéristiques, leurs différences avec les titres émis sur le marché des capitaux, les lieux et modes de souscription, le bilan de leur gestion à fin mars 2017, les actions menées pour leur promotion et les perspectives.

FONDEMENT JURIDIQUE DES TITRES D'ÉPARGNE DU TRÉSOR INSCRITS EN COMPTE COURANT À L'ACCD

Ces titres d'épargne du Trésor sont sécurisés par un cadre juridique bien approprié. En effet, ils ont été autorisés par plusieurs textes successifs qui sont les suivants :

- l'arrêté n°163/MEMEF/DGTCP/DT du 12 juillet 2004 pour les bons du Trésor à 6 mois ;
- l'arrêté n°098/MEF/DGTCP/DT du 29 février 2008 pour les bons du Trésor à 3, 6, 9 et 12 mois ;
- l'arrêté n°059/MDPMEF/DGTCP/DIF du 6 mars 2006 pour les obligations du Trésor à 5 ans ;
- l'arrêté n°099/MEF/DGTCP/DT du 29 février 2008 pour les obligations du Trésor à 3 ans et 5 ans.

Caractéristiques des titres d'épargne du Trésor

Les bons du Trésor

Ils sont de quatre (04) maturités et de taux d'intérêt différents, à savoir :

- les bons du Trésor à 3 mois au taux de 3,85% l'an ;
- les bons du Trésor à 6 mois au taux de 4,75% l'an ;
- les bons du Trésor à 9 mois au taux de 4,85% l'an ;
- les bons du Trésor à 12 mois au taux de 5% l'an.

La moitié des intérêts est versée à la souscription.





Ces titres sont remboursés à la demande par anticipation ou à échéance. La fiscalité, l'Impôt sur Revenu de Créance (IRC), est de 10% sur les intérêts générés par le capital souscrit.

Les obligations du Trésor

Ils sont de deux (2) types :

- les obligations du Trésor à 3 ans au taux de 7,25% ;
- les obligations du Trésor à 5 ans au taux de 8,25%.

Elles sont remboursées in fine. L'IRC est de 5% sur les intérêts générés par le capital souscrit.

Caractéristiques communes aux bons du Trésor et aux obligations du Trésor

La valeur nominale des bons et obligations du Trésor tenus en compte courant à l'ACCD est de dix mille (10 000) francs CFA. Les souscriptions sont exclusivement destinées aux personnes physiques.

DIFFÉRENCES ENTRE LES TITRES EN COMPTE COURANT À L'ACCD ET LES TITRES ÉMIS SUR LE MARCHÉ DES CAPITAUX DE L'UEMOA

Il est bon de distinguer les bons et obligations du Trésor inscrits en compte courant à l'ACCD de ceux qui sont émis sur le marché des capitaux de l'UEMOA.

Les bons et obligations du Trésor tenus en compte courant à l'ACCD sont des produits permanents. Les personnes physiques y ont accès durant toute l'année, aux jours et heures ouvrables.

MINISTÈRE AUPRÈS DU PREMIER MINISTRE
CHARGÉ DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
UNION - DISCIPLINE - TRAVAIL

DIRECTION GÉNÉRALE DU TRÉSOR
ET DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE



4,75% 3,75%

5,00%

4,85%

Les Bons du Trésor
inscrits en compte courant à l'ACCD

Caractéristiques des Bons

- Bons de maturité trois (3) mois : taux d'intérêt de 3,75% par an
- Bons de maturité six (6) mois : taux d'intérêt de 4,75% par an
- Bons de maturité neuf (9) mois : taux d'intérêt de 4,85% par an
- Bons de maturité douze (12) mois : taux d'intérêt de 5,00% par an

Valeur nominale

10 000 FCFA

Mode de Remboursement

Le remboursement des Bons se fait à la demande express du client, par anticipation ou à l'échéance selon le cas, cinq (5) jours avant la date limite.

Possibilité pour le souscripteur de disposer de son capital avant échéance.

- Bons de maturité trois (3) mois : 45 jours après la date de souscription ou de reconduction
- Bons de maturité six (6) mois : 3 mois après la date de souscription ou de reconduction
- Bons de maturité de neuf (9) mois : 4 mois et 15 jours après la date de souscription ou de reconduction
- Bons de maturité de douze (12) mois : 6 mois après la date de souscription ou de reconduction

Souscription

Exclusivement réservée aux personnes physiques.

Les Bons
du Trésor,
Un investissement
gagnant

DIRECTION DU TRÉSOR - AGENCE COMPTABLE CENTRALE DES DÉPÔTS
Contact : 20 22 02 94 - 20 22 22 74 - 20 33 70 87 - 20 25 94 84/85

Les bons du Trésor, des produits d'épargne de court terme.



M. TIMITÉ Mamadou, Trésorier Général de Korhogo (au centre), invitant les populations du Poro à souscrire aux titres publics.

Tandis que les bons et obligations du Trésor émis sur le marché de capitaux de l'UEMOA ont un caractère ponctuel. Ils sont ouverts à l'ensemble des investisseurs aussi bien les personnes physiques que les personnes morales au nombre desquels figurent les investisseurs institutionnels (banques, compagnies d'assurance, etc.).

Avantages des bons et obligations du Trésor inscrits en compte courant à l'ACCD

Avantages pour l'État de Côte d'Ivoire

Au bénéfice de la collectivité nationale, ces produits d'épargne du Trésor contribuent :

- au relèvement du faible taux de bancarisation qui n'est actuellement que de 16%, car tout investisseur doit détenir un compte bancaire destiné à recueillir ses intérêts et son capital à échéance ;
- à l'éducation financière des populations par la culture de l'épargne que ces titres promeuvent ;
- au financement des infrastructures socio-économiques (écoles, hôpitaux, eau potable, électrification, routes) et à la couverture des besoins de trésorerie de l'État, à travers les ressources mises à la disposition du Trésor Public.

Avantages pour le souscripteur

Tout souscripteur aux bons et obligations du Trésor inscrits en compte courant à l'ACCD en retire de nombreux avantages personnels, à savoir :

- la détention de titres garantis à 100% par l'État de Côte d'Ivoire. Le risque de perdre son épargne est quasi inexistant ;
- la mise de son épargne à l'abri des risques d'incendie, de vol et d'arnaque ;
- la détention de titres facilement liquéfiables, car en cas de nécessité, il peut être remboursé par anticipation pour ce qui concerne les bons ;
- la constitution d'une épargne pour ses futurs investissements, pour le financement de l'éducation de sa progéniture et pour s'assurer une bonne retraite à la fin de sa vie professionnelle ;
- la détention de titres très rentables, car les taux d'intérêt affichés sont les plus compétitifs de la place. Aucune autre structure sérieuse ne propose des taux plus rémunérateurs ;
- la contribution au renforcement de l'indépendance

économique et au développement de son pays, ce qui est un acte patriotique.

LIEUX ET MODES DE SOUSCRIPTION

Lieux de souscription

Toutes les agences de l'ACCD, aussi bien à Abidjan qu'à l'intérieur du pays, sont des lieux de souscription aux différents produits. Des guichets y sont ouverts pour accueillir les potentiels épargnants tous les jours et heures ouvrables.

Modes de souscription

Il existe plusieurs modes de souscription. Ainsi, muni d'une pièce d'identification en cours de validité, l'investisseur peut se rendre dans les lieux sus indiqués pour souscrire. La souscription peut se faire en espèces, par chèque ou par virement bancaire.

BILAN DE LA GESTION DES TITRES D'ÉPARGNE DU TRÉSOR

Les émissions des titres d'épargne du Trésor inscrits en compte courant à l'ACCD ont effectivement démarré en 2005. De cette date au 31 mars 2017, un montant total de 7 762 330 000 FCFA a été mobilisé. Il se décompose comme suit :

- 3 541 000 000 FCFA au titre des bons du Trésor à 3, 6, 9 et 12 mois, soit 46% ;
- 4 201 330 000 FCFA au titre des obligations du Trésor à 3 et 5 ans, soit 54%.

Au cours de cette période, le montant total des intérêts bruts versés aux souscripteurs s'est élevé à 1 093 540 265 FCFA.

ACTIONS MENÉES POUR LA PROMOTION DES TITRES D'ÉPARGNE DU TRÉSOR

Pour permettre une meilleure connaissance de ces produits par la population, outre les communes d'Abidjan, plusieurs missions d'ouverture de guichets et de promotion desdits produits ont été effectuées de 2012 à 2017 dans les localités ci après :

- Aboisso, Bondoukou et Soubré en 2012 ;
- Dabou, Adzopé et Agboville en 2013 ;
- Bouaflé, Daloa et San pédro en 2014 ;
- Agnibilekro, Sassandra et Toumodi en 2015 ;
- Gagnoa, Bouaké et Korhogo en 2017.

Au cours de ces missions, des campagnes de sensibilisation ont été organisées à l'attention des populations.

PERSPECTIVES

Le Plan Stratégique de Développement (PSD) 2016-2017 du Trésor Public a retenu au nombre de ses priorités, la diversification des instruments de mobilisation de ressources. Au niveau du PSD, les produits d'épargne du Trésor figurent parmi les sources d'optimisation des recettes de l'État. À cet effet, plusieurs réformes ont été validées et sont en cours de mise en œuvre. Ce sont, entre autres, la réduction de la valeur nominale de ces titres, la souscription en ligne, l'extension de la souscription à tous

les postes comptables, l'élargissement de la souscription aux groupements associatifs locaux et mutuelles locales de développement. À cet effet, un arrêté interministériel des Ministères en charge du Budget et de l'Économie a été proposé et est en cours de signature.

La mise en œuvre de ces réformes permettra, sans nul doute, d'accroître l'attractivité de ces titres ainsi que leur accessibilité.

Conclusion

En définitive, contrairement aux sources de placement à haut rendement mais très risquées comme l'agrobusiness, les bons et obligations du Trésor inscrits en compte courant à l'ACCD constituent un moyen de placement à la fois sain, sûr, sécurisé, diversifié, accessible et rentable.

Ils ont l'avantage d'enrichir l'épargnant tout en lui donnant l'occasion de contribuer au développement économique et social de la Côte d'Ivoire.

En raison de sa forte méconnaissance actuelle, un important effort de communication doit être déployé pour orienter davantage les populations vers ces produits.

DOH André

Directeur du Financement et du Suivi
des Politiques Sectorielles

8,25%
7,25%

Les Obligations du Trésor
inscrites en compte courant à l'ACCD

➔ **Caractéristiques des Obligations**

- Obligations de maturité **trois (3) ans**, taux d'intérêt de **7,25%**
- Obligations de maturité **cinq (5) ans**, taux d'intérêt de **8,25%**

➔ **Mode de Remboursement**

- Paiement annuel des intérêts
- Remboursement du capital en fin de période

➔ **Souscription**

Exclusivement réservée aux personnes physiques.

➔ **Valeur nominale**
10 000 FCFA

Les Obligations du Trésor, Un investissement gagnant

DIRECTION DU TRÉSOR - AGENCE COMPTABLE CENTRALE DES DÉPÔTS
Contacts : 20 22 02 94 - 20 22 22 74 - 20 33 70 87 - 20 25 84 84/85

Les obligations du Trésor, des titres publics de moyen et long terme.

PROMOTION DE L'ÉPARGNE

Le GÔH, le GBÊKÊ et le PORO découvrent les Bons et Obligations du Trésor



Les populations locales ont apprécié l'initiative du Trésor Public.

En vue d'optimiser les ressources de l'État, la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique à travers une mission de la Direction du Financement et du Suivi des Politique Sectorielle (DFSPS) a initié une campagne de sensibilisation et de souscription aux Bons et Obligations du Trésor inscrits en compte courant à l'ACCD (Banque du Trésor). Cette campagne s'est déroulée, du 3 au 21 avril 2017, dans les régions du Gôh, Gbêkê et du Poro. Outre l'ouverture des guichets de souscription aux produits d'épargne du Trésor Public dans les agences locales de la Banque du Trésor, cette mission a procédé à la formation des agents devant tenir lesdits guichets. Consécutivement, en effet, à la mise en œuvre du Plan Stratégique de Développement du Trésor Public 2016-2020, document traduisant, en actes, la vision du Directeur Général dont l'axe 2 est orienté sur l'accroissement et la pérennisation des capacités de financement de l'État, la mission de la DFSPS a mobilisé, à chaque étape, les autorités préfectorales, les élus, les chefs religieux et coutumiers, les opérateurs économiques, les associations corporatistes, etc. Les séances de sensibilisation des populations ont eu lieu, dans les préfectures des différentes localités en

présence des Trésoriers Généraux de Gagnoa, de Bouaké-Nord, de Bouaké-Sud et de Korhogo respectivement MM. GOSSAN Gossan, CISSÉ Lassiné, LOUA Zingbé Honorat et Mamadou TIMITÉ. Au nom du Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique, ils ont invité les populations locales à prendre une part active dans le processus de développement de la Côte d'Ivoire à travers leur adhésion massive aux Bons et Obligations du Trésor.

Dans la même optique, Mme ABOUA Sophie épouse KOUADIO, chef de service à la DFSPS et chef de mission, a insisté, lors des différentes rencontres, sur les objectifs de cette campagne tout en présentant les opportunités que les Bons et Obligations du Trésor offrent aux souscripteurs.

Elle a indiqué que l'objectif de cette campagne vise à : mobiliser davantage d'épargne des personnes physiques pour contribuer au financement des besoins de trésorerie, diversifier les instruments de mobilisation de l'épargne publique, offrir des possibilités de placement sain à la population, contribuer à la hausse du taux de bancarisation, ...

Ainsi, comme caractéristiques, les différents produits ont un prix nominal est de 10.000FCFA. S'agissant des Bons, ils sont de quatre maturités : les

Bons de 3 mois, 6 mois, 9 mois et 12 mois avec des taux d'intérêts annuels respectifs de 3,75%, 4,75%, 4,85% et 5,00%.

Concernant les Obligations, elles sont de deux sortes : les Obligations de 3 ans avec un taux d'intérêt annuel de 7,25% et celles de 5 ans avec un taux d'intérêt de 8,25%.

Au regard des taux très rémunérateurs, la conférencière a demandé aux populations de souscrire en toute confiance et en toute sécurité d'autant que ces titres publics sont émis et garantis par « l'État de Côte d'Ivoire qui respecte toujours ses engagements. » Pour rappel, de 2005 à 2016, l'ensemble des titres inscrits en compte courant à l'ACCD a permis de mobiliser un montant global de plus de 7 milliards de FCFA dont plus de 3 milliards de FCFA en Bons du Trésor. Par ailleurs, MM. KOUAMÉ Kouadio Évariste, KOUAKOU Kouakou Louis Roi et ZAMBLE BI Tah Alfred respectivement chefs d'Agence ACCD Gagnoa, ACCD Bouaké et ACCD Korhogo, ont expliqué, lors des tournées, les conditions d'ouverture de compte et présenté les nouveaux produits de la Banque notamment les nouvelles cartes à puce désormais mises en circulation.

CISSÉ Chikouna

EN SÉMINAIRE BILAN À YAMOUSSOUKRO

Le Trésor Public évalue son dispositif



M. Adama KONE (au centre) : «Le PSD du Trésor Public apportera une nouvelle dynamique à la réalisation des performances.»

La Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique a organisé du 15 au 17 février 2017 à l'hôtel Président de Yamoussoukro un séminaire destiné à jeter un regard rétrospectif sur l'exercice écoulé en se projetant dans l'avenir.

En s'appuyant sur les nombreux acquis, le Trésor Public a bien voulu, au cours de ces assises, engager une réflexion sur les nouveaux défis à relever pour poursuivre sa marche afin de bâtir une institution plus performante susceptible de soutenir efficacement la croissance forte, durable et inclusive de la Côte d'Ivoire.

Ces assises qui ont réuni plus de 200 participants, ont permis de présenter un rapport général sur le fonctionnement du Trésor Public, après une année d'exercice, et de faire le point de la mise en œuvre du Plan Stratégique de Développement 2016-2020 du Trésor Public.

Représentant le Ministre Adama KONÉ à l'ouverture des travaux, le Directeur de Cabinet Adjoint, M. AKPESS Yapo Bernard a relevé le travail remarquable abattu par le Trésor Public au cours de l'année 2016. Pour lui, cette Institution a été l'un des piliers importants dans la réalisation des résultats satisfaisants ayant contribué à maintenir la vitalité économique de la Côte d'Ivoire. Il en veut pour preuves, la forte



Une vue des participants.

mobilisation des ressources sur le marché des capitaux. Le Ministère de l'Économie et des Finances, a-t-il relevé, a dépassé les objectifs fixés par le Gouvernement en 2016. Ainsi, sur un objectif de 1387,9 milliards de FCFA, il a été mobilisé 1407,2 milliards de FCFA, soit un taux de 101,4%. S'agissant des défis pour l'année 2017, il incombe au Trésor Public, a souligné M. AKPESS, de collecter plus de 1 227 milliards de FCFA au titre des ressources provenant du marché des capitaux. Quant aux recettes issues des partenariats extérieurs, ce sont plus de 1 252 milliards de FCFA qui sont attendus.

À sa suite, le Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique, ASSAHORÉ Konan Jacques a rappelé qu'il place l'année 2017 sous le sceau de l'amélioration et de la disponibilité de l'information. D'où le thème : « 2017, année de l'information fiable et disponible à temps ».

Au terme des travaux, les nouveaux défis ont été clairement définis. Ainsi, le Directeur Général a donné le ton : « Dans la perspective de la production de meilleurs résultats, aucun relâchement ne devra être observé. Mieux, nous devons, chacun à son niveau, garder à l'esprit que la satisfaction de l'intérêt général passe

Deux innovations majeures

Deux innovations majeures ont marqué le séminaire bilan 2016 et perspectives 2017. Il s'agit de la présentation du rapport général sur le fonctionnement de l'institution et de l'état d'exécution du Plan Stratégique de Développement du Trésor Public (PSD) 2016-2020.

Soulignant l'intérêt de la première réforme, M. ASSAHORÉ Konan Jacques, Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique a indiqué que, cette année, en plus des traditionnels reportings qui traduisent l'état de santé sectoriel de notre institution, «il nous a paru opportun de procéder à un bilan général sur le fonctionnement de notre administration». Pour le Directeur Général, le rapport général du Trésor Public vise à surveiller dans une approche plus globale le respect d'un certain équilibre dans la marche de l'institution au regard de ses missions régaliennes.

Ainsi, ce document qui a permis de passer en revue le fonctionnement de l'institution a été présenté par M. SANOGO Bafétégué, Inspecteur Général du Trésor. Selon les conclusions dudit rapport, les services du Trésor Public ont accompli efficacement leurs missions en 2016. Toutefois, des difficultés demeurent et il faut y apporter des solutions dans le cadre de la mise en œuvre du PSD.

S'agissant de la seconde innovation notamment l'état d'avancement du PSD, une communication a été faite par M. BROU Bi Sawat, Conseiller Technique du Directeur Général. Il a rappelé que le PSD est une déclinaison de la vision du Directeur Général qui ambitionne de faire du Trésor Public une administration plus performante capable d'accompagner la Côte d'Ivoire à l'émergence 2020.

En vue de la concrétisation de cette vision, a souligné le Conseiller Technique, les actions prioritaires de la matrice adoptée ont été érigées en 17 projets. Au titre de ces projets, le total des tâches des projets réalisés au 31 décembre 2016 est de 73 sur un total de 88 tâches des projets échus au 31 décembre 2017, soit un taux de réalisation de 83%. L'état d'avancement des projets est donc satisfaisant, a-t-il conclu.

K. Aya

par une discipline rigoureuse dans nos méthodes et actions ». M. ASSAHORÉ a invité l'ensemble des agents à travailler sans relâche pour tenir les échéances indiquées dans le PSD 2016-2020.

Pour cadrer avec les missions régaliennes du Trésor Public, le Directeur Général a engagé les services opérationnels concernés, à l'optimisation du système d'information financière face aux attentes sans cesse croissantes de nos partenaires et usagers/clients. « Il est, en outre, impérieux de travailler à l'amélioration du système d'information comptable en raison surtout de la transposition, dans la législation ivoirienne, des Directives du cadre harmonisé des Finances Publiques au sein de l'UEMOA qui nous impose une adaptation voire une actualisation de nos outils et

procédures comptables », a-t-il ajouté.

Présent à la cérémonie de clôture, le ministre de l'Économie et des Finances, Adama KONÉ, a fait part de son admiration pour la confrontation des idées au sein du Trésor Public, « à travers l'introduction, fort judicieuse, des réformes que sont le Rapport général sur le fonctionnement de l'institution et le Plan Stratégique de Développement dont la mise en œuvre apportera, j'en suis convaincu, une dynamique nouvelle à la réalisation des performances ». Il a, par ailleurs, invité le Trésor Public à se donner les moyens de réaliser l'ensemble des actions mises à sa charge dans le cadre du Plan de Travail Gouvernemental et de son Plan d'Actions 2017.

BADOU Atta

Les principales recommandations formulées

Les agents du Trésor Public s'engagent à faire de leur Administration une Institution performante au service de l'émergence de la Côte d'Ivoire. Ils ont réitéré leur détermination à y parvenir au terme du séminaire bilan 2016 et Perspectives 2017 du 16 au 17 février 2017, à Yamoussoukro.

À l'issue des travaux, d'importantes recommandations ont été formulées.

Il s'agit de :

- Respecter les délais de mise en œuvre des actions issues du Plan Stratégique de Développement (PSD) ;
- Produire l'ensemble des comptes de gestion 2016 et antérieurs à fin juin 2017 ;
- Renouveler régulièrement les caisses d'avance des services pour améliorer leur fonctionnement ;
- Mettre à contribution les Conseillers Techniques et les cadres les plus expérimentés pour assurer les enseignements à l'École Nationale d'Administration (ENA) ;
- Recueillir tous les besoins des services en termes d'automatisation

des opérations afin d'éviter le développement d'applications parallèles ;

- Finaliser le cadre organique des emplois à fin juin 2017 ;
- Rendre opérationnelle la Caisse de Retraite complémentaire des Agents du Trésor au 1er avril 2017 ;
- Mener une étude sur l'installation de l'énergie solaire dans les postes comptables de l'intérieur du pays en vue de résoudre les problèmes d'interruption récurrente d'électricité ;
- Élaborer le plan d'actions 2017 à fin février 2017 à partir du Plan d'actions opérationnel du Ministère de l'Économie et des Finances, de la note d'orientation du Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique dont le thème central est : « 2017, année de l'information fiable et disponible à temps, des recommandations issues du Rapport général sur le fonctionnement du Trésor Public et des actions du Plan Stratégique de Développement sans ancrage dans les projets.

BAK

2017, ANNÉE DE L'INFORMATION FIABLE ET DISPONIBLE À TEMPS

Le Directeur Général engage l'ensemble des services

Le Directeur Général a annoncé au cours du séminaire que l'année en cours est placée sous le sceau du thème « 2017, année de l'information fiable et disponible à temps ».

Expliquant les raisons qui ont motivé le choix du thème, M. ASSAHORÉ Konan Jacques a fait savoir que « l'information est un outil incontournable d'aide à la décision. À ce titre, elle doit être disponible à temps et exempte de toute anomalie susceptible d'en altérer la qualité. »

Aussi a-t-il invité chaque service et acteur à s'appropriier en fonction de ses missions, ce concept en veillant entre autres « à l'exhaustivité et à la fiabilité des données produites et enregistrées, la célérité dans la production de la comptabilité, la parfaite centralisation des données comptables, la reddition régulière des comptes et l'amélioration du système d'archivage des données ».

Eu égard à la lettre d'orientation de la Direction Générale, ces actions



« L'information est un outil d'aide à la décision... »

doivent se réaliser dans le cadre du renforcement de la qualité des informations d'ordre général, de l'optimisation du système d'information financière et de l'amélioration du système d'information comptable.

Par ailleurs, pour rendre effective

la mise en œuvre de cette ambition, des actions ont déjà été entreprises. Il s'agit de la création de la Cellule du Numérique et de l'Innovation Technologique (CNIT), de l'inauguration, le 21 février dernier, du Centre d'Accueil et d'Information du Trésor Public, d'un dispositif qui a permis l'installation progressive de l'affichage dynamique dans les services (écrans de diffusion de l'information). Toujours dans cette optique, il est envisagé l'édition d'un bulletin d'information économique et financière, la publication régulière d'un bulletin sur les statistiques de la Dette Publique pour accroître la visibilité des investisseurs et contribuer à animer le marché secondaire des titres publics. Enfin, la Direction Générale a engagé tout particulièrement la Direction de la Communication et des Relations Publiques à optimiser le rendement des outils et autres relais de diffusion de l'information.

K. Aya

EN MARGE DU SÉMINAIRE BILAN

Une marche sportive pour mieux décompresser

Huit (8) kilomètres de marche sportive. Tel est l'exercice auquel le Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique, ASSAHORÉ Konan Jacques et les participants du séminaire se sont livrés tôt le matin du vendredi 17 février 2017,

sur le circuit du Président Golf Club de Yamoussoukro. La Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique entendait ainsi encourager les agents à la pratique du sport, mais surtout les aider à évacuer le stress créé par les pressions professionnelles

et familiales, objet parfois de certaines maladies dont la tension artérielle, l'ulcère et l'accident cardio-vasculaire (AVC).

Au cours de cette matinée sportive, le Directeur Général et ses collaborateurs n'ont pas boudé leur plaisir en parcourant ce circuit de deux fois 4 km, dans ce cadre hautement écologique. Outre la randonnée, les séminaristes ont eu droit à des séances d'étirements et de « ZUMBA Fitness » avec l'assistance médicale de l'équipe du Centre Médical Paul Antoine BOHOUN BOUABRÉ du Trésor Public. « Le sport c'est la santé et sa pratique ne doit pas s'arrêter simplement aux regroupements du Trésor Public mais individuellement chaque agent doit s'adonner régulièrement à cet exercice, bénéfique à la santé », a indiqué M. ASSAHORÉ au terme de cette marche.

Etienne TANOH Niambé



Le Directeur Général et ses collaborateurs ont parcouru plusieurs kilomètres.

ILS ONT DIT...

Au terme du séminaire à Yamoussoukro, votre revue « Le Trésorier » a recueilli les propos de quelques participants.

Dr KILI née Boukalo N'dri Cécile, Médecin Chef
« La santé des agents, une préoccupation pour la Direction Générale »

« Je voudrais remercier les initiateurs de ces assises, plus particulièrement le Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique, M. ASSAHORÉ Konan Jacques et les Directeurs Généraux Adjointes. Cette rencontre a été l'occasion pour l'ensemble des responsables du Trésor Public de se retrouver, de faire le point de leurs activités 2016 et d'analyser le travail abattu. Nous, en tant que responsable de la structure médicale du Trésor, nous avons pris part à ces assises à double titres : présenter nos activités et soutenir les séminaristes afin qu'ils demeurent performants »



M. Nanougou YÉO, Trésorier Général de Bongouanou
« Nous allons nous approprier le thème de l'année »

« En tant que comptable public, j'ai été marqué au cours de ce séminaire bilan 2016 et perspectives 2017, par le thème de l'année « l'Information fiable et disponible à temps ». Car les informations que nous produisons dans notre domaine doivent se faire à bonne date. Tous les responsables de services sont donc appelés à être des relais auprès de leurs collaborateurs dans nos circonscriptions financières. Il s'agira également d'accompagner le Directeur Général dans sa vision de certification globale du Trésor Public.

Mme YORO Lydie épouse DIABAGATE, présidente de l'Amicale des Comptables, auprès des Projets.

« Nous saluons le management participatif du Directeur Général »

« Je voudrais féliciter la Direction Générale pour la tenue de ces assises et l'ensemble des participants pour la qualité des échanges. Il est vrai qu'il faut définir les stratégies, mais il est important de faire des bilans à mi-parcours afin d'améliorer les résultats attendus. Nous saluons donc le Directeur Général pour son style de management participatif ».



M. DOH André, Directeur du Financement et du Suivi des Politiques Sectorielles



« Nos méthodes de travail seront améliorées »

« Ce séminaire nous a permis de dresser le bilan de nos activités et évoquer les perspectives 2017. Les échanges issus de ces assises vont contribuer efficacement à l'amélioration de notre manière de travailler au niveau de nos services respectifs ».

Mohamed DIAWARA, Payeur de la Région du Folon

« Ce séminaire est une très belle expérience »

« Nous voudrions signifier toute notre satisfaction pour l'organisation de ce séminaire bilan au cours duquel nous avons participé à la validation du PSD du Trésor Public. Ce plan nous engage tous à être plus créatifs. Par conséquent, tous les agents doivent donc s'impliquer dans sa mise en oeuvre pour lui assurer plein succès.»



Propos recueillis par **Etienne TANO**

Faites vos retraits partout en toute sécurité

ÉLÉPHANT - LOYALE - PRESTIGE - CARTÉPARGNE



MENTION SPÉCIALE

APRÈS LE MAINTIEN DE SON CERTIFICAT ISO 9001

La Paierie Générale de la Dette Publique célébrée

Le Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique, ASSAHORÉ Konan Jacques a initié un dîner de célébration de l'excellence, pour célébrer les performances accomplies de la Paierie Générale de la Dette Publique (PGDP). Cette cérémonie a eu lieu, le 2 février 2017, à la Maison de l'Entreprise, au Plateau.

Le Directeur Général voulait, à travers cette cérémonie de retrouvailles et de partage, féliciter la PGDP pour le maintien de son certificat ISO 9001 version 2008 obtenu le 12 janvier 2017 à l'issue de l'audit de suivi mené par l'organisme de certification AFNOR

En effet, l'audit n'a relevé aucune non conformité, ce qui vaut à la PGDP le maintien de son certificat. Les pistes de progrès, les points sensibles et les points forts ont ainsi été relevés à la satisfaction des auditeurs qui notent la bonne tenue du poste comptable à travers le respect des procédures.

Pour le premier responsable du poste, M. AKA Aka Denis, ce résultat est le fruit de l'engagement du Directeur Général et du travail abattu par l'ensemble de ses collaborateurs à qui, il a rendu un vibrant hommage. « La version 2008 de la norme ISO 9001 prendra fin avec l'audit de confirmation cette année. En 2018, une nouvelle version, c'est-à-dire la version 2015 entrera en vigueur et cela induira des changements majeurs et de nouveaux défis à relever », a précisé le Payeur Général de la Dette Publique. M. AKA Aka Denis a, par ailleurs, exprimé l'engagement de son service à œuvrer davantage aux côtés de la Direction Générale pour l'accomplissement total du Système de Management de la Qualité au Trésor Public.

Pour sa part, le Directeur Général a félicité le Payeur Général et ses collaborateurs pour avoir démontré leur capacité à conduire un Système de Management de la Qualité à la certification et le faire vivre sur le moyen et le long terme.

Au regard de la spécificité de l'activité de gestion comptable de la dette publique, soutient M. ASSAHORÉ,

ces résultats concrets et tangibles participent sans nul doute à la consolidation de la confiance entre la Côte d'Ivoire et les Partenaires Techniques au Développement et autres Bailleurs de fonds. Toute chose qui, a-t-il indiqué, rehausse l'image de marque du Trésor Public.

« Soyez-en fiers pour vous-mêmes et pour le Trésor Public, car le travail bien fait est et sera toujours reconnu par les dirigeants d'aujourd'hui que nous sommes et admiré par la postérité », a-t-il rassuré le personnel de la PGDP. Ayant personnellement mesuré et évalué les enjeux importants du déploiement du Système de Management de la Qualité, du Contrôle Interne et de la Maîtrise des Risques pour le Trésor Public, ASSAHORÉ confirme sa détermination d'ériger cette problématique au rang de Projet (...).

Les performances attendues de

ce dispositif devront, a souligné le Directeur Général, conduire à soumettre la candidature du Trésor Public à la certification globale de ses services à l'horizon 2019.

Pour rappel, le maintien du certificat de la PGDP intervient à la suite d'un second cycle dans lequel est engagée ce poste comptable depuis le 8 juillet 2015, sous l'impulsion de M. AKA Aka Denis.

Le maintien du Certificat justifie le respect des engagements pris par la PGDP, à savoir le respect des normes qualité depuis sa certification à la norme ISO version 2008 le 18 novembre 2011.

Ce maintien devra aboutir au renouvellement du Certificat en novembre 2017 après un cycle de vie de trois ans. Le dernier renouvellement remonte au 12 novembre 2014.

BADOU Atta



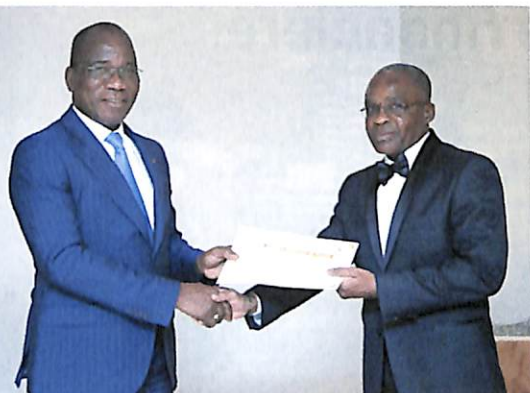
Le Directeur Général entouré de certains collaborateurs.



Les différents responsables honorés pour leur contribution à l'implantation du Système de management de la qualité à la PGDP.

MANAGEMENT DE LA QUALITÉ AU TRÉSOR PUBLIC

La Trésorerie Générale de Yamoussoukro, « Ambassadeur » de la Qualité



Le Directeur Général remettant le parchemin de M. KANTÉ Karime, Trésorier Général de Yamoussoukro.

Dans le souci d'offrir une prestation de qualité afin d'assurer la satisfaction client, le Trésor Public s'est engagé, depuis 2001, dans la Démarche Qualité. Pour migrer vers une administration résolument orientée client, le Trésor Public a mis en place un système de management de la qualité qui a conduit l'institution à se voir décerner la certification ISO 9001 version 2000 de la Trésorerie Générale de Yamoussoukro, site pilote du projet qualité, en 2008. Successivement, la Trésorerie a renouvelé en 2011, 2014 et maintenu son Certificat ISO 9001 Version 2008 délivré par l'organisme de Certification AFNOR.

En reconnaissance aux efforts déployés, le Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique, M. ASSAHORÉ Konan Jacques, a rendu un vibrant hommage, au personnel, de la Trésorerie Générale Yamoussoukro, le vendredi 17 Février 2017, au cours d'un dîner. Cette soirée du mérite et d'excellence a été organisée, en marge du séminaire-bilan 2016 et perspective 2017.

Pour M. ASSAHORÉ, il s'agissait d'honorer ces agents qui ont réussi en 2011 et 2014, non seulement à renouveler, mais également à maintenir jusqu'à ce jour, la certification ISO 9001 version 2008.

« Fort de votre constance dans la réalisation de performance, je vous déclare "Ambassadeur" de la Qualité au Trésor Public. En vous

invitant à continuer de mériter ce titre honorifique, en imprimant davantage de qualité à la conduite de vos actions, le Trésor Public vous regarde et compte sur vous », a indiqué le Directeur Général.

Ayant personnellement mesuré et évalué les enjeux importants du déploiement d'un Système de Management de la Qualité, du Contrôle Interne et de la Maîtrise des Risques pour le Trésor Public, ASSAHORÉ confirme sa détermination d'ériger cette problématique au rang de Projet (...).

Les performances attendues de ce dispositif devront, a souligné le Directeur Général, conduire à soumettre la candidature du Trésor Public à la certification globale de ses services à l'horizon 2019.

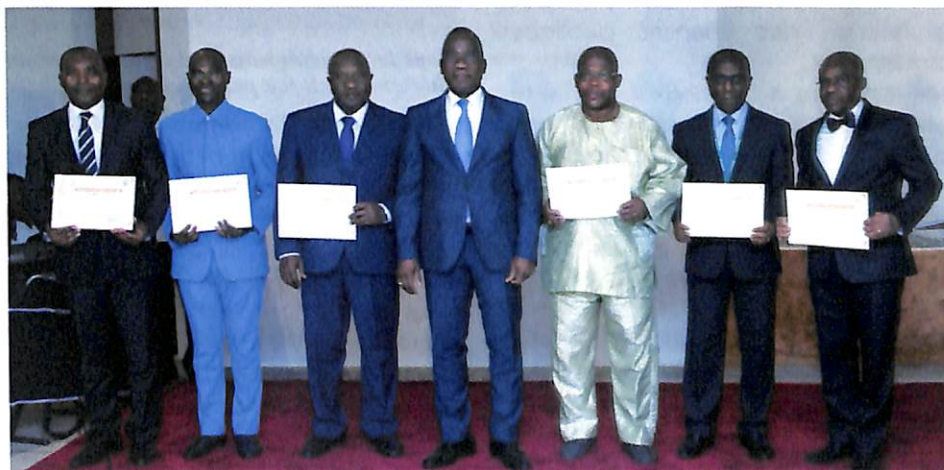
Pour sa part, M. KANTÉ Karime, Trésorier Général de Yamoussoukro,

a exprimé sa gratitude et remercié le Directeur Général, pour cette célébration. Pour lui, si le certificat a été successivement maintenu à l'issu des audits, c'est que l'ouvrage délégué par les pionniers a été maintenu et ce grâce à l'assistance de la Direction de la Qualité et de la Normalisation.

À l'occasion de cette cérémonie, tous les acteurs et assistants techniques ayant contribué à la mise en œuvre de la démarche qualité, support de cette double certification de la Trésorerie de Yamoussoukro, ont également été honorés.

Il s'agit notamment de MM. Arthur AHOUSI et FOFANA Lassina, Directeurs Généraux Adjointes ainsi que le Directeur de la Qualité et de la Normalisation, M. KASSI N'guessan Jacques et son prédécesseur, NIAMIEN Houssou.

BADOU Atta



Les acteurs ayant contribué à la mise en œuvre de la démarche qualité à la TGY célébrés.



GESTION DES FINANCES PUBLIQUES DANS LA CÔTE D'IVOIRE PRÉCOLONIALE

Des enseignements pour la politique financière moderne¹

L'espace territorial que constitue la Côte d'Ivoire actuelle était occupé par les quatre grands groupes de peuples (Akan, Gour, Krou et Mandé) bien avant la colonisation. Une abondante littérature permet de cerner l'organisation politique et institutionnelle de différents royaumes, empires et communautés locales existant à l'époque précoloniale.

Or, l'existence d'un État ou d'une communauté locale suppose celle de politiques publiques c'est-à-dire d'initiatives et de travaux à destination collective qui requièrent un financement public. Cela suscite au moins deux questions: comment étaient gérées les finances publiques précoloniales ? Quels enseignements éventuels pourrait-on en tirer pour la gestion des finances publiques modernes ?

Les réponses à ces deux importantes questions apparaissent dans les objectifs des sociétés précoloniales ivoiriennes de souveraineté économique, d'optimisation des ressources publiques et d'efficacité des dépenses publiques.

1- LE SOUCI DE SOUVERAINETÉ ÉCONOMIQUE DANS LA GESTION DES FINANCES PUBLIQUES

L'objectif de la gestion des finances publiques était de garantir l'équilibre voire l'excédent budgétaire et de trésorerie à l'effet de préserver la souveraineté nationale.

La règle était l'équilibre ou l'excédent budgétaire. Un déficit budgétaire serait considéré comme un risque d'aliénation de la souveraineté nationale. Les soldes de trésorerie négatifs étaient gérés de manière très discrète et devaient être rapidement comblés. Ainsi, l'expression «dette



Dans les sociétés sans État central, l'ordonnancement des recettes et des dépenses publiques était fait par les collèges de chefs de familles, de clans ou de terres.

souveraine», couramment employée dans les finances publiques modernes, apparaîtrait sûrement chez les anciens peuples de Côte d'Ivoire, comme un contresens ; car ils avaient compris que la souveraineté appartient au créancier et non au débiteur. Tout un dispositif était donc mis en place pour éviter le déficit public.

Les procédures budgétaires et comptables étaient parfois discrètes mais, paradoxalement, rigoureuses. Elles étaient encadrées par des dispositions institutionnelles, morales, mystiques et religieuses strictes. La dignité et le sens de l'honneur pesaient, plus que toute autre considération, sur le Roi et sa famille.

Dans la gestion budgétaire et comptable précoloniale, la séparation des fonctions d'ordonnateur et de trésorier était respectée. Dans les sociétés sans État central (Akan

lagunaire, Gour, Krou et Mandé du Sud), l'ordonnancement des recettes et des dépenses publiques était fait par les collèges de chefs de familles, de clans ou de terres. L'exécution et la comptabilisation des opérations budgétaires étaient faites par des personnes reconnues pour leur compétence et leur crédibilité. Dans les États centralisés Akans, le Roi est l'ordonnateur du budget royal. Il peut déléguer ce pouvoir à son Premier ministre voire à son ministre de l'économie et des finances. Les chefs de provinces et de villages sont ordonnateurs principaux des budgets locaux. Mais les fonctions de trésoriers et de comptables étaient exercées par des personnes distinctes, sous la supervision mystique des ancêtres et souvent du cabinet de la Reine mère, faisant office de chambre des comptes.

1 - Ce texte est un petit extrait de notre article publié dans Kasa Bya Kasa, Revue ivoirienne d'Anthropologie et de Sociologie, n° 31, 2016, PP. 72-89 sous le titre « Aspects de politiques économiques et financières dans la Côte d'Ivoire précoloniale »



Les réformes dans l'UEMOA depuis 2011 visent l'harmonisation de la gestion financière des collectivités territoriales.

2 - L'OPTIMISATION DES RESSOURCES PUBLIQUES

Dans les sociétés à organisation décentralisée (sans État central), en l'absence d'une fiscalité formelle, les prélèvements divers, en espèces ou en nature, étaient effectués, dans la transparence, pour faire face à des charges d'intérêt collectif : sécurité, justice, santé publique, éducation communautaire, festivités, infrastructures etc. On pouvait noter, certes, un volume important de ressources affectées; mais ces affectations étaient connues d'avance. De manière générale, la causalité était clairement établie entre les prélèvements fiscaux et les dépenses publiques. Cette causalité a besoin d'être rappelée aux contribuables ivoiriens modernes.

Dans les États centralisés des Akan et des Mandé du Nord, la fiscalité était organisée de manière plus administrative et formelle. Les différentes méthodes de mobilisation des ressources budgétaires en espèces ou en nature étaient :

- les contributions aux frais de cérémonies et aux célébrations de certaines festivités...
- les contributions volontaires ou obligatoires faites par des nationaux et étrangers exploitant des ressources du royaume ;
- les revenus issus de l'exploitation du domaine public ;
- les amendes pour manquements aux us et coutumes, les frais d'enrôlement de plaintes et les amendes judiciaires;
- les tributs ou frais d'allégeance des chefs de villages au roi et les butins de guerre.

Pour assurer une pression fiscale optimale, on admettait, dans la plupart des États, la coexistence d'un secteur public et d'un secteur privé, tous deux productifs. L'État ne se limitait pas à ses rôles régaliens et tutélaire. Il était impliqué dans la production économique. Les fermes publiques, que l'on peut comparer aux établissements publics nationaux (EPN) actuels, devaient procurer beaucoup de ressources à l'État. Les revenus du domaine constituaient souvent la plus grande proportion des recettes budgétaires. Ils permettaient de réduire la pression fiscale tout en évitant le déficit budgétaire. La faible pression fiscale avait pour but d'attirer les commerçants et investisseurs.

3- L'EFFICACITÉ DES DÉPENSES PUBLIQUES PAR LA DÉCENTRALISATION FINANCIÈRE

Dans les États centralisés, les dépenses budgétaires étaient destinées à assurer la puissance et la souveraineté nationales, entretenir la cour et l'administration royales et faire face aux besoins collectifs à caractère national. Toutefois, l'État central garantissait la gestion de proximité. Les chefs de provinces ou de villages étaient des ordonnateurs non pas délégués mais principaux, car ils étaient responsables de leur budget, notamment dans les domaines suivants : éducation (dans le bois sacré ou ailleurs), santé publique (prévention ou lutte contre des épidémies), sécurité publique (prévention ou lutte contre des catastrophes naturelles, des fauves sauvages...), infrastructures (ouvertures ou entretiens de routes,

puits, cours d'eaux, cimetières...). L'efficacité des dépenses publiques par la décentralisation financière était plus forte dans les sociétés sans État central (Akan lagunaire, Krou, Gour et Mandé du Sud). N'accordant pas de priorité à de coûteuses conquêtes coloniales, ces peuples épargnaient les ressources publiques pour financer des besoins de proximité des populations. En outre, organisées en communautés villageoises, contrairement aux structurations pyramidales et aux différenciations sociales très marquées dans les royaumes et empires, les sociétés déconcentrées étaient plus égalitaires et solidaires. En privilégiant la gestion collégiale et de proximité des affaires, sans référence à une autorité centrale, ces peuples sont allés encore plus que les politiques de décentralisation voire de déconcentration actuelle.

Aujourd'hui, dans tous les pays de l'UEMOA, des dispositions constitutionnelles, législatives et réglementaires reconnaissent, aux collectivités territoriales, des compétences pour les services de base aux citoyens. La Directive n°01/2011/CM/UEMOA portant régime financier des collectivités territoriales au sein de l'UEMOA est censée viser l'harmonisation de la gestion financière des collectivités territoriales.

Mais, les incidences financières restent en décalage avec la volonté affichée de transfert de compétences. Les parts des finances locales dans les budgets nationaux demeurent inférieures à 10% dans tous les pays de l'UEMOA.

En conclusion, contrairement aux idées reçues, des enseignements pourraient être tirés de l'expérience des sociétés ivoiriennes précoloniales en matière de gestion des finances publiques et, en particulier de décentralisation financière, pour l'optimisation de la politique financière moderne.

Dr Patrick K. N'Gouan

Conseiller Technique du Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP), Chercheur Associé au Centre Ivoirien de Recherches Économiques et Sociales (CIRES)

Évolution de la situation du secteur de la microfinance au premier trimestre 2017

La situation du secteur au 1^{er} trimestre 2017 peut être appréhendée à travers (I) l'analyse de l'évolution globale des indicateurs d'activités et (II) l'évolution des parts de marché des principaux SFD. Elle porte sur 29 structures, sur un total de 52 en activité, ayant communiqué leur rapports périodiques d'activités et représentant plus 95,0% des actifs nets du secteur de la microfinance en Côte d'Ivoire.

I - ÉVOLUTION DES PRINCIPAUX INDICATEURS

La dynamique observée dans les activités de microfinance au cours des trimestres précédents se poursuit au premier trimestre 2017 au regard de l'évolution des principaux indicateurs d'activités, comme l'indique le tableau ci-dessous.

Indicateurs	1T2016	2T2016	3T2016	04T2016	1T2017	Variation fin Déc. 2016 – fin mars 2017
Nb SFD agréés	61	61	55	54	52	-3,7%
Nombre de clients	1 024 514	1 054 724	1 093 107	1 168 154	1 179 985	1,0%
UNACOOPEC-CI	672 711	684 936	699 610	744 969	747 578	0,4%
Autres SFD	351 803	369 788	393 497	423 185	432 407	2,2%
Encours des dépôts (en milliards de F CFA)	185,3	192,7	198,0	210,1	225,3	7,3%
UNACOOPEC-CI	93,1	93,3	91,3	91,9	95,5	3,9%
Autres SFD	92,2	99,4	106,7	118,2	129,8	9,8%
Encours des crédits (en milliards de F CFA)	149,2	155,6	174,2	189,9	198,2	4,4%
UNACOOPEC-CI	40,6	29,8	33,5	26,1	28,3	8,6%
Autres SFD	108,6	126,6	140,7	163,8	169,8	3,7%
Taux de portefeuille à risque à plus de 90 jours	6,7%	6,9%	6,9%	6,6%	5,6%	-15,5%
UNACOOPEC-CI	11,7%	15,4%	14,6%	19,50%	10,2%	-47,9%
Autres SFD	4,8%	4,9%	5,1%	3,70%	4,8%	30,1%
Volume des crédits décaissés dans la période (en milliards de F CFA)	33,9	67,2	77,8	83,1	71,6	-13,9%
UNACOOPEC-CI	6,5	9,0	10,3	8,6	6,1	-29,5%
Autres SFD	27,4	58,1	67,5	74,5	65,5	-12,0%
Fonds propres (en milliards de F CFA)	-1,5	-2,2	0,9	4,0	11,9	197,6%
UNACOOPEC-CI	-22,1	-25,9	-25,6	-25,8	-26,3	2,0%
Autres SFD	20,54	23,6	26,5	29,8	38,2	28,3%
Total bilan (en milliards de F CFA)	235,6	255,1	272,3	295,2	308,0	4,3%
UNACOOPEC-CI	62,6	62,6	82,5	83,7	80,2	-4,2%
Autres SFD	173,1	192,5	189,8	211,5	227,8	7,7%

Source : DGTCP/DRSSFD

Au 31 mars 2017, le secteur de la microfinance compte 52 SFD agréés dont 4 unions coopératives, 32 coopératives unitaires et 16 sociétés anonymes. L'ensemble de ces structures totalisent 1 179 985 membres/clients pour un montant d'épargne collectée de 225,3 milliards de F CFA, un encours de crédits de 198,2 milliards de F CFA et un total bilan de 308,0 milliards de F CFA. Ces performances sont globalement meilleures que celles enregistrées à fin décembre 2016. En effet, l'effectif de la clientèle, le montant de l'épargne et l'encours des crédits se sont accrus respectivement de 1,0%, 7,3% et 4,4%.

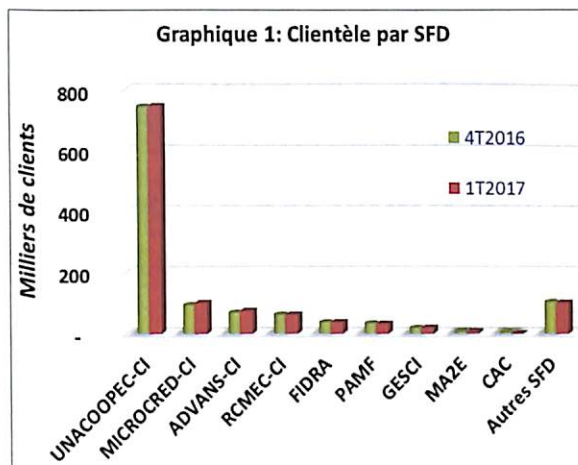
Par ailleurs, les fonds propres du secteur, redevenus positifs depuis le 3^{ème} trimestre 2016, enregistrent une forte augmentation au 1^{er} trimestre 2017. Ils sont passés de 4,0 milliards F CFA à fin décembre 2016 à 11,9 milliards F CFA au 31 mars 2017, soit une augmentation de 197,6%. En effet, certaines institutions ont procédé à l'émission de titres d'emprunts subordonnés et/ou à une augmentation de capital, respectivement à hauteur de 6,3 milliards F CFA et de 1,7 milliards F CFA.

Le portefeuille de crédits s'est légèrement amélioré, mais reste fortement dégradé avec un PAR 90 de 5,6% à fin mars 2017, imputable principalement au RCMEC-CI, à l'UNACOOPEC-CI et à MICROCRED-CI SA dont les PAR 90 ressortent respectivement à 17,7%, 10,2% et 7,9% pour une norme réglementaire de 3% maximum.

II - PARTS DE MARCHÉ DES PRINCIPAUX SFD

Bien que l'UNACOOPEC-CI demeure le leader du secteur en termes de clientèle et de collecte de l'épargne (cf. graphique 1 et graphique 2), les parts de marché de ce réseau mutualiste continuent de décroître au fil des trimestres au profit des autres principaux SFD notamment MICROCRED-CI, FIDRA, GESCI et ADVANS.

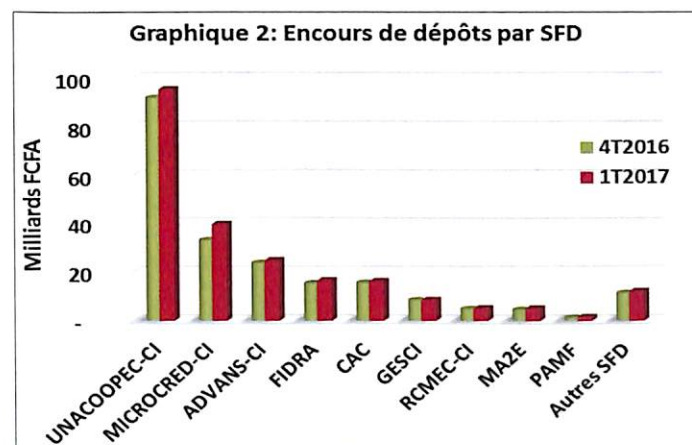
En matière de crédit, l'activité est dominée par MICROCRED-CI (cf. graphique 3) qui conforte sa position de leader acquise depuis 2014.



Clients/ Membres	Fin décembre 2016		Fin mars 2017	
	Nombre	Part (%)	Nombre	Part (%)
UNACOOPEC-CI	744 969	63,8	747 578	63,4
MICROCRED-CI	93 053	8,0	100 534	8,5
ADVANS-CI	67 963	5,8	74 326	6,3
RCMEC-CI	61 440	5,3	61 423	5,2
FIDRA	35 841	3,1	36 694	3,1
PAMF	32 633	2,8	31 329	2,7
GESCI	17 977	1,5	18 513	1,6
MA2E	6 721	0,6	6 882	0,6
CAC	3 396	0,3	965	0,1
Autres SFD	104 161	8,9	101 741	8,6
Ensemble des SFD	1 168 154	100,0	1 179 985	100,0

Source : DGTCP/DRSSFD

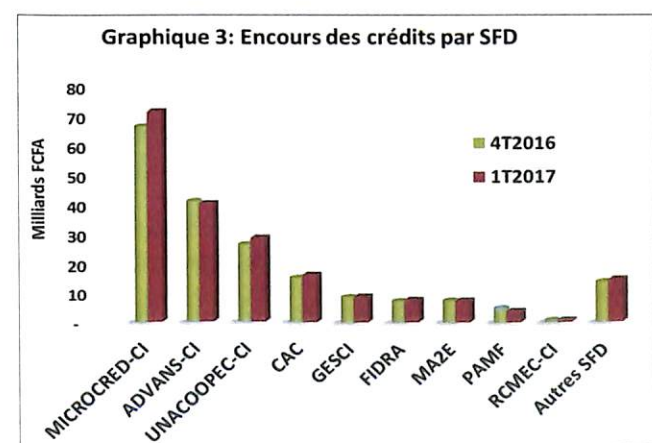
Relativement à la mobilisation de la clientèle, l'UNACOOPEC-CI détient la part de marché la plus importante avec 63,4% du secteur, largement devant les autres institutions. MICROCRED-CI dont la part se situe à 8,5%, occupe la 2^{ème} place devant ADVANS-CI (6,3%). (cf. graphique 1)



Encours de l'épargne	Fin septembre 2016		Fin décembre 2016	
	En milliards de F CFA	Part (%)	En milliards de F CFA	Part (%)
UNACOOPEC-CI	91,9	43,8	95,5	42,4
MICROCRED-CI	33,0	15,7	39,8	17,7
ADVANS-CI	23,7	11,3	24,8	11,0
FIDRA	15,3	7,3	16,5	7,3
CAC	15,5	7,4	16,2	7,2
GESCI	8,5	4,1	8,6	3,8
RCMEC-CI	4,9	2,4	5,3	2,3
MA2E	4,6	2,2	5,2	2,3
PAMF	1,3	0,6	1,5	0,7
Autres SFD	11,3	5,4	12,0	5,3
Total	210,1	100,0	225,3	100,0

Source : DGTCP/DRSSFD

En ce qui concerne la collecte de l'épargne, l'UNACOOPEC-CI domine également le secteur avec 43,8% de part de marché, suivi de MICROCRED-CI (15,7%), ADVANS-CI (11,3%) et du FIDRA (7,3%). (cf. graphique 2).

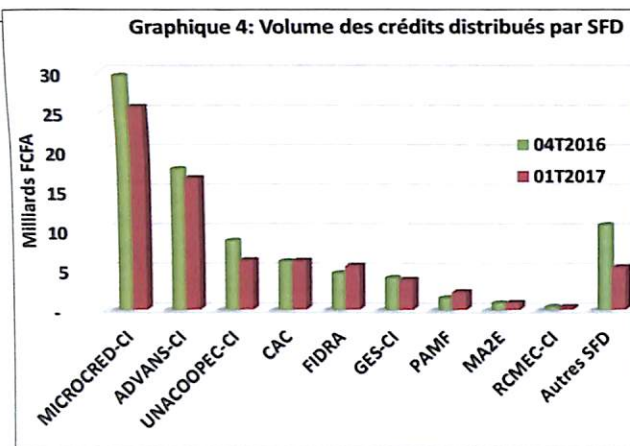


Encours des crédits	Fin décembre 2016		Fin mars 2017	
	En milliards de F CFA	Part (%)	En milliards de F CFA	Part (%)
MICROCRED-CI	65,9	34,7	71,1	35,9
ADVANS-CI	40,7	21,4	40,0	20,2
UNACOOPEC-CI	26,1	13,7	28,3	14,3
CAC	15,0	7,9	16,0	8,1
GESCI	8,6	4,5	8,8	4,5
FIDRA	7,2	3,8	7,6	3,8
MA2E	7,5	3,9	7,4	3,8
PAMF	4,9	2,6	3,8	1,9
RCMEC-CI	0,6	0,3	0,6	0,3
Autres SFD	13,6	7,1	14,4	7,3
Total	189,9	100,0	198,2	100,0

Source : DGTCP/DRSSFD

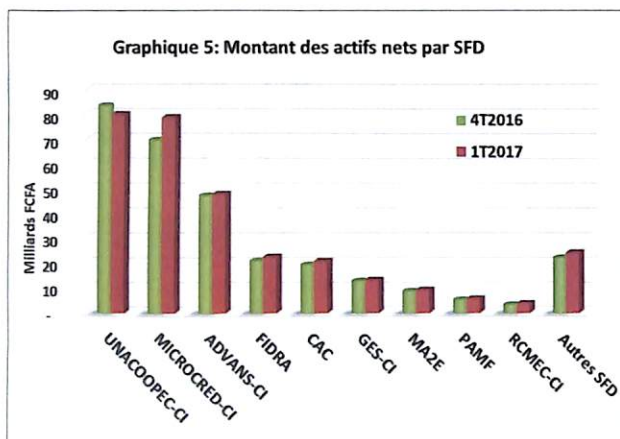
S'agissant de l'encours de crédits, le leader est MICROCRED-CI (35,9% du portefeuille global) qui continue de gagner des parts de marché. La deuxième place est occupée par ADVANS-CI qui enregistre 21,3% du portefeuille global. L'UNACOOPEC-CI occupe la troisième place avec 13,7% de part. (cf. graphique 3).

ENQUÊTE



Source : DGTCP/DRSSFD

En termes de production de crédits, MICROCRED-CI dépasse de loin les autres SFD avec 35,7% de part de marché suivi d'ADVANS-CI (23,0%) et l'UNACOOPEC-CI (8,5%). (cf. graphique 4).



Source : DGTCP/DRSSFD

Quant au total bilan, l'UNACOOPEC-CI reste le leader du marché. Son actif net représente 26,0% de l'actif total du secteur contre 25,6% pour MICROCRED-CI (2^{ème}). ADVANS-CI se hisse à la troisième place avec 15,6% suivi du FIDRA (7,4%). (cf. graphique 5).

Volume crédits débloqués	Fin décembre 2016		Fin mars 2017	
	En milliards de F CFA	Part (%)	En milliards de F CFA	Part (%)
MICROCRED-CI	29,5	35,5	25,5	35,7
ADVANS-CI	17,7	21,3	16,5	23,0
UNACOOPEC-CI	8,6	10,3	6,1	8,5
CAC	6,0	7,2	6,0	8,4
FIDRA	4,5	5,4	5,4	7,5
GES-CI	3,9	4,7	3,7	5,1
PAMF	1,4	1,7	2,2	3,0
MA2E	0,8	0,9	0,8	1,1
RCMEC-CI	0,3	0,4	0,2	0,3
Autres SFD	10,6	12,7	5,2	7,3
Total	83,1	100,0	71,6	100,0

Montant des actifs nets	Fin décembre 2016		Fin mars 2017	
	En milliards de F CFA	Part (%)	En milliards de F CFA	Part (%)
UNACOOPEC-CI	83,7	28,4	80,2	26,0
MICROCRED-CI	69,7	23,6	78,9	25,6
ADVANS-CI	47,5	16,1	48,1	15,6
FIDRA	21,1	7,2	22,7	7,4
CAC	19,6	6,6	21,0	6,8
GES-CI	13,1	4,4	13,4	4,4
MA2E	9,0	3,0	9,4	3,0
PAMF	5,4	1,8	5,8	1,9
RCMEC-CI	3,4	1,2	3,8	1,2
Autres SFD	22,6	7,6	24,6	8,0
Total	295,2	100,0	308,0	100,0

LISTE DES SIGLES

SFD	: Système Financier Décentralisé
SA	: Société Anonyme
UNACOOPEC-CI	: Union Nationale des Coopératives d'Épargne et de Crédit de Côte d'Ivoire
RCMEC-CI	: Réseau des Caisses Mutuelles d'Épargne et de Crédit de Côte d'Ivoire
GES-CI	: Groupe d'Épargne et de Soutien en Côte d'Ivoire
FIDRA	: Fonds International pour le Développement de la Retraite Active
CAC	: Compagnie Africaine de Crédit de Côte d'Ivoire
DGTCP	: Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique
DRSSFD	: Direction de la Réglementation et de la Surveillance des Systèmes Financiers Décentralisés (Ex Direction de la Microfinance)

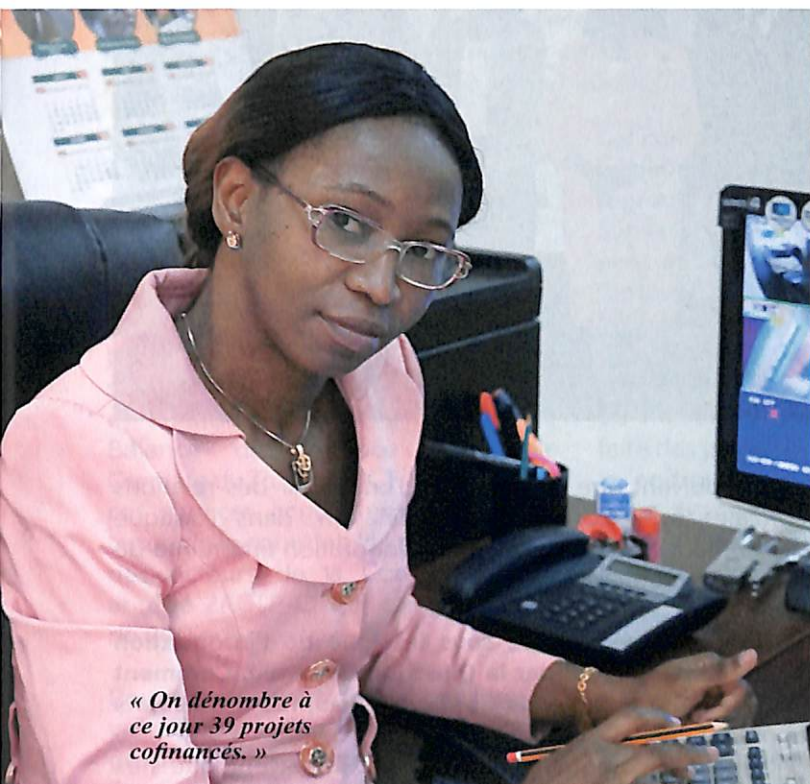
BCEAO	: Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest
PME	: Petite et Moyenne Entreprise
PMI	: Petite et Moyenne Industrie
PAR	: Portefeuille à Risque
PAR 30	: Portefeuille à Risque à 30 jours
PAR 90	: Portefeuille à Risque à 90 jours
PAR 180	: Portefeuille à Risque à 180 jours
IMCEC	: Institution mutualiste et coopérative d'épargne et de crédit

Source : **Direction de la Réglementation et de la Surveillance des Systèmes Financiers Décentralisés (DRSSFD)**

Mme YOROT Lydie Épse DIABAGATÉ

Présidente de l'Amicale des Agents Comptables auprès des Projets Cofinancés (2ACPC)

« La Côte d'Ivoire est évaluée sur le taux de décaissement des projets »



« On dénombre à ce jour 39 projets cofinancés. »

Depuis sa création en 2013, l'Amicale des Agents Comptables auprès des Projets est dirigée par Mme YOROT Lydie Édith Épse DIABAGATÉ, Administrateur Principal des Services Financiers, Agent Comptable auprès du Projet de Renaissance des Infrastructures de Côte d'Ivoire (PRICI). Comment les comptables publics peuvent-ils efficacement accompagner la conduite des projets financés ou cofinancés par les partenaires techniques et financiers de l'État ? Quelles solutions faut-il apporter aux préoccupations de ces comptables qui évoluent sur les projets ? Telles sont, entre autres, les questions au menu de l'entretien accordé à votre revue par la Présidente de l'2ACPC.

Pouvez-vous nous expliquer concrètement le rôle que joue un Agent Comptable auprès d'un Projet?

Les missions d'un Agent Comptable auprès d'un Projet sont celles dévolues aux comptables publics à savoir la gestion des deniers publics en recettes et en dépenses. L'Agent Comptable auprès des Projets est donc tenu d'exécuter quotidiennement les opérations du Projet, de les retracer et d'en conserver les pièces justificatives. Par ailleurs, il joue un rôle de conseiller financier auprès de l'Unité de Coordination. À ce titre, il peut être consulté sur toutes les questions relatives au choix des lignes budgétaires, à la constitution de dossier de paiement et pour toutes autres questions financières.

Dites-nous ce qui a milité en faveur de la mise en place de votre Amicale?

Les Agents Comptables nommés auprès des Projets ont décidé de se mettre ensemble pour avoir un cadre formel de rencontres et d'échanges sur les questions les concernant. Les objectifs visés par l'Amicale sont entre autres de contribuer à une meilleure formation professionnelle des membres et de veiller à l'amélioration de leurs conditions de travail. Des actions de solidarité et d'entraide sont aussi inscrites dans les objectifs de l'Amicale.

Vous venez d'organiser un séminaire qui a regroupé l'ensemble des agents comptables auprès des projets cofinancés et d'autres acteurs impliqués dans la gestion des projets cofinancés, qu'est ce qui a motivé cette rencontre?

Après des années de gestion des Projets, nous avons remarqué des divergences dans les pratiques des Agents Comptables: pour exemple, les modalités de gestion des ressources issues de la vente des dossiers d'appel d'offres étaient différentes d'un Projet à un autre. De même, le contrôle des dépenses présentait de nombreuses disparités. L'élaboration d'un instrument harmonisé de travail, notamment de contrôle des pièces justificatives de dépenses s'est avérée nécessaire. D'où, une rencontre de l'ensemble des acteurs, afin de réfléchir à l'uniformisation des pratiques sur les Projets.

Des motifs de satisfaction au terme de cette rencontre?

Oui. D'abord, parce que l'activité a pu avoir lieu après de multiples reports ; ensuite, dans la mesure où nous avons pu examiner les différents problèmes avec tous les acteurs de la chaîne de la dépense notamment la Chambre des Comptes, l'Inspection Générale des Finances, la Direction Générale des Impôts, la Direction du Contrôle Financier, la Direction des Marchés Publics, certains Coordonnateurs de projets, les Responsables Administratifs et Financiers des Projets et bien entendu les services du Trésor Public. Troisièmement, nous sommes satisfaits de la pertinence des résolutions en faveur de l'harmonisation des pratiques. Je voudrais saisir l'occasion que m'offre la revue «Le Trésorier» pour traduire la gratitude de l'ensemble des Agents Comptables de Projets à Monsieur le Ministre de l'Économie et des Finances et à Monsieur le Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique respectivement Parrain et Président de la cérémonie. Nos remerciements vont également à l'endroit de Madame la Coordinatrice du Don de Gouvernance pour le Développement Institutionnel (DGDI) dont la structure a financé le séminaire. Nous disons merci à tous les participants qui ont contribué à la réussite de l'activité.





Les officiels au séminaire des agents comptables auprès des projets.

Les financements des projets proviennent majoritairement des partenaires extérieurs. Selon vous, quelles sont les dispositions à prendre pour permettre à l'État de continuer de bénéficier de leur confiance ?

La confiance des bailleurs en l'État sera maintenue grâce à la gestion transparente des ressources par les acteurs nommés auprès des Projets et à l'amélioration significative des taux de décaissement, car la Côte d'Ivoire est évaluée sur les taux de décaissement.

Le faible taux de décaissement est souvent au centre des débats au niveau des projets cofinancés. Que faire selon vous pour relever ce taux ?

Le relèvement du taux de décaissement peut s'obtenir entre autres, par la parfaite maîtrise des procédures, par l'appropriation des objectifs du Projet par les acteurs et par une bonne communication entre ceux-ci. Cette bonne communication passe par l'activation des cadres d'échanges, notamment les rencontres périodiques des Comités de Suivi pour identifier et aplanir les difficultés nées, au cours du processus de mise en œuvre du projet. Il faudrait aussi initier à l'intention des acteurs, des sessions de formation aussi souvent que cela s'avère nécessaire.

Quels sont à votre avis, les problèmes qu'il faut régler pour améliorer vos performances ?

En tant qu'acteur clef au même titre que le Coordonnateur et le Contrôleur Financier, il en va naturellement que l'exécution des Projets dépend aussi des prestations de l'Agent Comptable. L'une des conditions majeures d'une meilleure performance de l'Agent Comptable sur les Projets est l'amélioration de ses conditions de travail. Cela pourrait se traduire par l'allocation d'un budget de fonctionnement, le renforcement de l'effectif des assistants comptables. Il faudrait également envisager la nomination d'agent comptable secondaire sur certains Projets. Pour finir, des

efforts doivent être faits en vue d'entretenir des relations cordiales avec l'Unité de Coordination, dans l'optique notamment de faire naître une collaboration empreinte de courtoisie mutuelle.

L'année 2017 est placée sous le signe de l'information fiable en temps réel par la Direction Générale. Comment la Présidente des agents Comptables auprès des Projets appréhende-t-elle cela ?

En tant que comptable public, il est important que nos opérations soient retracées régulièrement et correctement pour que nos données puissent aider à la prise de décisions par les autorités. À cet effet, l'Amicale organise des formations à l'attention des agents comptables nouvellement nommés afin de leur permettre de tenir une comptabilité de qualité.

À la tête de l'amicale depuis 2013, peut-on avoir une idée des actions importantes menées ou programmées ?

Au titre des actions menées figurent en première position, l'organisation les 27, 28 et 1^{er} mars 2017, du séminaire sur l'harmonisation des pratiques des acteurs des Projets. Deuxièmement nous avons la prise en charge des nouveaux Agents Comptables par un système de tutorat. Des activités d'entraide et de solidarité ont été également menées. Nous envisageons organiser une sortie récréative qui réunira les acteurs clefs des Projets afin de renforcer les liens et la collaboration.

Je voudrais également exhorter l'ensemble des agents comptables nommés auprès des Projets, à ne pas désespérer du fait des conditions de travail quelques peu difficiles. Nous devons plutôt soumettre nos préoccupations à nos autorités, afin de trouver des solutions visant une meilleure organisation et réglementation de la fonction ainsi que du poste d'Agent Comptable de Projet.

Entretien réalisé par **Stane BONI**
Coll : **Toussaint KOUASSI**

DOUMBIA Ousmane*Président de l'Amicale des Acteurs de la Comptabilité du Trésor Public de Côte d'Ivoire (AACTP-CI)*

“ L'information fiable en temps réel est le fruit de la bonne tenue de la comptabilité ”

DOUMBIA Ousmane, Inspecteur du Trésor, chef du service Comptabilité de la Trésorerie Générale d'Abengourou, est le nouveau Président de l'Amicale des Acteurs de la Comptabilité du Trésor Public de Côte d'Ivoire (AACTP-CI). De l'ouverture de l'amicale à d'autres services, ce qui a entraîné le changement de dénomination, au rôle que compte jouer l'AACTP-CI sur l'échiquier des associations au Trésor Public, le Président élu à la faveur de l'Assemblée Générale de Yamoussoukro a accepté de nous en parler.

Votre Amicale, à l'origine exclusivement réservée aux animateurs des services comptabilité a enregistré d'autres acteurs.

Effectivement, l'Assemblée Générale qui a eu lieu, du 9 au 11 décembre 2016, à Yamoussoukro, a trouvé juste d'associer les chefs des services Apurement, Dénouement et Centralisation et enfin, le service Balance de l'Agence Comptable Centrale du Trésor (ACCT). En effet, tous ces services concourent à la bonne tenue de la comptabilité d'où l'Amicale des Acteurs de la Comptabilité en abrégé 2ACTP-CI qui comprend plus de 300 adhérents.

Pouvez-vous nous donner une idée de votre programme d'activités pour la gestion de votre structure ?

Je voudrais avant d'aborder cette question, traduire ma gratitude à l'ensemble des membres qui ont bien voulu me porter à la tête de notre association. Nous avons résumé notre programme d'activités en trois points à savoir : étendre l'amicale à tous les services du Trésor Public ; créer un cadre permanent de suivi de l'application du livre blanc et enfin disposer des cadres récréatifs loin du lot quotidien de stress provoqué par notre métier.

Qu'est-ce qui a motivé la création d'une telle structure au sein de notre administration financière ?

La comptabilité est le cœur du métier que nous exerçons donc, pourquoi ne pas réunir les acteurs qui participent à la bonne tenue de la comptabilité en vue d'harmoniser nos outils de travail, échanger sur les méthodes de travail et partager nos expériences. Voici ce qui a motivé la création de cette amicale.

Les comptables supérieurs pour la plupart chefs de postes sont regroupés au sein d'une amicale. Sans réels pouvoirs de décisions, que peut-on attendre de votre structure ?

Certes le pouvoir de décision ne nous revient pas mais l'association dispose d'une expertise reconnue à tous les échelons en ce qui concerne le cœur du métier. À ce titre nous pouvons faire des propositions avec la certitude qu'on trouvera des oreilles attentives. Nous avons aussi un rôle consultatif en ce sens que par le passé, lorsque la Direction Générale sortait une instruction comptable, en notre qualité de premier acteur nous étions sollicités pour donner notre avis sur son applicabilité.

Le Directeur Général a placé cette année sous le signe de l'information fiable en temps réel. Qu'entendez-vous mener comme actions pour vous inscrire dans cette dynamique ?

Cette orientation de Monsieur le Directeur Général met en exergue l'importance de notre tâche à savoir donner la bonne information en temps réel pour les bonnes prises de décision. L'information fiable en temps réel » ne peut résulter que d'une bonne tenue et dans les délais, de la comptabilité. Pour y parvenir, nous devons sensibiliser nos pairs afin qu'ils s'approprient cette instruction. Il nous faut innover également dans la production des données comptables avec les nouvelles technologies pour donner l'information dans les délais. En outre, l'acteur de la comptabilité au Trésor Public doit pouvoir s'approprier la culture institutionnelle au regard du code d'éthique et de la déontologie du Trésor Public, notre guide institutionnel.



On vous a connu syndicaliste et aujourd'hui vous êtes à la tête d'une association qui doit être le point d'ancrage de plusieurs sensibilités syndicales, la tâche est-elle aisée ?

Je pense que quand nous apprenons quelque part, il faut savoir se mettre au service des autres que ce soit en association, amicale ou syndicat pour dire que la tâche n'est pas toujours aisée mais seulement c'est deux domaines différents.

Je ne viens pas à l'amicale des acteurs de la comptabilité pour prôner les vertus du syndicalisme. Je suis le président de l'amicale des acteurs de la comptabilité. À ce titre, je suis au service de tous les acteurs de la comptabilité, chacun avec ses sensibilités syndicales. Je mets à profit, ce que j'ai bien pu apprendre, et continue d'apprendre, au sein de mon syndicat. Bien que je continue de tenir mes missions au plan syndical, je ne ferai aucun amalgame avec les activités de l'amicale qui sont purement professionnelles.

Je profite de l'occasion pour remercier et saluer les différents leaders syndicaux du Trésor Public avec un clin d'œil spécial à mon formateur Kalilou CAMARA. Nous voudrions également rendre hommage à la Direction de la Communication et des Relations Publiques qui fait beaucoup pour veiller sur l'image du Trésor Public.

Entretien réalisé par **Stane BONI**
Transcription : **Toussaint KOUASSI**

TRAORÉ Moussa

Président des Agents Comptables
des Établissements Publics Nationaux du Burkina Faso

“ Le Trésor Public ivoirien est un modèle pour l'administration publique africaine ”

Une délégation du Trésor Public du Burkina Faso a séjourné, du 24 au 27 novembre 2016, en Côte d'Ivoire à l'invitation de l'Amicale des Agents comptables de Côte d'Ivoire. La délégation a été reçue par la Paierie Générale du Secteur Para public avant de faire le tour des agences comptables dont ceux du Centre Hospitalier Universitaire de Cocody, l'École Normale Supérieure et le Centre Régional de la Formation à la Lutte Contre la Drogue (CRFLD) à Grand-Bassam.

Au terme de leur séjour, M. TRAORÉ Moussa, Agent Comptable de la Radiodiffusion et Télévision du Burkina Faso et Président de l'Amicale des Agents Comptables du Burkina qui a conduit la délégation s'est confié à la revue « Le Trésorier ».



« Nous avons été marqué par le Code d'Éthique et de Déontologie des agents du Trésor Public Ivoirien. »

« L'organisation du Trésor Public ivoirien nous inspire »

Monsieur le Président, quelles sont les raisons de votre présence à Abidjan ?

Nous sommes en Côte d'Ivoire pour rencontrer nos collègues Agents Comptables de la Côte d'Ivoire dans le but de nous inspirer non seulement de leur expérience professionnelle mais aussi de leur organisation auprès des Établissements Publics Nationaux (EPN).

Il est bien de préciser que la délégation que j'ai l'honneur de conduire comprend, en dehors des Agents Comptables, des responsables de la Direction des Ressources Humaines du Trésor Public du Burkina Faso. Ils sont présents pour s'informer sur l'organisation de l'administration sœur

de la Côte d'Ivoire.

Nous avons constaté une progression importante de la Côte d'Ivoire par rapport au Burkina Faso. Nous sommes venus nous inspirer de toutes ces avancées pour améliorer notre dispositif de gestion.

Et qu'est-ce qui vous a le plus marqué au cours de votre séjour à Abidjan ?

Il y a d'abord l'organisation en termes de hiérarchie qui maintient le Comptable rattaché au Trésor Public quel que soit l'EPN où il sert, contrairement aux agents comptables du Burkina qui sont liés aux ordonnateurs.

Ensuite, il y a toutes ces publications mises à la disposition des comptables

et même les services non comptables pour améliorer les relations avec les usagers. Enfin, nous avons été marqué par le Code d'Éthique et de Déontologie qui, pour nous, est un excellent outil pour réguler le comportement des agents et contribuer efficacement à l'avènement d'une culture institutionnelle solide. Toutes ces choses évoquées peuvent nous être utiles et nous aider à avancer.

Pouvez-vous revenir sur la pratique qui, au Burkina Faso, subordonne l'Agent Comptable à l'Ordonnateur ?

Du point de vue des textes, c'est une contradiction qui ne correspond pas au principe de la séparation. Si vous êtes sous la hiérarchie de celui à qui vous devez payer ou faire payer des recouvrements, qui se trouve être, par ailleurs, celui qui vous note, comprenez qu'il y a quelque chose qui ne fonctionnera pas bien. Nos amis ivoiriens, comme je l'ai déjà noté, sont rattachés traditionnellement à leur famille administrative à travers un centralisateur direct au Trésor Public. Cette pratique est un élément important qui consacre le principe de la séparation. Ce qui n'est pas le cas chez nous où chaque établissement a son dispositif propre à lui.

Vous avez visité la Banque des Dépôts du Trésor Public, un commentaire ?

Nous notons que les effets de paiement sont à vue contrairement au Burkina où il faut passer par une étape intermédiaire qui consiste à positionner les chèques avant la transmission aux bénéficiaires.

En somme, il y a beaucoup d'éléments au niveau de la Banque des Dépôts du Trésor Public ivoirien qui nous intéressent et doivent nous inspirer. Nous pensons que notre rapport de



mission va nous amener sûrement à effectuer un autre séjour pour mieux apprécier cette initiative porteuse.

Vous avez eu l'occasion d'échanger avec vos collègues ivoiriens sur les différentes amicales au Trésor Public de Côte d'Ivoire. Pouvez-vous nous parler des regroupements amicaux des corps de métier burkinabé ?

Au niveau du Burkina Faso, nous avons plusieurs regroupements en fonction des spécificités des métiers et les difficultés rencontrées. Nous pensons qu'il faut mieux s'organiser pour parler d'une même voix afin de bien poser les préoccupations à nos autorités.

Au départ, il n'y avait pas d'organisation au niveau des Établissements Publics Nationaux.

Quand vous êtes nommé et rattaché

à un Établissement Public National vous sortez du Trésor Public automatiquement. Depuis la mise en place de cette organisation, nous sommes maintenant présents et sollicités dans toutes les organisations.

Comment est géré le profil de carrière des Agents Comptables dans ces conditions ?

Le profil de carrière est pris en compte d'un Établissement Public National à un autre. Il n'y a pas de mobilité contrairement à la Côte d'Ivoire où l'on note une mobilité incroyable. Un agent comptable qui peut se retrouver Payeur d'Ambassade ou être Trésorier Général. Nous sommes tombés d'admiration sous cette pratique qui est une réelle source de motivation pour les travailleurs. Car cette

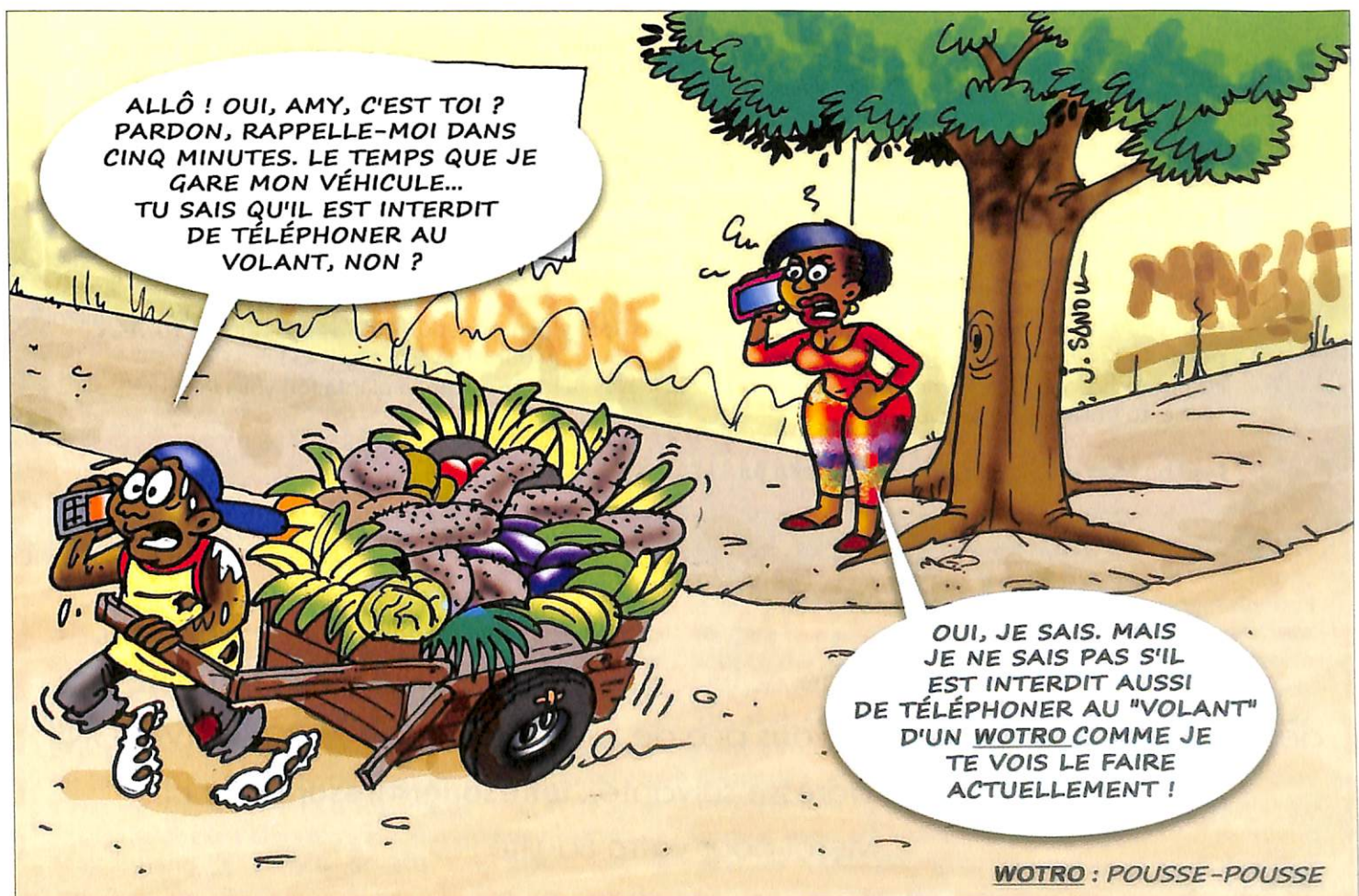
mobilité, gérée d'avance, fait de cette administration financière ivoirienne, un modèle en Afrique et cela inspire forcément.

Nous venons d'entamer récemment cette stratégie à travers la nomination des Trésoriers et nous comptons poursuivre afin de garantir un bon profil de carrière aux agents.

Nous voulons profiter de l'occasion que nous offre la revue « Le Trésorier » pour traduire notre profonde gratitude aux autorités de cette administration. Nous disons également merci à l'ensemble des Comptables Publics auprès des EPN dont l'assistance, via le bureau conduit par le Président intérimaire GOUÉ, a été quasi régulière durant notre séjour.

Entretien réalisé par **Stane BONI**
Transcription : **Toussaint KOUASSI**

Sourire du Trimestre





Bouky dans l'Agrobusiness

Bouky voit
Leukh le lièvre assis
tout calme l'air pensif.

Bouky : Eeh Leukh , on dit quoi ? Tu es triste tout seul là.

Leukh : Malheur, Grand malheur !

Leukh : Quel Malheur ? Avant-hier tu étais si radieux et les poils si propres.

Leukh : Tu ne comprends jamais rien avant-hier, c'était avant-hier.

Bouky : Y a eu quoi ces jours-ci ?

Leukh : J'ai misé toute mon économie dans une affaire de plantation et j'ai tout perdu.

Bouky : Depuis quand toi tu es planteur. On te trouvait malin. Voleur de carottes des planteurs...

Leukh : Bouky, arrête ! Les vraies douleurs ne sont plus muettes. Depuis au moins 2 ans, je plaçais mon économie auprès de foto le rat et il me donnait le double chaque 6 mois...

Bouky : Aah, j'ai compris Toi, ce n'est pas la peine, tu t'es caché pour bouffer tout seul. Je comprends pourquoi même en pleine saison sèche, tu brillais comme-ça.

Leukh : Mais attends, j'ai pas fini. Le rat a fui

avec mon argent. Tout mon argent. Je n'ai plus rien. J'ai tout perdu. Perdu. Perdu.

Bouky : Ah leukh, tu es tombé dans ton propre piège que tu tends habituellement aux autres. En tout cas « perdu » est mieux. Sinon, c'est la mort.

Leukh : Eeh Bouky, pas de compassion ?

Bouky : Rien, compassion ici ! Tu te la coulais en cachette. Sans nous aider ! Comment tu peux donner ton économie à un rat ? Tu as vu quelle plantation de cacao ou hévéa produire en 6 mois ? Même si on dit !

Leukh : Toi-même tu ne voles pas carcasse des lions ?

Bouky : Non je ne vole pas. Je mange les restes. Mais toi, tu veux mangement facile. Argent sans sueur sans travail. Ça, c'est à Wall Street, pas ici. Tu vas devenir maintenant rasta ! Tu vas perdre tes poils comme chien galeux.

Leukh : De toutes les façons, il y a éléphant qui va gérer ça pour nous. On est très nombreux.

Bouky : Tchrououou ! Tu n'as pas honte ! Tu veux jouer au dur ! Tu vas maigrir ici ! Vas faire toi-même ta plantation voilà la vérité.

■ Gboklo KOFFI

CHERS LECTEURS, pour une AMÉLIORATION CONTINUE de la QUALITÉ de votre revue, la Rédaction vous prie de lui faire parvenir vos OBSERVATIONS et SUGGESTIONS à l'adresse suivante : letresorier@tresor.gouv.ci

Merci pour votre fidélité

Acte 51 : Devoir individuel et collectif

Chacun de nous est lié aux autres et à la vie, dans toutes ses manifestations. Nous sommes tous esprit, lumière, énergie, vibration et amour ; et nous avons tous le pouvoir de donner une signification et un but à notre existence. Souventes fois, la vie n'est peut-être pas le grand bal que nous espérons ; mais puisque nous y sommes invités, prenons donc le temps de bien danser. En ne perdant surtout pas de vue que la première des stratégies doit consister à transformer nos mentalités, dans un environnement sain ; car, même la bonne graine, semée dans une terre non propice, sera incapable de bien germer. C'est ce qu'a compris la grande famille du Trésor Public qui ambitionne de hisser la maison commune au rang des administrations de référence. Oui, il est possible de construire le Trésor Public de nos rêves, celui qui offre à chacun des acteurs concernés par les opportunités devant lui permettre de mettre à profit ses talents et potentialités au service d'une structure moderne et de référence. Une administration où le savoir, le savoir-faire, le savoir-être, le savoir-vivre et le savoir-faire-savoir ne doivent pas être de vains mots, mais une culture institutionnelle ancrée en chaque agent. Heureusement que nous sommes

sur la bonne voie, celle qui conduit à la gloire, puisque nous marchons d'un même pas en chantant en chœur « *En avant pour un Trésor Public plus performant au service de la Côte d'Ivoire qui aspire à l'émergence* ».

La Direction générale actuelle, sous le magister de Jacques Konan ASSAHORÉ, l'a si bien compris qu'elle ne prétend pas refonder la maison Trésor. Mais juste conduire une équipe animée d'une ambition nouvelle pour affronter et relever de nouveaux défis. Avec le concours de tous les agents. Sans exception. Dès lors, c'est avec une passion brûlante et une ambition forte, soutenues par un sentiment d'urgence prononcée, que le Directeur général sonne le glas des faits et gestes qui vont à l'encontre des principes contenus dans les dispositions du Code d'Éthique et de Déontologie adopté de façon consensuelle. De plus, il appelle à une introspection individuelle et collective plus attrayante et plus attentive. Pour que, tous ensemble, nous revisitions la sagesse des anciens et fassions de la revitalisation des valeurs éthiques et morales les fondements de notre vie au sein du Trésor Public. Car, en ne faisant pas bien ce que nous sommes censés faire, nous acceptons le diktat de ceux qui nous mesurent à leur aune et nous

invitent à limiter nos ambitions. Que nenni ! L'accomplissement de nos responsabilités ne saurait être considéré comme extraordinaire. Puisqu'il n'y a rien de plus objectif que de toujours viser à réaliser ses objectifs.

Parce que nous pouvons le faire et que nous devons le faire. Pour la simple raison qu'il est stupide, après avoir défini des objectifs, nourri l'ambition de les réaliser, de ne pas savoir mettre en place la stratégie devant permettre sa réalisation. En ne perdant jamais de vue que c'est dans l'intérêt bien compris de la nation d'abord. Qui met à notre disposition les moyens dont elle dispose pour nous permettre de les faire fructifier.

En conséquence, utiliser les ressources publiques dans le but escompté n'est pas un exploit, c'est un devoir individuel et collectif.

C'est pourquoi, il urge de se souvenir que c'est à l'unisson, que les efforts doivent se déployer pour la marche de notre maison commune en vue de la réalisation des objectifs à nous assignés. Chaque action que l'on pose aujourd'hui nous offre l'opportunité d'avancer- ou nous condamne à reculer- dans la réalisation de nos objectifs individuels et collectifs. À nous de choisir.

■ **KOBENAN Norbert**

Acte 52 : Écoutons... !

Le progrès est impossible sans changement ; et ceux qui ne peuvent jamais changer positivement d'avis ne peuvent ni changer le monde, ni même évoluer. Toutefois, faisons attention à nos faits et gestes. Songeons à nos relations interpersonnelles. N'oublions pas que les marques du fouet disparaissent, tandis que les traces des injures demeurent.

Et pour nos relations interpersonnelles, il est parfois sage de faire nôtre la culture du silence chaque fois qu'elle s'impose. De ces instants d'absence de cœur et de sens, le silence devient alors terreur. Oh devoir de réserve ! Mais quand le silence devient une méditation, il

devient, du coup, une prière et une contenance. Dans la profondeur de nos âmes, il murit nos désirs, dévoile nos êtres qui se façonnent en silence. Souvenons-nous-en ! Respirant par notre intérieur, nous pouvons écouter tout ce qui ne se dit pas au mauvais endroit, à n'importe qui, n'importe comment et au premier quidam. Silence. Devoir de réserve. Les mots d'amour ne dévoilent jamais autant le cœur, que la bêtise d'un... regard.

L'indicible se dit dans les yeux, dans la peau. Il crée en nous comme un secret. Apprenons du silence ! Celui qui écoute avec ses deux oreilles n'entend pas. Il entend avec les oreilles de son cœur.

KN

Acte 53 : La valeur du chef

Dans nos sociétés, celui qui tient entre ses mains la destinée de ses proches est considéré comme un être qui bénéficie de l'oïnt du Seigneur. Et qui, dès lors, mérite, le respect de tous. En ce sens que tout le monde ne peut pas être chef. Dieu octroie le pouvoir à qui il veut. Cela relève de sa volonté souveraine. Et l'exemple du Roi Saül en est une parfaite illustration.

Saül a été le premier roi oïnt selon les écritures saintes (I Samuel 10,1). Malgré la haine farouche qu'il éprouvait pour le jeune David qui, pourtant, l'avait délivré des mains du géant Goliath et n'a jamais daigné porter la main sur lui alors que nombreux étaient, ceux qui le poussaient à en découdre avec lui, sa réponse était toujours la même : « *Que l'Eternel me garde de commettre contre mon Seigneur, l'oïnt de l'Eternel, une action telle que de porter ma*

main sur lui ! Car il est l'oïnt de l'Eternel. » (1Samuel 24 :8). Respecter le chef et son autorité, c'est reconnaître l'autorité de celui qui l'a ainsi établi, c'est-à-dire Dieu, l'Autorité suprême.

Dans les sociétés modernes, le chef, pour la cérémonie, est dit investi avec la remise des attributs et tout le rituel qui fondent son pouvoir.

Les cérémonies d'investiture et de prestation de serment mettent en relief le symbole de la pureté, de la virginité du chef investi qui doit prendre fonction pour guider son peuple en étant la lumière et le protecteur de ce peuple.

De toute évidence, l'ombre de l'aube est parfaite parce que le soleil est absent. L'aube parfaite étant celle qui précède le soleil et non celle qui lui succède. L'ombre, du fait de ce qu'elle suppose comme emprise et puissance, est un des fondements

du pouvoir. On la retrouve avec le parasol royal sur lequel est cousu un bout de tissu orné en signe de noblesse. Expression de sa mission, le roi prodigue de l'ombre à ses sujets et serviteurs. Et il est redevable à ses sujets qui donnent du sens à son magister. Lequel appelle l'attention sur cette lapalissade si évocatrice.

Si le souverain règne, c'est grâce à son peuple. Pour tout dire, si la rivière chante, c'est grâce aux pierres. Retenons que le Lead Manager impulse la dynamique. Par le biais de sa vision, adossée à la politique générale régissant la structure, il devient l'ombre de ses collaborateurs. Même quand toutes ces valeurs qui doivent, en principe, caractériser le chef ou le roi ne sont pas évidentes, le subalterne, lui, doit se soumettre et respecter l'autorité du chef.

■ **KOBENAN Norbert**



DR. ASSOUAN Emma,
Médecin chef adjoint au Centre
Médical du Trésor Public :

**« Les visites
médicales
systématiques
visent à
améliorer
le bien-être
des agents »**



Le centre médical Paul Antoine BOHOUN BOUABRÉ avec l'appui de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique a organisé une visite médicale systématique au profit de tous les agents du Trésor Public de Côte d'Ivoire. Celle-ci a débuté à l'intérieur du pays, le 30 janvier 2017, à Gagnoa et a pris fin le 28 avril 2017 à Arrah. La visite médicale va se poursuivre à Abidjan dans les prochains mois. Pour lever un coin de voile sur cette activité majeure de la politique sociale de l'Institution, « Le Trésorier » a rencontré, le Dr ASSOUAN Emma, médecin chef adjoint du Centre médical du Trésor Public.

Qu'est-ce qu'une visite médicale systématique ?

Avant toute chose, il faut dire que l'édition 2017 des visites médicales systématiques est la quatrième. La première a eu lieu en 2005. Selon les textes régissant la santé au travail, la visite médicale est une visite qui permet de s'assurer du maintien

de l'aptitude du salarié au poste de travail occupé.

Je dirais plus simplement que c'est l'évaluation de l'impact du poste de travail sur l'état de santé du salarié et réciproquement celui de l'état de santé du salarié sur le travail.

Cette activité a l'avantage de détecter précocement les pathologies en vue de leur prise en charge immédiate permettant ainsi d'éviter des complications éventuelles.

C'est une visite périodique qui fait partie des visites obligatoires en entreprise. Elle est à la charge de l'employeur.

Quelles différences fondamentales existent-t-elles par exemple entre celle de 2007 et celle de 2017 ?

En 2007, nous avons effectué exclusivement la visite des agents de l'intérieur du pays car ceux d'Abidjan et banlieue en avaient bénéficié en 2006. Cette année la visite concerne tous les

agents du Trésor Public (Abidjan et intérieur).

En 2007, le Centre Médical du Trésor a réalisé la visite avec plusieurs prestataires extérieurs pour l'exécution des examens de radiologie, ophtalmologie et frottis cervico vaginal. Cette année, un seul prestataire extérieur a été sélectionné pour les examens cités plus haut.

Cette stratégie a facilité la coordination des activités et la production des résultats dans un bref délai.

La réalisation de la visite systématique permet à la Direction Générale de mettre en œuvre un pan de sa politique sociale qui consiste dans ce cas à améliorer le bien-être physique des agents ; facteur indispensable d'un meilleur rendement susceptible de contribuer efficacement à l'atteinte de ses objectifs. La visite médicale systématique, faut-il le préciser, concerne exclusivement les agents du Trésor Public.





« Les agents expriment leur satisfaction de participer à cette opération. »

Pouvez-vous nous dire quels sont les enjeux du point de vue RSE (Responsabilité Sociétale en Entreprise) d'une telle activité pour le Trésor Public ?

Les enjeux sont multiples et multiformes, mais ce qu'il convient de retenir est que le Trésor Public comme ne cesse de le dire Monsieur le Directeur Général, est une famille et lui en tant que bon chef de famille est soucieux du bien-être de tous ses collaborateurs. Ainsi les agents se porteront-ils mieux pour plus d'efficacité dans le travail au profit de toute la population.

Quel est le mode opératoire de cette visite médicale systématique sur le terrain ?

Elle a démarré par une sensibilisation des agents à travers tous les canaux de diffusion des informations utilisées au Trésor Public. Cette sensibilisation a porté sur les différents examens à réaliser et les dispositions à prendre pour participer à l'opération.

Deux équipes de médecins et para médicaux du Centre Médical appuyés de notre partenaire extérieur se rendent chaque semaine dans les circonscriptions financières selon un programme défini et diffusé avant le début de l'activité. Sur place, des salles sont mises à notre disposition et l'activité se déroule selon le circuit suivant :

- Prélèvement

- Collation
- Examen physique ou examens complémentaires en fonction de l'affluence.

Quels sont les examens pris en compte ?

Les examens réalisés sont :

- L'examen physique qui explore les différents appareils ;
- La radiographie pulmonaire à la recherche de pathologies pulmonaires. Elle apprécie également la « grosseur » du cœur ;
- L'examen ophtalmologique à la recherche de défaillances au niveau de la vision de près ou de loin ainsi que des complications du diabète et de l'hypertension artérielle ;
- Le frottis cervico-vaginal à la recherche du cancer du col de l'utérus ;
- Les examens biologiques
- La NFS à la recherche d'une anémie et de certaines maladies du sang
- La Glycémie à la recherche d'un diabète
- L'urée et la créatinémie à la recherche de pathologies rénales
- Le cholestérol total à la recherche de pathologies vasculaires
- Les transaminases à la recherche de pathologies du foie
- La PSA à la recherche de pathologies de la prostate.

Avez-vous reçu les moyens humains, matériels et financiers subséquents pour cette activité ?

Nous avons reçu tous les moyens nécessaires pour mener à bien cette activité. Nous profitons de l'opportunité qu'offre la revue « Le Trésorier », pour dire un grand merci au Directeur Général qui n'a pas lésiné sur les moyens pour que cette activité reprenne et se déroule dans les meilleures conditions possibles en créant une régie à cet effet.

Comment les agents réagissent sur le terrain ?

Sur le terrain, l'engouement est perceptible. Les agents manifestent leur satisfaction et leur soulagement de participer à la reprise de cette activité qu'ils avaient appréciée et qu'ils réclamaient depuis son interruption après 2007.

Il faut cependant reconnaître qu'il y a des cas très rares de refus de certains examens ; en particulier le prélèvement de sang et le frottis. Pour ceux que nous avons pu rattraper, il s'agissait d'une peur bleue des injections et pour le frottis la plus part des femmes qui le refusaient avaient déjà effectué cet examen dans le mois en cours.

Avez-vous un message à l'endroit des parties prenantes à savoir le Directeur Général, les agents et les praticiens ?

Je voudrais au nom de tout le centre médical, dire encore une fois merci au Directeur Général et saluer son engagement personnel à la réussite de cette visite systématique. En effet, il a dit « la santé n'a pas de prix » et il a prouvé que celle des agents du Trésor a encore plus de prix à ses yeux. Il n'a pas tergiversé quand nous lui avons présenté le budget ; mieux ses remarques ont permis d'améliorer l'organisation de l'activité.

Mes remerciements vont également à l'endroit des agents pour leur adhésion totale à l'activité. Grand merci à tous les chefs de poste qui nous ont mis dans les conditions optimales pour réussir notre tâche.

Merci aux praticiens qui ont donné le meilleur d'eux mêmes en faisant face aux difficultés rencontrées au cours de leurs missions.

Entretien réalisé par
DOFFOU Djoman Barthélémy,
Correspondant CMPABB

M. COULIBALY Seydou, Administrateur Général AMAT-CI

« Assurer sans interruption une couverture médicale de qualité »

Depuis le 29 septembre 2016, M. COULIBALY Seydou a été nommé Administrateur Général de l'Assistance Mutuelle des Agents du Trésor (AMAT-CI) suite à un appel à candidatures. Après sa prise de fonction et à l'issue des recommandations de l'Assemblée Générale Ordinaire au titre de l'année 2016, il évoque ici ses priorités.

Vous êtes le nouvel administrateur de l'AMAT-CI. Dans quel état d'esprit abordez-vous votre nouvelle mission ?

Faire de l'AMAT-CI, au cours de ce mandat, une mutuelle de référence sur la voie de la pérennisation.

Forte de sa capacité d'adaptation aux évolutions de son environnement, l'AMAT-CI doit se fixer une ambition exigeante et réaliste : poursuivre sa croissance dans une logique de rentabilité durable et être un acteur majeur sur le marché national de la couverture sociale.

La réussite de cette ambition repose sur les cinq axes stratégiques définis en accord avec le Conseil d'Administration : mettre l'AMAT-CI en conformité avec la réglementation de l'UEMOA, améliorer la qualité des prestations, assurer l'autonomie financière de l'AMAT-CI, assurer la viabilité de l'AMAT-CI et instaurer un dialogue social avec les bénéficiaires.

Il s'agit de renforcer les résultats obtenus par les premiers dirigeants de notre mutuelle que je tiens à féliciter.

Quelles sont vos priorités pour répondre aux exigences des adhérents et partenaires ?

Les exigences des adhérents peuvent être résumées en trois points : bénéficier régulièrement et sans interruption d'une couverture médicale de qualité ; améliorer continuellement des prestations offertes ; être informé régulièrement sur le fonctionnement de l'AMAT-CI.

Nous nous efforcerons tout au long de notre mandat, à respecter les engagements pris avec les structures sanitaires conventionnées afin de ne point interrompre la couverture médicale. À ce niveau, nous tenons à préciser que la couverture médicale n'a jamais été interrompue depuis le 1^{er} janvier 2009, début des activités de l'AMAT-CI.

Un accent particulier sera mise sur l'amélioration de la qualité des prestations à travers la mise en place d'une politique de prévention sanitaire, le renforcement du contrôle du plateau technique des structures



conventionnées et l'ajout de nouvelles cliniques dont le plateau technique apportera un plus au réseau de soins de l'AMAT-CI.

En ce qui concerne l'information des mutualistes, lors de la 4^{ème} Assemblée Générale Ordinaire de l'AMAT-CI qui s'est tenue les 6 et 7 octobre 2016 à Grand-Bassam, le Conseil d'Administration s'est engagé à organiser les Assemblées Générales Annuelles à bonne date. L'Administration Générale de l'AMAT-CI, quant à elle, continuera d'organiser des tournées de sensibilisation et d'information auprès des mutualistes sur l'étendue du territoire national. Une politique de démarche qualité « orientée clients » sera élaborée et un site WEB interactif sera créé.

Depuis la création de l'AMAT-CI en 2009, les cotisations n'ont pas connu d'augmentation. Pendant ce temps, le nombre d'ayants droit croît ainsi que le coût des prestations. Que comptez-vous faire à ce niveau pour éviter l'asphyxie de l'AMAT -CI ?

Effectivement, depuis huit (08) ans, les cotisations au titre de la maladie n'ont pas connu d'augmentation à l'AMAT-CI alors que le nombre de bénéficiaires et le coût des prestations ne cessent d'augmenter. Cette situation a entraîné au fil des années, une augmentation conséquente du taux de sinistralité.

En plus, le produit « retraite complémentaire » a été

retiré de la gestion de l'AMAT-CI pour la Caisse de Retraite Complémentaire des Agents du Trésor Public (CRAT). Cette situation a un impact sur la trésorerie de l'AMAT-CI dans la mesure où une infime partie des intérêts de ce produit soutenait la maladie à la fin de chaque année.

Cependant, nous sommes certain que l'AMAT-CI ne « mourra » pas en raison de l'importance accordée au bien-être social des agents par la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique.

Concrètement, que comptez-vous faire ?

Nous comptons mener deux actions qui nous paraissent urgentes :

- mieux informer les mutualistes sur les remboursements faits par l'AMAT-CI en cas d'utilisation d'une autre assurance, afin de les inciter à utiliser d'autres assurances. Le remboursement se fait selon les modalités suivantes :

- Frais engagés dans une structure privée avec une autre assurance autre que la MUGEF-CI : le remboursement est de 80 ou 90 % (taux de couverture du bénéficiaire) du ticket modérateur payé sur production des reçus de paiement.

- Ticket modérateur MUGEF-CI (30%) : le remboursement est intégral au vu du bon valant ordonnance et du ticket de caisse.

L'adhésion massive des bénéficiaires à cette politique permettra de contenir de manière significative le taux de sinistralité.

- Intensifier la lutte contre la fraude par l'amélioration des outils de gestion.

À court terme, il est important aujourd'hui de mener une étude actuarielle pour s'assurer de l'équilibre à long terme de l'AMAT-CI.

Cette étude paraît plus que jamais nécessaire en raison de la création de la CRAT qui gère désormais la retraite complémentaire.

On parle de plus en plus de fraude qui serait le fait de certains adhérents. En avez-vous entendu parlé ? Quelles sont vos solutions pour éradiquer cette gangrène ?

Nous travaillons à l'AMAT-CI depuis bientôt neuf (9) ans en tant que Chef du Département des Prestations et des Affaires Juridiques avant d'être choisi par le Conseil d'Administration pour le poste d'Administrateur Général.

Nous vous confirmons que c'est un phénomène qui malheureusement existe. Nous tenons à préciser que la fraude n'est pas seulement le fait des adhérents dans le domaine de l'assurance maladie. Elle peut également être le fait des prestataires de soins.

Personne ne peut prétendre avoir des solutions pour éradiquer ce mal.

Cependant, nous pensons que la combinaison



« Une étude actuarielle s'impose pour s'assurer de l'équilibre à long terme de l'AMAT-CI. »

des trois actions suivantes pourra le réduire de manière significative. Il s'agit de l'intensification de la sensibilisation des adhérents et de leurs ayants droit sur les conséquences dommageables de la fraude pour la viabilité à long terme de l'AMAT-CI, du renforcement des contrôles des prestations médicales fournies et enfin, de la sanction de ceux qui s'adonnent à cette pratique.

Relativement aux sanctions, les textes fondateurs de l'AMAT-CI, adoptés le 28 juillet 2008, sont très sévères à l'égard des adhérents en cas de fraude constatée, l'exclusion ou la suspension de ceux-ci entraînant de facto celle de tous ses ayants droit.

Qu'est-ce que vous attendez donc des mutualistes ?

Nous voudrions inviter tous les mutualistes à avoir un comportement responsable dans l'utilisation de la carte AMAT-CI afin de renforcer les acquis de la mutuelle.

Nous exhortons également ceux qui ont une autre assurance à l'utiliser pour réduire le taux de sinistralité et nous permettre de prendre en charge nos « grands malades ».

Si ces efforts sont faits par chaque mutualiste, nous ferons un pas vers la pérennisation de ce précieux outil de solidarité, destiné à gérer la sécurité sociale des agents du Trésor Public.

ADJÉ Cécile
Correspondant AMAT-CI

EUROBOND 2017

La Côte d'Ivoire récolte plus de 1 140 milliards de FCFA



La Côte d'Ivoire est le premier pays de l'Afrique subsaharienne, en dehors de l'Afrique du Sud à émettre un eurobond en euro.

La Côte d'Ivoire recueille près de 1 140 milliards de francs FCFA sur les marchés financiers internationaux à l'issue du troisième Eurobond lancé par les autorités ivoiriennes ayant permis de mobiliser en dollar, 1,250 milliard FCFA et en euro, 625 millions dont 750 millions de dollars pour le rachat des derniers eurobond. Ces fonds levés vont contribuer au financement des investissements au budget 2017, a indiqué le Premier ministre, Amadou Gon COULIBALY, lors d'une conférence de presse, ce jeudi 15 juin 2017. Le gouvernement a prévu, au titre du budget 2017, une mobilisation de près de 1296,8 milliards de F CFA sur les marchés financiers régional et international. Le Premier ministre s'est réjoui de la forte mobilisation des investisseurs.

L'objectif de cette opération était de recourir aux places financières internationales, afin d'obtenir des ressources devant venir en appui au financement du budget de l'État et notamment du Plan National de Développement (PND) 2016-2020. Les arguments qui ont milité en faveur de la Côte d'Ivoire ont été entre autres qu'elle a une économie diversifiée, compétitive, résiliente, peu dépendante du pétrole et non dépendante de l'exportation d'un seul produit. La délégation ivoirienne a également fait valoir que la Côte d'Ivoire tient une place de pôle de croissance et de hub sous régional énergétique, de télécommunications, de transport aérien et de place financière dans l'espace de l'Union Économique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA).

Pour le gouvernement ivoirien, cette marque de confiance des investisseurs permet ainsi à la Côte d'Ivoire de continuer sa marche vers l'émergence qu'elle veut atteindre à l'horizon 2020. Les résultats de cet Eurobond vont servir à la création de grands projets dans les secteurs des chemins de fer, de l'énergie, des routes et d'infrastructures aéroportuaires et portuaires. Ils permettront également d'adopter une politique dynamique de transformation des produits agricoles comme le cacao et l'anacarde, d'engager de grands travaux d'infrastructures devant créer des emplois pour la jeunesse d'une part et d'autre part, d'améliorer les conditions de vie des populations, notamment en matière d'accès à de meilleurs services de santé, d'éducation, d'eau, d'assainissement, de routes, etc.

La Côte d'Ivoire, a rappelé le Premier Ministre, est le premier pays de l'Afrique subsaharienne en dehors de l'Afrique du Sud à émettre un eurobond en euro.

Durant le roadshow, qui l'a mené de Paris à Boston en passant par Francfort, Munich, Londres et New York, le Premier Ministre Amadou Gon COULIBALY était accompagnée de plusieurs membres du gouvernement dont Adama KONÉ (ministre de l'Économie et des Finances), Abdourahmane CISSÉ (Budget), KABA Nialé (Plan et Développement), ainsi que Patrick ACHI, Secrétaire Général de la Présidence, Thierry TANOH, le ministre de l'Énergie, du Pétrole et du Développement des Énergies Renouvelables et ASSAHORÉ Konan Jacques, Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique.

BADOU Atta

CHERS LECTEURS, pour une AMÉLIORATION CONTINUE de la QUALITÉ

de votre revue, la Rédaction vous prie de lui faire parvenir vos OBSERVATIONS

et SUGGESTIONS à l'adresse suivante : letresorier@tresor.gouv.ci

Merci pour votre fidélité

WASHINGTON / GESTION POST-IPTE DE L'ENDETTEMENT

Le Trésor Public partage l'expérience ivoirienne



Selon M. ASSAHORÉ (2^{ème} à partir de la gche), la Côte d'Ivoire a adopté une stratégie nationale d'endettement...

La Côte d'Ivoire, représentée par le Premier Ministre, Amadou Gon COULIBALY, à la tête d'une forte délégation d'officiels Ivoiriens, a pris part, du 19 au 23 avril dernier, aux réunions de printemps du FMI et de la Banque Mondiale, à Washington.

En terre américaine, le chef du gouvernement ivoirien et son équipe ont eu des échanges de haut niveau avec de hauts responsables des institutions de Bretton Woods et leurs agences spécialisées. Il s'agit notamment de Mme Christine LAGARDE, Directrice Générale du FMI, M. Jim Yong KIM, Président de la Banque Mondiale, Mme Keiko HONDA, Vice-Présidente Exécutive de l'Agence Multilatérale de Garantie des Investissements (MIGA), M. Philippe LEHOUEIROU, Vice-Président Exécutif de Société Financière Internationale (SFI), etc.

Au cours de ces rencontres, le Premier Ministre a partagé avec ces hauts responsables la situation ainsi que les perspectives aux plans politique, social et économique de la Côte d'Ivoire.

Présent aux côtés du Premier Ministre Ivoirien pendant ces réunions de printemps, le Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique

de Côte d'Ivoire, M. ASSAHORÉ Konan Jacques, a animé une importante communication lors de l'atelier du Forum de Paris sur la dette souveraine en présence des membres du G20.

Dans son adresse, le Directeur Général a partagé l'expérience de la Côte d'Ivoire sur la gestion post-IPTE de l'endettement, en répondant à trois (3) problématiques importantes : Comment se prémunir contre un nouveau surendettement ? Quels enseignements prêteurs et emprunteurs peuvent-ils tirer de l'IPTE ? Une Initiative PTE 2.0 est-elle possible ?

M. ASSAHORÉ a ainsi expliqué les mesures prises par les autorités ivoiriennes en matière de gestion de la dette souveraine. Elles ont porté, selon lui, sur l'assainissement préalable du cadre macroéconomique et les finances publiques entreprises par l'État ivoirien. Toute chose ayant permis une transformation structurelle de l'économie avec à la clé une croissance forte et inclusive de l'ordre de 9% en moyenne sur la période 2012 -2015.

Le Directeur Général a noté que l'amélioration de la gestion de la dette s'est faite grâce à notamment

la réorganisation selon les standards internationaux des services en charge de la gestion de la dette. En sus, l'adoption d'une politique et d'une stratégie nationale d'endettement a abouti à une surveillance régulière de la viabilité de l'endettement de l'État.

Pour une plus grande efficacité dans la gestion de la dette, le Directeur Général a aussi plaidé pour le respect, par les pays créanciers du principe des Nations Unies, qui veut que les annulations de dette viennent s'ajouter et non se substituer à l'Aide Publique au Développement (APD).

Par ailleurs, la délégation du Trésor Public Ivoirien a pris part à une rencontre avec M. Dan GHURA, Chef de la dernière mission du FMI sur la première revue du Programme économique et financier (PEF) qui s'est déroulée à Abidjan du 22 mars au 6 avril 2017. Les échanges ont porté notamment sur l'Eurobond en préparation ainsi que les points en suspens relatifs au PEF.

K. Aya

(Source : Direction de la Coordination Statistique et du Suivi du Programme Économique et Financier)



Selon N'GOUAN Patrick, l'Afrique subsaharienne a accusé du retard en matière de développement humain de 2005 à 2010.

DÉVELOPPEMENT EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE

N'GOUAN Patrick préconise la bonne gouvernance dans les secteurs clés

À la faveur du lancement des séminaires mensuels du CIRES, le jeudi 23 mars 2017, Dr. N'GOUAN Patrick, Conseiller Technique du Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique, a présenté une étude sur l'«Impact des dépenses publiques et la gouvernance sur le développement en Afrique Subsaharienne».

La cérémonie a eu lieu au Centre Ivoirien de Recherches économiques (CIREs) à Cocody en présence de

son Directeur Dr. DIARRA Ibrahim. En effet, Dr N'GOUAN Patrick, également Chercheur Associé au CIREs, a indiqué que l'étude menée sur la période 2005 à 2010 a pour objectif de montrer la complémentarité entre la politique budgétaire et la qualité de la gouvernance dans la promotion de la croissance et du développement.

Selon lui, l'Afrique subsaharienne, dans cet intervalle de temps, a enregistré de fortes performances économiques à partir de l'exportation des produits primaires et énergétiques sur les marchés internationaux. Paradoxalement, a déploré le conférencier, cette partie du continent qui a été parmi les champions du monde en matière de croissance sur cette même période figure en dernière position en matière de développement humain. «Les performances économiques n'ont pas eu d'impacts significatifs sur le développement humain», a-t-il constaté.

Pour lui, l'analyse en composantes principales (ACP) a permis de classer les pays selon qu'ils sont de gouvernance insatisfaisante, moyenne ou acceptable. De sorte que «les estimations économétriques montrent que les dépenses publiques peuvent avoir des impacts sur la croissance économique et le développement humain selon la qualité de la gouvernance», a noté Dr. N'GOUAN. Et les résultats de l'étude indiquent que, sur 37 pays d'Afrique Subsaharienne passés en revue sur la période 2005-2010, 14 sont caractérisés par une gouvernance insatisfaisante et 12 par une gouvernance moyenne. Seul 11 pays

ont une gouvernance acceptable dans le contexte africain.

Il ressort que dans le premier groupe, les effets positifs de l'investissement public et des ressources humaines sur le revenu national et le développement humain ne sont pas soutenus par ceux de la consommation publique et des infrastructures.

S'agissant du 2^{ème} groupe de pays, les impacts de la consommation et de l'investissement publics sont certes soutenus par ceux des infrastructures et du développement des ressources humaines ; mais cela n'est pas suffisant pour promouvoir un développement humain substantiel. Conséquence, la plupart des pays de gouvernance insatisfaisante ou moyenne se retrouvent dans le groupe des pays du monde à Indice du Développement Humain (IDH) faible.

En revanche, a précisé Dr N'GOUAN, les dépenses publiques, tirées directement par la consommation et l'investissement publics ou indirectement, par les ressources humaines et les infrastructures, ont des impacts importants sur la croissance économique et le développement humain ajusté aux inégalités dans les pays de gouvernance acceptable.

Face à ce tableau mitigé, la principale recommandation formulée par le Chercheur est d'amener les pays africains à appliquer les principes de bonne gouvernance politique, institutionnelle, économique et sociale à l'effet d'obtenir de meilleurs résultats de la politique budgétaire en termes de croissance et de développement.

CISSÉ Chikouna

Une Banque
à votre écoute
24/24
20 25 84 84

PROMOTION DE LA BANCARISATION

Le Trésor Public lance officiellement la campagne 2017



MM. ASSAHORÉ (à gauche) et COULIBALY Chalouho s'inscrivent dans le renforcement de l'inclusion financière.

Afin de relever de façon substantielle le taux de bancarisation, la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP) a décidé depuis 2016 d'inclure, dans son plan d'actions, l'organisation régulière de campagnes de sensibilisation des populations sur la nécessité de disposer de comptes bancaires.

À cet effet, elle a procédé au lancement officiel de l'édition 2017, le mardi 30 mai 2017, à l'immeuble Sogefiha, au Plateau. Cette rencontre a eu lieu en présence du Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique, M. ASSAHORÉ Konan Jacques, du Directeur National de la BCEAO, M. Chalouho COULIBALY et des professionnels du secteur bancaire.

Selon le premier responsable du Trésor Public de Côte d'Ivoire, cette rencontre traduit clairement la volonté affichée par les autorités du pays de promouvoir la bancarisation par la sensibilisation des couches rurales en vue de porter le taux au sens strict à 20%.

En effet, tandis que déjà en 2014 le

taux de bancarisation dans certains pays maghrébins comme le Maroc était de 64%, fait remarquer M. ASSAHORÉ, celui de l'espace UEMOA ressortait à seulement 15%.

« En Côte d'Ivoire, il y a certes un léger progrès puisque le taux de bancarisation est passé de 14,5% en 2015, à 16% en 2016. Cependant, l'objectif affiché nous commande d'aller plus vite », a indiqué le Directeur Général. Avant de préciser que fort des acquis de l'année dernière dans les localités de la Marahoué (Bouaflé) et de la Nawa (Soubré) qui ont visitées, le Trésor Public a décidé d'orienter la campagne 2017 dans les régions du Gontougo (Bondoukou) et du Haut-Sassandra (Daloa).

Sur le terrain, en plus d'expliquer aux populations l'intérêt d'avoir un compte, il s'agira, a-t-il souligné, de leur donner le maximum d'information sur les textes communautaires notamment la loi relative aux comptes dormants et l'ordonnance portant réglementation bancaire.

Pour sa part, le Directeur National de la BCEAO a indiqué que « cette

campagne de sensibilisation s'inscrit dans le cadre de l'approfondissement de l'inclusion financière qui constitue un enjeu majeur pour de nombreux pays en développement dont la Côte d'Ivoire ».

Cette action, reste-t-il convaincu, devrait permettre un accès plus facile des populations notamment les plus démunies à des produits et services financiers diversifiés à des coûts abordables en vue d'une participation plus active de ces populations aux activités génératrices de revenu.

Conscient des enjeux de l'inclusion financière sur le développement de notre sous-région, les autorités monétaires de l'Union et la banque centrale ont entrepris plusieurs initiatives visant à lever les entraves identifiées à l'accès du plus grand nombre des populations aux services bancaires.

Ces initiatives, a précisé Chalouho COULIBALY, ont permis d'atteindre au niveau de l'Union, un taux de bancarisation strict de 16,1% et un taux global d'utilisation des services financiers intégrant la monnaie électronique de 50,2% en 2015. S'agissant en particulier de la Côte d'Ivoire, le taux de bancarisation strict est passé de 7,1% en 2007 à 16% en 2016 ; et le taux global d'utilisation des services financiers a enregistré une évolution remarquable en passant de 13,6% en 2007 à plus de 48% en 2016.

On note également les progrès réalisés relativement à l'implantation des établissements de crédit. En effet, le nombre d'agence de ces établissements est passé de 324 en décembre 2010 à 606 à fin 2016 avec 343 à Abidjan et 263 à l'intérieur du pays. En dépit des ces avancées importantes, dira M. COULIBALY, l'approfondissement de la bancarisation demeure un défi majeur. C'est pourquoi, il a tenu à saluer et à apporter tout son soutien à la DGTCP pour son initiative.

CISSÉ Chikouna

Lisez et faites lire *Le Trésorier*

1^{ÈRE} COTATION DU TPCI 5,90% 2016-2026

Le 23^{ème} emprunt obligataire du Trésor Public admis en bourse

La Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique consolide sa position de leader sur le marché financier de l'UEMOA. Elle a procédé, le vendredi 5 mai 2017, avec succès, à la première cotation du TPCI 5,90% 2016-2026 symbolisé par le code TPCI o.23, à la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM).

Au fixing d'ouverture, pour 100 volumes échangés au prix nominal de 10.000 FCFA, le 23^{ème} emprunt obligataire du Trésor Public qui porte à 11 le nombre de lignes obligataires cotées de l'Institution, a enregistré un montant échangé de 1000.000 FCFA. Satisfait de cette admission à la cote de la BRVM, le Directeur Général Adjoint, M. FOFANA Lassiné, représentant le Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique, s'est réjoui de la confiance que les investisseurs continuent de placer en l'État de Côte d'Ivoire.

Toutefois, il a indiqué que cette première cotation offre, à nouveau, aux investisseurs, qui le désirent, la possibilité d'exercer leur droit d'achat ou de vente de titres sur le marché secondaire.

« L'État de Côte d'Ivoire, pour sa part, poursuivra ses efforts d'amélioration du cadre macroéconomique afin de garantir la qualité de sa signature et, mériter votre confiance, sans cesse renouvelée », a noté FOFANA Lassiné à l'endroit des acteurs du marché.

Pour lui, cette collaboration avec la BRVM s'appuie sur la volonté commune de promouvoir un cadre alternatif permettant aux états de l'Union de mobiliser les capitaux domestiques et étrangers en vue de couvrir leurs besoins de financement et, également d'animer le marché financier régional.

L'émission du TPCI 5,90% 2016-2026 effectuée du 10 octobre au 10 novembre 2016, a-t-il rappelé, a permis de lever 141,9 milliards de FCFA sur objectif de 100 milliards de FCFA, soit un taux de réalisation de 141,9%.

Pour sa part, le Directeur des Opérations et des Systèmes d'Information, M. Abdoukader N'DIAYE, a, au nom du Directeur Général de la BRVM, salué la présence



Les investisseurs et les acteurs du marché financier ont renouvelé leur confiance à l'État de Côte d'Ivoire.

remarquée de l'État de Côte d'Ivoire sur le marché obligataire régionale. Toute chose qui, selon lui, met en exergue la vitalité du marché boursier communautaire. Mieux encore, a-t-il souligné, avec 142 milliards de FCFA de transactions réalisées, la BRVM a terminé l'année 2016 avec le plus haut niveau de valeurs de transactions

depuis son démarrage.

« Ces performances sont liées à la performance de nos économies et à leur résilience aux chocs exogènes notamment la baisse des prix des matières premières, à la stabilité monétaire et aux atouts de l'intégration », a soutenu M. N'DIAYE.

CISSÉ Chikouna

COMITÉ DE LA BALANCE DES PAIEMENTS

Les membres instruits sur la méthodologie d'établissement des comptes extérieurs

La Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique, en collaboration avec la Direction Nationale de la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), a organisé, les 6 et 7 mars 2017, à Grand-Bassam un séminaire de formation des membres du Comité de la Balance des Paiements.

À l'ouverture des travaux, le Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique et le Directeur National de la BCEAO, assurant respectivement les fonctions de Président et de Secrétaire du Comité de la Balance des Paiements de la Côte d'Ivoire ont situé les enjeux de ces assises.

Ainsi, le Directeur national de la BCEAO, M. Chalouho COULIBALY a rappelé que les statistiques de la Balance des Paiements sont produites sur la base d'un manuel édicté par le Fonds Monétaire International (FMI). Ce référentiel, dont la première édition a été publiée en 1948, a été amélioré successivement en 1950, 1961, 1977, 1993 et en 2008. Chaque nouvelle édition, a souligné M. COULIBALY, vise à adapter le traitement des données à l'évolution de l'environnement économique et financier aux intérêts des utilisateurs et prend en compte l'accumulation d'expériences par les statistiques appliquées en la matière.

La nouvelle édition du manuel, la 6^{ème}, est en vigueur dans l'UEMOA depuis l'année 2012. Il en a résulté une révision globale du dispositif d'élaboration des comptes extérieurs afin de maintenir leur conformité aux normes internationales et de corriger les insuffisances du dispositif précédent qui a prévalu sur la période 1996-2011.

Le séminaire vise alors à renforcer les capacités des membres du Comité sur la 6^{ème} édition du manuel de la Balance des Paiements et de la position extérieure globale (MBP6).

À sa suite, le Président du Comité Balance, représenté par le Directeur



Les membres du Comité balance désormais outillés à l'analyse des principaux soldes caractéristiques.

Général Adjoint, FOFANA Lassina, a insisté sur l'intérêt capital que revêt ce séminaire. La Balance des Paiements, a-t-il indiqué, permet de mesurer le degré d'ouverture de l'économie sur l'extérieur, de donner un éclairage sur l'attractivité du pays en terme d'investissements directs étrangers et d'identifier objectivement les facteurs de déséquilibres macroéconomiques internes et externes, notamment au niveau des finances publiques.

« C'est donc au regard de son importance que, depuis sa création, le FMI n'a cessé de formuler et de diffuser des directives relatives à l'établissement des statistiques de Balance des Paiements cohérents et de qualité à travers des manuels dédiés », a poursuivi M. FOFANA Lassina qui soutient qu'il est nécessaire de renforcer les capacités des membres du Comité de la Balance des Paiements.

Pendant 48 heures, les participants se sont familiarisés à la méthodologie d'établissement de la Balance des Paiements ainsi que des outils de base indispensables à l'analyse des principaux soldes caractéristiques.

Les membres du Comité ont ainsi mis à jour leurs connaissances grâce à plusieurs thématiques qui ont été abordées, notamment de la notion de base de la balance des paiements, de la balance commerciale, de la balance des services, de la balance des revenus et du compte de capital.

À la clôture des travaux, le Conseiller Technique, N'GOUAN Patrick, représentant le Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique, a indiqué, à l'endroit des séminaristes : « vous êtes désormais outillés pour jouer pleinement le rôle qui est le vôtre au sein du Comité Balance. Ce rôle, consiste à participer activement aux échanges au cours des travaux dudit Comité pour contribuer à la production de données fiables reflétant le niveau des relations financières extérieures de la Côte d'Ivoire, et surtout à l'effet de proposer des mesures de politiques économiques dont la mise en œuvre pourrait garantir durablement les conditions de réalisation de l'équilibre extérieur ».

BADOU Atta



Le Directeur Général (à dte) tenant en main sa nouvelle carte.

BANQUE DES DÉPÔTS DU TRÉSOR

Désormais des cartes magnétiques à puce pour satisfaire les clients

La Banque des Dépôts du Trésor Public (BDTP) innove avec de nouvelles cartes magnétiques à puce. Le mercredi 29 mars dernier, la première responsable de cette Banque, Mme NOËL KOFFI Émile a officiellement remis des cartes aux membres du Comité de Direction, avec à leur tête le Directeur Général, M. ASSAHORÉ Konan Jacques. Les caractéristiques et les nouvelles fonctionnalités de cette carte sont

faites pour assurer aux clients de la BDTP un service de qualité. Il y a quatre types de cartes de plafonds différents. Ainsi, avec les cartes Éléphant, Loyale, Prestige ou Épargne, le client pourra faire des retraits journaliers, de 200 000 FCFA 300 000 FCFA ; 500 000 FCFA ; un million de FCFA. D'une validité de trois ans, les prix de ces cartes sont respectivement de 15 000 ; 25 000 ; 40 000 et de 70 000 FCFA.

Le client a désormais la possibilité de faire opposition sur sa carte en cas de vol ou de perte via un Call Center.

Au titre des avantages offerts, le client a, entre autres la possibilité d'accéder à ses avoirs (24 h/ 24 et 7 jour/ 7) dans tous les GABS reliés au réseau GIM-UEMOA local et sous régional, soit 22 banques en Côte d'Ivoire dont la Sgbc, Coris Bank, Ecobank, Bicici, Uba, Versus Bank, Gt Bank, Bni, Orabank, Diamond Bank, Baci, Nsia Banque, Bsic, Boa, Afriland first Bank, Bgfi Bank, Cnce, Cofipa, Bridge Bank. La carte offre également une facilité de règlement des achats dans les commerces affiliés au GIM-UEMOA et disposant de Terminaux de Paiement Électroniques (TPE) : ce qui minimise les risques de vols dû à la possession d'argent en espèces et évite au client d'être confronté aux problèmes de monnaie à la caisse.

En outre, les cartes BDTP permettent le paiement par Internet dans l'espace UEMOA (Sénégal ; Mali, Burkina Faso, Bénin, Togo, Côte d'Ivoire, Niger et Guinée Bissau).

BADOU Atta

RENOUVELLEMENT DE LICENCE DE TÉLÉPHONIE MOBILE

Moov Côte d'Ivoire décaisse 23,7 milliards de FCFA

La société de téléphonie mobile Moov Côte d'Ivoire a remis, le jeudi 23 mars 2017, un chèque de 23,7 milliards de FCFA au Trésor Public au titre du règlement de la deuxième tranche de la redevance du renouvellement de sa licence. La cérémonie a eu lieu à la salle de réunion de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique au 8^{ème} étage de l'immeuble Sogefiha. Le chèque, remis par M. Lhoussaine OUSSALAH, Directeur Général de Moov Côte d'Ivoire, a été réceptionné par le Directeur Général Adjoint (DGA) du Trésor et de la Comptabilité Publique, M. FOFANA Lassina. Le DGA s'est félicité de cette démarche qui relève, a-t-il indiqué, d'un acte citoyen. M. FOFANA a saisi l'occasion pour inviter les autres sociétés et l'ensemble des contribuables à emboîter le pas à la société Moov Côte d'Ivoire.

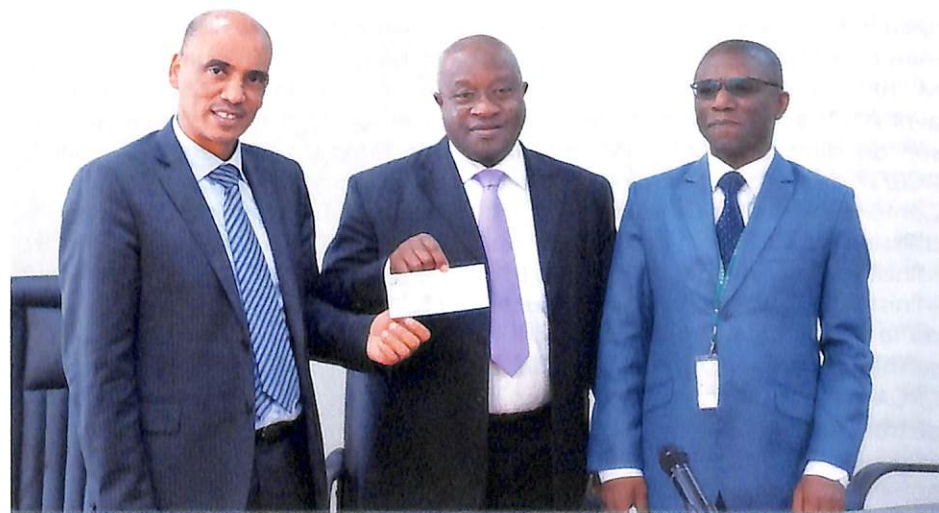
«Nous sommes déterminés à accompagner la Côte d'Ivoire dans son vaste programme d'investissements

socio économiques. Nous nous engageons à mettre au service des Ivoiriens un service de qualité qui répond aux standards internationaux de téléphonie mobile », a rassuré le Directeur Général de Moov Côte d'Ivoire.

Après avoir décaissé une première

tranche de 50 milliards de FCFA l'année dernière, l'opérateur de téléphonie mobile vient ainsi de totaliser un règlement de plus 73 milliards de FCFA sur la nouvelle licence (technologie 4G) estimée à 100 milliards de FCFA.

B.A.K.



De gauche à droite, M. Lhoussaine OUSSALAH, DG de Moov Côte d'Ivoire, MM. FOFANA Lassiné et AHOUSI Arthur, les Directeurs Généraux Adjoint du Trésor.

PROGRAMME DE GESTION DE LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE (GPE)

Les conseils d'ASSAHORÉ aux auditeurs du Trésor Public*Le Directeur Général a exprimé sa fierté aux auditeurs.*

Le Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique, M. ASSAHORÉ Konan Jacques, a accordé une audience, dans ses bureaux au 8^{ème} étage de l'immeuble Sogefiha, le jeudi 4 mai 2017, aux agents du Trésor Public, auditeurs du programme de Gestion de la Politique Économique (GPE). Conduite par M. SILUE Kolo, Président de la 17^{ème} promotion du GPE, la délégation était composée de MM. ASSA Yapi Serge Durango, TODJEHI Quehanet Narcisse et de Mme AKPO Née GUE Gbalo Marie-Nicole.

Au nom de ses condisciples, M. SILUÉ Kolo a exprimé la reconnaissance des agents à l'endroit du Directeur Général qui, dès la publication des résultats du concours, a immédiatement donné des instructions aux services concernés afin que tous les admissibles du Trésor Public puissent bénéficier de cette formation.

Le Directeur Général a, par la suite, prodigué des conseils aux auditeurs. Il a insisté sur l'importance du renforcement des capacités et de la pluridisciplinarité dans son projet de modernisation du Trésor Public. M. ASSAHORÉ s'est félicité de l'intérêt de ses collaborateurs pour les métiers d'avenir comme l'analyse économique et la programmation financière. Pour rappel, le GPE est un programme d'excellence, à vocation sous-régionale qui vise à former des gestionnaires de l'économie, capables de concevoir, d'évaluer et de mettre en œuvre les politiques économiques aptes à répondre aux besoins en gestion macroéconomique souvent exprimés par les gouvernements et les institutions internationales. Il est parrainé par la Fondation pour le Renforcement des Capacités en Afrique (ACBF en anglais) basée à Harare (Zimbabwe), et l'Institut de la Banque Mondiale (WBI en anglais). Il est sanctionné par un diplôme de troisième cycle universitaire, dénommé Master des Hautes Etudes en Gestion de la Politique Économique.

TOURÉ Vakaramoko

COMMISSION RÉGIONALE DE CONTRÔLE DES ASSURANCES (CRCA)

BÉDI Gnagne élu pour un second mandat

À l'issue de la réunion extraordinaire de la Commission Régionale de Contrôle des Assurances (CRCA) tenue le 7 avril 2017 à Abidjan, M. BÉDI Gnagne, Conseiller Technique du Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique a été réélu à l'unanimité Président de ladite Commission par l'ensemble des membres titulaires.

M. BÉDI a ainsi été nommé le 13 avril 2017 à Abidjan, en Côte d'Ivoire sur décision N° 001/CIMA/PCMA/PCE/17 du Conseil des ministres de la Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurances (CIMA). Le Conseil des Ministres, présidé par M. Sani YAYA, Ministre de l'Économie et des Finances de la République Togolaise a reçu le serment du nouveau Président de la CRCA qui, rappelons-le, a un mandat de trois (3) ans qui a pris effet depuis le 1^{er} janvier 2017.

Auparavant, M. BÉDI a été nommé le 29 septembre 2016 à Paris sur décision N° 012/ CIMA/PCMA/PCE 16, membre

titulaire de la Commission Régionale de Contrôle des Assurances en qualité de personnalité ayant exercé des responsabilités dans le secteur des assurances et pour son expérience du marché africain des assurances.

Diplômé de l'Institut International des Assurances de Yaoundé, BÉDI Gnagne est actuellement Conseiller Technique du Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique de Côte d'Ivoire. Il était depuis 1989 à la Direction des Assurances, service de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique où il a occupé le poste de Directeur de 2008 à 2013. Il a été également président du Comité des Experts de la CIMA et Administrateur à la CICARE (Compagnie Commune de réassurance des États Membres de la CIMA).

La Commission Régionale de Contrôle des Assurances est l'organe régulateur de la Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurances qui regroupe

*M. BÉDI lors de sa prestation de serment.*

quatorze États africains membres de la zone franc. La commission est chargée du contrôle des sociétés, de la surveillance générale du secteur des assurances et concourt à l'organisation des marchés nationaux d'assurances. Elle se charge notamment du contrôle sur place et sur pièces, de la prise de mesures d'urgence et de sauvegarde ainsi que de mesures de redressement.

BADOU Atta

CENTRE D'ACCUEIL ET D'INFORMATION DU TRÉSOR PUBLIC Un outil de bonne gouvernance

La Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique s'inscrit dans la dynamique du Gouvernement en intégrant un dispositif multimédia dans son système d'information à l'intention des fournisseurs et prestataires de l'État. Cette Administration met à la disposition de ses usagers/clients un Centre d'Accueil et d'Information installé à la Cité Financière au Plateau. Il a été officiellement inauguré le mardi 21 février 2017 par le Directeur Général, ASSAHORÉ Konan Jacques « Ce centre permet au Trésor Public de répondre à l'un des objectifs du Gouvernement qui consiste à offrir les meilleures prestations au secteur privé. Il a pour objet de diffuser, à

l'endroit des usagers et clients du Trésor Public, des informations d'ordre général, mais surtout des informations spécifiques ayant trait aux opérations de paiement des fournisseurs de l'État », a indiqué le Directeur Général. Ainsi poursuit-il des informations individualisées consultables sur un écran grâce à un système de guichet automatique sont mises à la disposition des prestataires, leur permettant de suivre, en temps réel, l'état de traitement de leurs dossiers. En outre, M. ASSAHORÉ a souligné qu'au-delà du devoir d'information, un accent particulier est mis sur le volet « Écoute clients », de sorte à établir une communication directe et franche susceptible d'instaurer un

climat de confiance entre l'État et les prestataires.

Le Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique a salué le sens de l'initiative et les efforts soutenus grâce auxquels le Payeur Général du Trésor (PGT) et ses collaborateurs ont réussi à faire de ce chantier une réalité. « Votre exemple est à suivre et je vous encourage à poursuivre vos efforts dans l'optique de la modernisation des procédures dans notre Institution », s'est-il adressé au PGT et à ses collaborateurs.

Pour sa part, le PGT, M. CISSÉ Abdoul Kader, a relevé que cette innovation majeure, qui touche du doigt l'un des aspects essentiels de la vision du Directeur Général, cadre avec le thème de cette année, à savoir : « 2017, année de l'information fiable et disponible à temps ». Ce, d'autant plus qu'« une information, même fiable, non transmise à temps, perd de sa valeur ».

En dehors du site de la Cité Financière, le Directeur Général a instruit qu'il soit déployé, à brève échéance, le Centre d'Accueil et d'Information à l'ensemble des sites du Trésor Public. À cet effet, un processus de déploiement devra permettre de connecter au moins une vingtaine de postes à fin 2017.

Désormais, les fournisseurs et prestataires de l'État pourront acquérir des informations sur le statut de leurs mandats quel que soit le lieu et la nature.

Les usagers des services du Trésor Public, pour obtenir des informations personnalisées, s'adressent aux animateurs du centre et accèdent ainsi à la borne qui leur offre un menu diversifié. Les fournisseurs reçoivent toutes les informations relatives aux mandats en cours de paiement et le statut des mandats dans tous les réseaux du Trésor Public à travers le pays.

Cette innovation de taille, en tant qu'outil de bonne gouvernance, allie opérationnalité, attractivité et satisfaction et permet une fréquentation renouvelée de l'espace dédié, un gain de temps, et favorise une véritable économie numérique.

BADOU Atta



Le Directeur Général coupant le ruban pour l'inauguration.



Le Payeur Général du Trésor (à gche) expliquant le fonctionnement du dispositif au Directeur Général.

SYSTÈME D'INFORMATION DOCUMENTAIRE AU TRÉSOR PUBLIC

Les nouveaux défis présentés

Le jeudi 11 mai 2017, s'est tenue dans les locaux de la Direction de la Documentation et des Archives (DDA) sis à la rue des banques, une séance de travail initiée par ladite direction entre les spécialistes de l'information documentaire. Au cours de cette rencontre, les spécialistes ont été instruits sur le projet piloté par la DDA dans le cadre du Plan Stratégique de Développement (PSD) du Trésor Public 2016-2020. En effet, ce projet devra permettre à la Direction de la Documentation et des Archives de jouer pleinement son rôle dans la modernisation du Système d'Information Documentaire à travers quatre points. Il s'agit notamment de la mise en place d'un schéma directeur de gestion de la documentation, des enregistrements et de la dématérialisation ; la mise en place d'une bibliothèque numérique ;

l'amélioration des applicatifs de gestion de la Documentation et des archives et l'actualisation des guides existants...

Ce projet prévoit également la création de neuf antennes régionales de la Direction de la Documentation et des archives du Trésor Public dont trois à Abidjan et six à l'intérieur du pays.

Mme GNÉSSOUGOU Baroan Lydie, Directrice de la Documentation et des Archives a adressé ses remerciements à la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique pour cette réforme innovante. Car, soutient-elle, la création de ces antennes est le fruit d'un dur labeur et aussi d'une grande promotion des spécialistes de l'information documentaire.

« Cette initiative est motivée par le souci d'assurer une meilleure couverture des services du Trésor Public en matière de gestion des



Mme GNÉSSOUGOU, Directrice de la Documentation et des Archives.

documents », a-t-elle ajouté. Par ailleurs, Madame la Directrice a annoncé la tenue d'une assemblée générale constitutive le 14 juillet 2017 afin d'apporter des amendements sur les statuts et règlement et rendre fonctionnel les instances de l'Amicale des Spécialistes de l'Information Documentaire du Trésor Public (AMSID-TP).

Seydou KONATÉ

TRÉSOR PUBLIC

La promotion des valeurs éthiques préoccupe la Direction Générale

Les membres du Comité de Direction du Trésor et de la Comptabilité Publique ont tenu le mercredi 10 mai 2017 leur réunion hebdomadaire. À cette occasion, le Trésorier Général (TG) de Soubré, KAKO Mathieu a animé, par visioconférence, une communication sur le thème : « le devoir de réserve »

En effet, la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique a décidé de sensibiliser ses agents sur les principes de son Code d'Éthique et de Déontologie. Ces vertus sont déclinées chaque mois et les responsables de service sont chargés de veiller à leur diffusion auprès de tout le personnel.

Ainsi, depuis janvier jusqu'au mois de mai, les agents ont été sensibilisés respectivement sur la disponibilité, la responsabilité, la dignité, la probité et le devoir de réserve.

Le Directeur Général a décidé que désormais, les Responsables des Postes Comptables Déconcentrés

présentent chaque mois, des communications sur ces vertus au cours des réunions de Comité de Direction.

Premier à aborder cet exercice, le Trésorier Général de la circonscription financière de la Région de la NAWA a défini le devoir de réserve comme



M. KAKO Mathieu, Trésorier Général de Soubré.

étant l'attitude de tout agent à observer la discrétion et le secret professionnel dans le traitement de toute information dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions.

Au nombre des neuf (09) principes du Code d'Éthique et de Déontologie du Trésor Public, le devoir de réserve, rappelle le TG, a une base légale car adossé à la loi n° 92-570 du 11 Septembre 1992 du Statut Général de la Fonction Publique de Côte d'Ivoire en son Chapitre 5, Section 2, Art.26, qui a trait à l'obligation de réserve pour tout fonctionnaire.

La vertu du mois de mai recommande ce qui suit : « En toute circonstance et en tout lieu, je m'impose le devoir de réserve ». Cette prescription, a-t-il indiqué, vise à imprimer davantage dans les habitudes des pilotes processus et des opérationnels, la discrétion dans la gestion des dossiers. « Le devoir de réserve n'est pas une restriction des droits des agents mais plutôt une invitation au respect de la hiérarchie dans le traitement de l'information », soutient M. KAKO.

BADOU Atta



AMAT-CI

Une assemblée générale en vue, pour un nouveau souffle à l'outil social

Sur convocation de Mme DOLLO, Présidente du Conseil d'Administration (PCA) de l'AMAT-CI, une dizaine de délégués venus d'Abidjan et de l'intérieur, ont pris part à un atelier au centre médical Paul Antoine Bohoun Bouabré pour réfléchir sur les textes de cette structure.

Face aux difficultés qui se profilent à l'horizon sur les finances de l'AMAT-CI, la (PCA) de l'outil de solidarité des agents du Trésor Public a décidé de prendre le taureau par les cornes. Pour y arriver, elle a sollicité les services de M. SÉRI, expert en mutualité

sociale, d'une part pour arrimer les textes de l'AMAT-CI aux normes de l'UEMOA et d'autre part, apporter des amendements qui vont donner à l'outil de solidarité un nouveau souffle. Après la partie technique effectuée par l'expert, les délégués ont été conviés en présence de l'Administrateur Général à réfléchir sur le projet qui va être soumis à l'ensemble des délégués en Assemblée générale prévue se tenir au mois de juin prochain.

Ouvrant les travaux, celle qui est chargée de l'orientation de la politique générale de l'AMAT-CI a indiqué que l'amendement du mode

de fonctionnement de l'AMAT-CI s'impose si nous voulons garantir la pérennité de cet instrument. Car, a-t-elle ajouté, les charges de l'AMAT-CI ne cessent d'augmenter alors que les cotisations initiales des membres sont restées les mêmes depuis sa création. Face à cette situation, elle a préconisé la réduction drastique des charges de fonctionnement de la mutuelle qui vont être soumises aux délégués qui seront convoqués en Assemblée Générale. Plusieurs propositions seront ainsi soumises à l'analyse des représentants des services, associations et autres syndicats.

Pour sa part, l'expert a prodigué des conseils utiles aux responsables de l'AMAT-CI avant de leur expliquer les nécessaires amendements à apporter aux textes actuels de la mutuelle afin de la mettre en conformité avec les textes régissant le secteur de la mutualité sociale dans l'espace UEMOA. L'AMAT-CI ne peut se soustraire à cette réglementation en vigueur.

Au terme de cet atelier, Madame la Présidente du Conseil d'Administration, après avoir traduit sa gratitude à tous les participants est revenue sur la nécessité d'œuvrer pour garantir un avenir meilleur à l'AMAT-CI.

Stane BONI

AFTER CODIR DU TRÉSOR PUBLIC

Le Directeur Général partage un déjeuner avec ses collaborateurs

Un moment de partage pour renforcer la cohésion.



La Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP) a offert un déjeuner aux honorables membres du Comité de Direction, le mercredi 10 mai 2017, à la Maison de l'Entreprise à Abidjan-Plateau. Cette rencontre dénommée « After CODIR » qui est à sa deuxième édition, s'est déroulée en présence du premier responsable de l'institution, M. ASSAHORÉ Konan Jacques, qui avait à ses côtés ses proches collaborateurs parmi lesquels, les Directeurs Généraux Adjoints FOFANA Lassiné et AHOUSI Arthur. Mme Patricia LÉGRÉ épouse GBOGOURI, Porte-parole de la DGTCP a remercié tous les invités d'avoir pris part à ces instants de partage dont l'objectif est de renforcer l'esprit d'équipe.

«La Direction Générale exhorte les membres du Comité de Direction à perpétuer l'ambiance cordiale et fraternelle qui a prévalu au cours de ce déjeuner dans leurs différents services. Et ce, dans l'accomplissement de leurs tâches quotidiennes», a-t-elle souligné.

Etienne TANOHI Niambé

TROP PERÇUS SUR SALAIRE
DES FONCTIONNAIRES

Le Trésor Public déterminé à y mettre fin

Sécuriser les ressources de l'État en réduisant les pertes liées aux mandatements indus. Présenter aux différents acteurs l'impact négatif des sommes indûment mandatées sur le trésorerie. Sensibiliser les gestionnaires des Ressources Humaines de l'État à la transmission diligente des informations relatives à la



Le Ministre Adama KONÉ encadré par M. ASSAHORÉ et Mme GUIBÉL.

position ou à la situation administrative n'ouvrant pas droit à la rémunération. Ce sont autant d'objectifs recherchés par la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique en organisant ce jeudi 11 mai 2017

un séminaire sur le thème : « La Problématique des Mandatements indus : les trop perçus sur salaire des fonctionnaires et agents de l'État ». Cette rencontre qui a eu pour cadre la Maison de l'Entreprise au Plateau,

SÉCURISATION DES RESSOURCES DE L'ÉTAT

15 recommandations pour réduire les pertes

Le séminaire sur la problématique sur les trop perçus sur le salaire des fonctionnaires et agents de l'État s'est terminé sur la volonté de tous les acteurs intervenant dans le processus de traitement des dépenses salariales à réduire considérablement les pertes liées aux mandatements indus.

En effet, pendant une journée, les participants se sont attelés, avec un grand intérêt à présenter aux différents acteurs l'impact négatif des trop perçus sur salaire pour la trésorerie de l'État.

Pour créer les conditions d'une synergie d'actions entre administrations publiques, plusieurs recommandations ont été formulées. Il s'agit de :

- évaluer les moyens d'action des Gestionnaires des Ressources Humaines en vue de leur amélioration ;
- engager la responsabilité des Gestionnaires des Ressources Humaines convaincus de négligence ou de complicité diverses à l'origine de perception indue de solde ;
- (dissimulations d'informations, omissions de communication d'informations, etc.) ;
- améliorer la communication transversale entre Administrations en impliquant suffisamment les gestionnaires sectoriels des effectifs à travers une sensibilisation des partenaires institutionnels à l'effet de transmettre avec diligence les informations sur les situations et positions d'agents publics (collectivités territoriales, EPN, institutions de l'État, banques, officiers d'état civil, etc.) ;
- communiquer régulièrement à chaque Ministère l'état des trop perçus sur salaire le concernant ;
- améliorer la rédaction des actes de nomination aux fonctions, en précisant le nom du prédécesseur avec la mention « en remplacement de... ». Cela permettra de mettre fin au paiement des indemnités du prédécesseur ;
- initier des campagnes de sensibilisation des fonctionnaires

et agents de l'État (émissions radio et télé, journées portes ouvertes, etc.) ;

- sensibiliser les chefs d'unités administratives sur la nécessité de procéder à des contrôles inopinés réguliers au sein des services de leurs zones de compétences ;

- vulgariser les mesures conservatoires de mise sous contrôle de la solde ;

- inciter les fonctionnaires et agents à informer les services de la fonction publique et de la direction de la solde sur leurs situations ou positions pour la prise de mesures conservatoires ;

- sensibiliser les fonctionnaires à signaler à la fonction publique d'éventuelles erreurs (date de naissance, date de première prise de service, emploi) sur leur situation administrative via l'espace fonctionnaire en vue de la mise à jour ;

- renforcer les capacités des gestionnaires des ressources humaines sur le statut général de la fonction publique et la procédure de saisine du conseil de santé ;

- sensibiliser les officiers d'état civil à transmettre les informations relatives aux décès des fonctionnaires et agents de l'état au ministère de la fonction publique et à la direction de la solde ;

- améliorer la gestion des ressources humaines en désignant des points focaux au sein des ministères techniques en vue de saisir la direction de la solde des positions administratives des fonctionnaires et agents de l'état ;

- formaliser le recours aux mesures conservatoires afin d'en améliorer l'efficacité ;

- contrôler les indemnités dans les mêmes conditions que le contrôle des effectifs.

À la clôture des travaux, représentant le Directeur Général du Trésor Public, M. AHOUSI Arthur, le Directeur Général Adjoint a invité les acteurs à traduire en une matrice d'actions toutes ces recommandations dont le suivi difficultés liées aux mandatements indus.

« Il reste entendu que d'autres cadres de réflexion se tiendront autant que nécessaire pour permettre à tous les acteurs, notamment les membres du Comité Interministériel de Réduction des Mandatements Indus, de toujours disposer d'éléments nécessaires au recouvrement efficace des trop-perçus sur salaires », a-t-il conclu.

Badou Atta



a réuni les gestionnaires des Ressources Humaines de l'État du District d'Abidjan et de la Région des Grands Ponts.

« Les trop perçus sur salaire résultent des sommes indûment payées au profit des fonctionnaires et agents de l'État décédés, à la retraite, en position de disponibilité, de détachement ou d'abandon de poste. Il s'agit de rémunérations payées en dépassement des droits acquis », a indiqué d'entrée de jeu Mme AHOUSSEY Lydie Épouse GUIBÉI, Agent Comptable des Créances Contentieuses (ACCC).

Pour sa part, M. ASSAHORÉ Konan Jacques, Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique (DG), a indiqué que les trop-perçus résultant de sommes indûment mandatées au profit des fonctionnaires et agents de l'État en position ou en situation administrative n'ouvrant pas droit à la rémunération, occasionnent des pertes considérables pour la trésorerie de l'État.

Dans un contexte de transition fiscale caractérisée par la suppression progressive de la fiscalité de porte et l'élargissement de la base de la fiscalité intérieure, le Directeur Général du Trésor Public estime qu'il est impérieux de mettre en place des mécanismes à même d'optimiser la perception des recettes, notamment non fiscales, en vue de leur meilleure contribution au financement du budget de l'État.

Face à cette situation, a rappelé ASSAHORÉ, diverses actions de recouvrement ont été envisagées, notamment celles menées auprès de la CGRAE ainsi que la mise en place d'un Comité Interministériel de Réduction des Mandatements Indus, réunissant les Ministères de l'Économie, du Budget et de la Fonction Publique

Avant d'ouvrir officiellement les travaux, M. Adama KONÉ, Ministre de l'Économie et des Finances a invité les participants à faire des propositions concrètes, à même non seulement de mettre fin aux paiements injustifiés mais également d'améliorer le recouvrement des sommes indûment perçues.

« La politique du Gouvernement a permis à notre pays de renouer avec la croissance économique depuis ces cinq dernières années. L'objectif du Gouvernement est de faire en sorte que cette croissance soit durable et que ses fruits soient équitablement partagés. Il me plaît donc de vous inviter à accompagner cette dynamique porteuse de bonheur pour tous », a conclu le Ministre.

BADOU Atta

AMÉLIORATION DU TAUX DE SATISFACTION DES CLIENTS

Bientôt un outil moderne de gestion de l'écoute client au Trésor Public



Les correspondants écoute-client instruits sur le fonctionnement de Baobab, le nouveau dispositif.

La salle de réunion du comité de direction a servi de cadre à une session de formation le jeudi 11 mai 2017. La formation avait pour objectif de présenter aux correspondants écoute clients des différents services du Trésor Public, le nouvel outil de gestion de l'écoute client que l'administration entend mettre en place pour améliorer le taux de satisfaction de ses clients.

Cet outil est dénommé « BAOBAB » du nom de cet imposant arbre d'Afrique, sous lequel les grandes palabres sont réglées par les communautés.

Ouvrant cette session de formation, M. AHOUSSEY Arthur Augustin, Directeur Général Adjoint du Trésor et de la Comptabilité Publique, a rappelé que « pour aller à la certification globale du Trésor Public, l'administration a besoin de travailler son image auprès de l'ensemble de ses clients. Avec BAOBAB, l'écoute client va prendre une autre dimension ». Selon lui, « il ne s'agira pas de satisfaire seulement les fournisseurs, clients des postes comptables, mais de prendre

en compte les préoccupations de tous ceux qui sont appelés à solliciter les prestations du Trésor Public ».

Après avoir planté le décor, le Directeur Général Adjoint, a souligné la place que l'écoute-client occupe dans la marche de l'administration vers la certification globale. A sa suite, M. ÉTCHÉ Barthelemy, Chef du Service TIC à la Direction de la Communication et des Relations Publique (DCRP), Coordonnateur de la Cellule Numérique d'Innovation Technologique du Trésor Public (CNIT), a présenté l'outil et démontré ses fonctionnalités aux correspondants écoute-clients venus des services d'Abidjan et banlieues ainsi que ceux des circonscriptions financières de l'intérieur qui ont suivi la session à partir des sites de visioconférence. Le lancement proprement dit de cet ambitieux projet est prévu pour la fin du mois de mai et fera l'objet d'une grande campagne de communication en vue de mieux informer, sensibiliser et orienter les clients du Trésor Public.

Stane BONI

SYSTÈME ARCHIVAGE

Le Directeur Général visite les archives bancaires du Trésor Public

Le Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique a effectué récemment, une visite de travail aux Archives Bancaires de l'Agence Comptable des Créances Contentieuses (ACCC) sises à Yopougon zone industrielle.

La visite guidée par Mme AHOUSY Lydie Epse GUIBÉI, Agent Comptable des Créances Contentieuses (ACCC) a débuté par une présentation générale des locaux.

La seconde phase de la tournée du premier responsable du Trésor Public ivoirien a été la visite au dépôt annexe des archives de la SONARECI-Liquidation contigüe aux archives de l'ACCC.

C'est sous la conduite de M. Sékou SOUMAHORO, Responsable de cette unité que le Directeur Général s'est fait expliquer l'historique du dépôt. Au regard de la valeur financière des documents conservés, M. ASSAHORÉ Konan Jacques, a souhaité que tout



Le Directeur Général (à gauche) constate les conditions de conservation des documents comptables.

soit mis en œuvre pour la numérisation de ces dossiers.

C'est dans les locaux des archives bancaires que la visite du Directeur Général a pris fin. À cette étape, les dossiers des banques en liquidation ont été présentés et expliqués au visiteur de marque de l'ACCC.

Ayant pris la pleine mesure de cette mémoire de son administration, le Directeur Général a instruit madame l'ACCC de lui présenter un projet de rénovation des installations le plus rapidement possible afin de permettre à ce centre de conservation de documents de jouer pleinement son rôle.

L'archivage des documents comptables est une question inscrite en bonne place dans la politique managériale de M. ASSAHORÉ Konan Jacques en ce qu'il permet de mettre à disposition, et cela dans de bonnes conditions, des documents auxquels on peut avoir recours quand besoin se fait sentir.

C'est dans cette optique que ce déplacement a été effectué en vue de mieux apprécier l'état des locaux et des conditions de conservation des dossiers faisant l'objet de recouvrement.

Stane BONI
Source : ACCC

OUVERTURE DE LA PAIERIE D'AUSTRALIE

Le Trésor Public de Côte d'Ivoire se rapproche de l'Asie Pacifique

« Les locaux de la Chancellerie au 06, Berbert Street O'Malley, ACT 2606 Camberra, Australia », constituent désormais la nouvelle Paierie à l'Étranger de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique de Côte d'Ivoire.



De gauche à droite, M. YAPO N'Cho, S.E. Mme Jeanne GUÉHÉ, Mme ASKA Edwige et M. AGRÉ Odjé Basile.

L'ouverture de ce poste comptable a été effectuée par une délégation conduite M. YAPO N'Cho Bernadin, Inspecteur Vérificateur Principal (IVP), Chef d'Antenne Régionale de Korhogo, lors d'une mission qui s'est déroulée du 5 au 15 mars 2017, à Camberra dans la capitale Australienne.

Le Chef d'Antenne Régionale de Korhogo, qui avait à ses côtés, son collègue de Man, M. YODÉ Yoliai Gbongué Noël et Mme KOUA épse ASKA Edwige, Fondé de pouvoirs à la Paierie Générale pour l'Étranger a saisi cette occasion pour procéder à l'installation de M. AGRÉ Odjé Basile, Administrateur des Services Financiers, en qualité de Payeur de la Côte d'Ivoire près le Commonwealth d'Australie.

Cette initiative de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique fait suite à l'ouverture récemment d'une ambassade Ivoirienne près le Commonwealth d'Australie et la nomination de S.E Mme Jeanne GUÉHÉ en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire.

Dans le but d'assurer ses ambitions de développement, la Côte d'Ivoire, faut-il le rappeler, se rapproche de nombre de pays ou continents, d'où le choix de l'Asie Pacifique notamment l'Australie.

Etienne TANOH Niambé
Source : Inspection Générale du Trésor

AGENCE COMPTABLE DES CRÉANCES CONTENTIEUSES

Mme GUIBÉI décline ses priorités

L'Agence Comptable des Créances Contentieuses (ACCC) a organisé un déjeuner en faveur du personnel, le 27 janvier 2017, dans un restaurant à Cocody.

Cette rencontre qui s'inscrit dans le cadre de la politique managériale de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique, a été

mise à profit par Mme GUIBÉI née AHOUSSEY Lydie, Agent Comptable des Créances Contentieuses, pour saluer le travail abattu par l'ensemble de ses collaborateurs.

En tant que nouvelle responsable de l'ACCC, elle a encouragé les agents à maintenir le cap de la performance, à redoubler d'efforts dans la conduite

des actions, pour l'atteinte des objectifs à eux assignés. Pour ce faire, dira-t-elle, chaque agent doit s'approprier les principaux processus de la démarche qualité à savoir : recouvrer, exécuter les dépenses, comptabiliser et produire le compte de gestion.

Madame l'Agent Comptable a également exhorté chaque service et acteur à veiller à la cohésion, au renforcement du système d'information afin de mettre, en temps réel, l'ensemble des informations pertinentes à la disposition des décideurs.

M. DJAMAN Bi, Fondé de Pouvoirs a, au nom du personnel, exprimé sa reconnaissance à l'Agent Comptable Créances Contentieuses pour une telle initiative, qui selon lui, contribue au renforcement des liens. À l'en croire, les agents de l'ACCC sont prêts à mettre tout en œuvre afin d'améliorer davantage leurs performances.

Stane BONI

Source : ACCC



Les agents de l'ACCC appelés à s'approprier la démarche qualité.

PAIERIE DE LA RÉGION DE LA MÉ

Le Trésor Public installe le Comité paritaire

En vue de renforcer davantage la transparence et l'équité dans le règlement de la dette intérieure, la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique a instruit chaque poste comptable à mettre en place un comité paritaire.

C'est dans cette optique que la Paierie de région de la MÉ a procédé, le mardi 20 décembre 2016, à l'installation des membres de son comité à l'occasion de l'Assemblée générale des prestataires de service du Conseil Régional de la MÉ qui a eu lieu à la Trésorerie Générale d'Adzopé.

Cette rencontre, initiée par Mme KOUADIO née KOUAMÉ Elisabeth, Payeur de la région de la MÉ, a été présidée par M. KOKORA Patrice, Secrétaire Général de préfecture, représentant, le préfet de la région de la MÉ. Elle a vu également la participation de Mme VIE-YAO pauline, Chef de la Circonscription Financière d'Adzopé.

Créé par décision N° 001/MPMEF/DGTCP/CR-MÉ, le Comité paritaire de la Paierie de la région de la MÉ, faut-il le rappeler, est un organe qui

sert d'interface entre la Paierie de région de la MÉ et les créanciers du Conseil Régional. À ce titre, il statue, délibère et fait des propositions sur l'apurement des restes à payer de la Paierie de Région au même titre que le Comité de Trésorerie tenu avec le Président du Conseil Régional

Cette plateforme d'information entre la Paierie de région et les prestataires permet également d'obtenir régulièrement des réponses satisfaisantes dans un

cadre transparent sur le paiement des créances des opérateurs économiques.

Le comité paritaire de la région de la MÉ se compose d'un collège de prestataires avec 10 membres dont 5 titulaires et 5 suppléants désignés parmi les prestataires de service. Ils ont pour mission de défendre les intérêts des créanciers des collectivités afin d'assurer une répartition équitable des ressources mises à leur disposition.

DIOMANDÉ Abdoul Karim



Le Comité paritaire de la MÉ déterminé à donner des réponses satisfaisantes aux préoccupations des opérateurs économiques.



TRÉSOR PUBLIC / VISITES MÉDICALES SYSTÉMATIQUES DES AGENTS L'opération lancée à Gagnoa

Le Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique, conformément à sa politique sociale, initie une visite médicale systématique en vue d'améliorer l'état de santé de ses agents. Le lancement de cette activité a eu lieu le lundi 30 janvier 2017 à Gagnoa, dans les locaux de la Trésorerie générale en présence de M. ASSAHORÉ Konan Jacques, Directeur Général. Dans son mot de bienvenue, le Trésorier Général (TG) de Gagnoa, GOSSAN Gossan a exprimé sa joie et sa fierté ainsi que celles de l'ensemble de ses collaborateurs d'accueillir cette caravane de la vie. Le choix de son poste pour abriter le lancement

démontre, a-t-il indiqué, la proximité du Directeur Général d'avec ses collaborateurs. « Monsieur le Directeur Général, mes collaborateurs et moi, percevons votre présence ici comme celle d'un père de famille venu apporter à ses fils et filles la sérénité et l'espérance », a ajouté le TG de Gagnoa. À sa suite, Dr DJAHA, Administrateur du Centre Médical Paul Antoine Bohoun BOUABRÉ du Trésor Public a fait une présentation pour situer les objectifs et résultats escomptés. La visite médicale systématique, a-t-il souligné, vise à dépister de façon précoce certaines pathologies au sein de la population des agents du Trésor

en vue de les traiter ou d'entreprendre des actions correctives. À ce titre, les agents du Trésor Public vont bénéficier de consultations et des examens parmi lesquels les Consultations de médecine générale, de gynécologie et d'ophtalmologie ainsi que des examens de radiologie dont radio pulmonaire de gynécologie (Frottis cervico-vaginal) et des examens de laboratoire (NFS, glycémie, cholestérol total, créatinémie, urée). Les pathologies dépistées chez les agents seront immédiatement traitées. Des actions sanitaires seront ensuite programmées pour lutter contre certaines pathologies dépistées en fonction de leur nature. Enfin,





une base de données sur le profil épidémiologique des agents du Trésor Public est créée.

Pour être plus efficace et fournir des résultats fiables, la visite médicale systématique sera planifiée par service ou par groupe de services. Les résultats seront mis à la disposition des bénéficiaires au fur et à mesure que l'activité se déroule et cela jusqu'à la fin de l'opération.

À l'entame de son allocution, M. ASSAHORÉ s'est interrogé : « Que vaudrait en effet notre ambition de faire du Trésor Public une administration plus performante, capable d'accompagner efficacement

nos autorités dans leur quête de l'émergence si nous ne disposons pas de collaborateurs avec un esprit sain dans un corps sain ? ». Au Directeur Général de répondre que la performance recherchée ne peut être possible sans des collaborateurs en bon état physique et mental. D'où l'intérêt de ces visites médicales systématiques. Pour le Directeur Général, ces visites sont des moyens de détection de certaines pathologies en vue de mettre en place la thérapie adéquate pour leur prise en charge efficace. Il a invité tous les agents du Trésor à adhérer obligatoirement à cette activité car « tant que l'agent se

porte bien, c'est tout le Trésor Public qui gagne et qui avance », soutient ASSAHORÉ.

En marge de ce lancement, le Directeur Général a visité respectivement les Trésoreries Générales de Divo et de Tiassalé. À l'ensemble des agents de ces différentes circonscriptions financières, le Directeur Général a rappelé les quatre axes essentiels de son plan stratégique pour conduire le Trésor Public au cours des quatre années à venir. Il a surtout insisté sur les questions de moralité et d'éthique et celles liées à la quête de performance et de l'excellence dans le travail.

BADOU Atta

CONTRAT D'OBJECTIFS AU TRÉSOR PUBLIC

2018, les agents évalués sur leur Performance



La Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP) veut améliorer la performance de ses services. Elle le sait, cet objectif repose en grande partie sur des ressources humaines compétentes, performantes. Pour ce faire, le Trésor Public a organisé, en collaboration avec les cabinets EBURKA Conseils et DRH-CONSEILS, les 12 et 13 juin 2017, à Grand-Bassam, un atelier autour du thème : « Présentation du nouveau dispositif d'évaluation des performances »

À la cérémonie d'ouverture, M. AHOSSI Arthur, Directeur Général Adjoint représentant le Directeur Général du Trésor Public a indiqué que « l'évaluation des performances

est axée sur des objectifs et indicateurs précis, afin de mesurer de façon optimale, la contribution de chaque agent et de chaque service à la performance collective ». Il a également précisé que « la note reçue par chaque agent sera un élément primordial pour sa promotion ».

Les travaux en atelier ont notamment porté sur les champs sur lesquels seront définis les objectifs assignés à l'agent et les effets induits de l'évaluation de celui-ci.

Ainsi, les objectifs fixés découleront de quatre principaux champs que sont : les orientations générales de la DGTCP qui permettront d'évaluer la contribution de l'agent à leur réalisation ; les activités du poste de

travail qui permettront de mesurer la performance de l'agent dans la réalisation des activités qui lui sont assignées ; la qualité du service offert/satisfaction du client ainsi que les valeurs d'Éthique et de Déontologie.

Par ailleurs, des effets induits issus de l'évaluation des agents ont été prévus. Ils partent de la distinction honorifique, la promotion des agents performants à la reconversion, la demande d'explication aux agents moins performants en passant par des séances de renforcement des capacités.

Les évaluations débuteront en janvier 2018.

GOWA Lida

CIRCONSCRIPTION FINANCIÈRE D'ADZOPÉ Le plaidoyer de Mme VIÉ-YAO pour un recouvrement effectif des recettes de service

C'est une salle des fêtes nouvellement construite avec des commodités ultramodernes, qui a servi de cadre le mardi 30 mai 2017 aux assises de l'assemblée générale du comité paritaire de la circonscription financière d'Adzopé. Autorités administratives, administrateurs de crédits, fournisseurs de l'État et l'ensemble du personnel de la circonscription financière ont répondu à l'invitation de Mme VIE-YAO Pauline, Trésorier Général d'Adzopé, Chef de la circonscription financière. Située le cadre de cette assemblée générale, Madame le Trésorier Général a déclaré que cette activité qui s'inscrit dans les importantes réformes mises en place par le Trésor Public, vise à créer un cadre consensuel pour le paiement des dépenses de l'État et des collectivités. La dénomination « comité paritaire » vient du fait qu'il est composé de deux entités que sont d'un côté les fournisseurs associés aux administrateurs de crédits et de l'autre, les représentants du Trésor Public, a-t-elle précisé.

M. MELESS Gnagnely Pierre,

Conseiller Technique, représentant le Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique a, après avoir salué l'initiative du Trésorier Général, fait cette importante précision : « Nous gérons les deniers publics, c'est donc un devoir pour nous, quel que soit le montant que nous manipulons, de rendre compte ». Le comité paritaire, a ajouté le représentant du Directeur Général, est un outil de bonne gouvernance qui donne l'occasion au Trésor Public de prendre en compte, en toute transparence, les besoins de ses usagers/clients.

Dans le souci de mieux outiller les membres du comité paritaire et partant l'ensemble des acteurs de la dépense publique, deux importantes communications ont été faites au cours de cette rencontre.

La première communication faite par Mme OUATTARA Ahoua, Directrice Régionale de la Zone Abidjan Nord de la Direction des Marchés Publics, a porté sur « Les procédures concurrentielles relatives aux marchés de l'État ».

Celle-ci a permis aux participants de comprendre les raisons pour



lesquelles, l'État dans sa nouvelle démarche impose la concurrence entre les opérateurs économiques, quel que soit le montant de la commande, si les textes le requièrent. Mme VIE-YAO a fait la deuxième communication portant sur « Les difficultés relatives au recouvrement des recettes de services ».

Madame le Trésorier Général a attiré l'attention de l'auditoire sur les recettes « en divagation » dans certaines administrations qui échappent aux caisses de l'État. C'est un véritable plaidoyer qu'a lancé le Chef de la Circonscription Financière, pour qu'en bonne intelligence avec les responsables des services, des voies et moyens soient explorés pour rediriger ces ressources dans les caisses de l'État. Cette assemblée générale a été saluée par M. KOKORA, Secrétaire Général de la Préfecture d'Adzopé, qui a présidé la rencontre à la tête d'une forte représentation du corps préfectoral.

Stane BONI

Envoyé spécial à Adzopé

CIRCONSCRIPTION FINANCIÈRE DE DAOUKRO Les acteurs formés sur l'exécution du Budget des Collectivités

Une session de formation sur la production et le contrôle des pièces justificatives relativement à l'exécution du budget des Collectivités territoriales s'est déroulée, du 27 au 28 mars dernier, à la salle de réunion de la Trésorerie Générale de Daoukro.

Plusieurs acteurs en charge de la gestion du budget des Collectivités ont pris part à cette séance de formation initiée par le Trésorier Général de Daoukro. Il s'agissait pour les chefs de postes comptables, le Payeur, les Trésoriers Principaux et leurs collaborateurs de ladite Circonscription de renforcer leurs capacités dans l'analyse, l'interprétation et l'application en matière de production et contrôle des pièces justificatives.

Quatre modules à savoir le cadre budgétaire, les pièces justificatives de dépense, les opérations



Une vue des participants.

particulières et la reddition du compte de gestion ont été passés en revue par les formateurs.

MM. KASSI OI KASSI, Secrétaire général et WADJA, chef de service financier des Mairies de Prikro et Daoukro, ont respectivement souligné la pertinence des

thèmes, ainsi que les sujets abordés et restent convaincus que cette formation leur permettra d'améliorer l'efficacité dans leur l'exécution de leurs tâches.

Etienne TANOHI Niambé

Source : Trésorerie Générale de Daoukro



Au premier plan, de gauche à droite : MM. ASSAHORÉ Konan Jacques, KOUADIO Konan Eugène et BÉDI Gnagne.

CAISSE DE RETRAITE COMPLÉMENTAIRE DES AGENTS DU TRÉSOR PUBLIC L'Administrateur Général officiellement installé

Les activités de la Caisse de Retraite Complémentaire des Agents du Trésor Public (CRAT) rentrent dans leur phase opérationnelle après l'assemblée générale constitutive de Grand-Bassam au mois de mars dernier. La Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP) a procédé, le lundi 3 avril 2017, à l'Auditorium de la Cité Financière (Plateau), à l'installation officielle de l'Administrateur Général de la CRAT en la personne de M. KOUADIO Konan Eugène, Administrateur Principal des Services Financiers et Actuaire. Anciennement Commissaire Contrôleur en Chef au siège de la Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurances (CIMA), le nouvel Administrateur Général de la CRAT a été choisi, suite à un appel à candidatures lancé par la DGTCP.

La cérémonie a eu lieu en présence du Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique, M. ASSAHORÉ Konan Jacques. Plusieurs personnalités du secteur des assurances, à Abidjan pour la réunion des Ministres des Assurances, ont pris également part à cette rencontre. Il s'agit entre autres de : MM. Isofa NCHARE, Secrétaire Général de la CIMA, Jean-Baptiste KOUAMÉ, Directeur Général de la Commune de Réassurance des États Membres de la CIMA (CICA-RE), Adama NDIAYE, Président de la

Fédération des Sociétés d'Assurances de Droit National Africaines (FANAF) et Urbain ADJANON, Directeur Général de l'Institut International des Assurances (l'IIA).

Selon M. ASSAHORÉ, qui a tenu à féliciter le nouvel Administrateur Général de la CRAT, « cette rencontre marque une étape décisive dans le processus irréversible de démarrage des activités de notre Caisse de Retraite Complémentaire ».

Pour y arriver, « il nous a fallu la contribution significative de personnes ressources regroupées au sein d'un Comité de coordination dont je voudrais saluer ici l'œuvre immense ».

Poursuivant, le Directeur Général a indiqué que la vision qui sous-tend la mise en place de la CRAT, n'est rien d'autre que la recherche du bien-être social du personnel en leur offrant une bonne retraite pour préserver leur dignité.

« C'est la raison pour laquelle, je réitère mon appel à la cohésion autour de notre Caisse commune, afin que tout agent, quel que soit l'échelon qu'il occupe dans l'organigramme de notre Institution, vive une retraite paisible et décente », a-t-il renchéri.

Dans la même veine, M. ZOBO Guinan, ancien Agent Judiciaire du Trésor, a lancé un appel à tous les agents du Trésor Public à s'approprier cet instrument vital qu'est la CRAT. Convaincu du reste, qu'il s'agit de la manifestation d'une vision prospective innovante du Directeur Général.

Pour sa part, le Président du conseil d'administration de la CRAT, M. BÉDI Gnagne, Conseil Technique du Directeur Général du Trésor Public, président du Comité de Coordination du projet CRAT, a rappelé les actions menées pour arriver à la mise en place de la Caisse. Il s'agissait de : finaliser le cadre technique et réglementaire devant régir la CRAT ; mettre en place les instances de gouvernance de la Caisse ; coordonner toutes les activités de communication, de sensibilisation et de mobilisation ; mettre en place les infrastructures nécessaires au fonctionnement de la Caisse ; déterminer la part contributive des agents et celle de la Direction Générale et proposer à la Direction Générale les compétences nécessaires au fonctionnement de la Caisse. L'ensemble de ces travaux ont fait l'objet d'une remise officielle au Directeur Général.

CISSÉ Chikouna

RENTÉE ACADÉMIQUE 2017-2020 À L'ENA

Le réseau de formateurs du Trésor Public au laboratoire

Le renforcement des capacités du personnel reste l'un des axes prioritaires du Plan Stratégique de Développement du Trésor Public. Ainsi, l'un des objectifs spécifiques de cet axe est d'améliorer la qualité de la formation à l'École Nationale d'Administration (ENA). Dans ce cadre, plusieurs actions ont été



menées notamment : la création de la commission scientifique d'analyse de la formation ainsi que la révision du réseau des formateurs. En vue d'harmoniser le contenu des unités d'enseignement de la filière Trésor de l'École Nationale d'Administration (ENA), une rencontre s'est tenue le lundi 29 mai 2017 au 7^{ème} étage de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique, au Plateau.

Cette rencontre s'inscrit dans le cadre de la préparation de la rentrée académique (promotion 2017-2020) de la 53^{ème} promotion de l'ENA entre le pool de formateurs et la Direction de la Formation, en présence de M. ASSAHORÉ Konan Jacques, Directeur Général.

Elle a été l'occasion de mener une réflexion sur le découpage de l'année académique, la prise en compte des préoccupations des formateurs et outils pédagogiques à mettre à leur disposition pour pouvoir réviser le contenu des cours afin que ces contenus soient mieux adaptés au contexte actuel, aux réformes, et aux nouveaux outils modernes de gestion qui ont été mis en place. Cette rencontre a, par ailleurs, été le prétexte pour Mme KONE Koumba, Directeur de la Formation, de présenter au Directeur Général, le réseau de formateurs de l'Institution. Au réseau de formateurs, M. ASSAHORÉ Konan Jacques a indiqué qu'il importe que ceux qui ont accumulé des expériences, les partagent avec les formateurs suppléants. Il a également invité l'ensemble des formateurs à mettre leurs expériences à la disposition des futurs cadres du Trésor Public car « lorsque les agents sont bien formés, ce sont tous les services utilisateurs qui y gagnent. »

Pour finir, il a exhorté tous les formateurs à se mettre à la tâche afin de pouvoir mener à bien cette mission à laquelle il attache du prix.

OUATTARA Madjalia

RENFORCEMENT DE LA POLITIQUE SOCIALE AU TRÉSOR PUBLIC

La caisse de retraite complémentaire voit le jour



Une vue des délégués CRAT.



Le Trésor Public veut offrir une bonne retraite à ses agents.

Les Agents du Trésor Public qui seront admis à la retraite pourront désormais, bénéficier d'une Caisse de retraite complémentaire. Dénommée Caisse de Retraite Complémentaire des Agents du Trésor Public (CRAT), cette Caisse a été portée sur les fonts baptismaux, le vendredi 10 mars 2017, à la suite d'une assemblée générale constitutive.

Des délégués du personnel des différents services se sont retrouvés depuis le 08 mars en conclave à Grand-Bassam sous la présidence du Ministre de l'Économie et des Finances. Après deux journées d'intenses travaux, les réflexions ont permis d'élaborer et d'adopter les textes portant création de la CRAT.

M. MIMBA Kocounseu Antoine, Conseiller Technique, représentant le Ministre de l'Économie et des Finances, M. Adama KONÉ, à la cérémonie de clôture, a félicité le Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique,

M. ASSAHORÉ Konan Jacques, pour «sa politique sociale à visage humain» imprimée à l'Institution. Pour lui, la CRAT, fruit du management participatif de proximité du Directeur Général, permet aux agents du Trésor Public de ne pas se faire des soucis au sujet de leur retraite.

Conçue depuis 2014 par le Ministre Adama KONÉ, alors Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique, la CRAT vient ainsi d'être mise sur pied par l'actuel Directeur Général, M. ASSAHORÉ Konan Jacques. C'est pourquoi, en se félicitant de la création de cette Caisse, le Directeur Général a réitéré son appel à l'engagement de tous les agents du Trésor Public pour assurer la vitalité au bien commun qu'est la CRAT. « Le mécanisme de fonctionnement de cet instrument implique, bien sûr, la ponction d'une partie des revenus de chaque agent », a-t-il indiqué. Toutefois, la CRAT, a ajouté le Directeur Général, a pour objet d'améliorer les conditions



de vie des agents admis à la retraite en leur procurant un appui financier additionnel sous forme de rente viagère ou de capital unique.

Il a également rappelé que le régime choisi est la capitalisation, celui dans lequel les affiliés reçoivent la contrepartie exacte des cotisations ou droits capitalisés sur leur compte. « Il ne s'agira donc pas pour les uns de compenser le peu d'effort financier des autres », a-t-il précisé. Pour M. ASSAHORÉ, ces précisions doivent rassurer les uns et les autres à s'engager dans la sérénité, car,

soutient-il, il est question de préparer l'avenir.

« Notre souhait est d'aider tous les agents du Trésor Public à préparer la retraite de la meilleure manière possible. Pour ce faire, la Direction Générale se tient disposée à tenir l'ensemble de ses engagements, notamment l'appui matériel et logistique à la viabilité de la structure sans oublier la mise à disposition de la part patronale sur les cotisations des adhérents », a rassuré le Directeur Général.

Par ailleurs, il est bon de rappeler

que cette assemblée générale a aussi été marquée par l'élection des membres du Conseil d'administration et ceux du Comité de Surveillance et de Contrôle. Ils sont élus pour un mandat de trois ans renouvelable une seule fois. La présidence de ces deux organes est respectivement assurée par M. BÉDI Gnagne, Conseiller Technique du Directeur Général et Mme GNIONSAHÉ Marie Françoise Épse NINHI.

BADOU Atta

ILS ONT DIT...

À l'issue de l'assemblée générale, certains participants ont donné leurs impressions.



TIA Gouet Blaise, Ex-Secrétaire Général de l'Union Syndicale des Agents du Trésor de Côte d'Ivoire (USAT-CI)

« C'est l'aboutissement d'une lutte »

« La mise en œuvre de la CRAT apparaît pour nous comme l'aboutissement d'une lutte en vue de permettre aux agents du Trésor Public d'être plus sereins quand sonnera la retraite. »

GOGOUA Tetialy Vincent Auriol,

Président de l'Amicale des Chauffeurs du Trésor Public de Côte d'Ivoire

« Nous saluons cette initiative »

« Avec la mise sur pied de cet outil social qu'est la CRAT, la retraite ne sera plus perçue par les agents du Trésor Public comme une fatalité. C'est pourquoi, nous sommes très heureux et saluons cette initiative de la Direction Générale. »



KONAN Kouassi Simplicie,

Délégué CRAT Trésorerie Générale de San-Pedro

« Continuer la sensibilisation »

« La mise en place de la CRAT est certes salutaire. Cependant, elle donne un arrière goût amer car elle est rentrée en vigueur sans aucune bonne communication au préalable avec les agents du Trésor Public, principaux bénéficiaires de cet outil social. »



SOSSONAN Koko Emilienne

Déléguée CRAT Trésorerie Générale de Korhogo

« Avoir une retraite paisible »

« Nous nous réjouissons de l'initiative de la Direction Générale visant à assurer aux agents du Trésor Public, une retraite paisible au travers de la mise sur pied de la CRAT »



ZIÉ Achille Kevin,

Délégué CRAT Trésorerie Générale d'Adzopé

« La garantie d'une retraite digne »

« Nous sommes très heureux de la mise en place de cet outil social qui concourt à garantir une retraite digne à l'agent du Trésor Public. C'est pourquoi, nous saluons l'avènement de cet outil qui entre

dans le cadre de la politique sociale mise en place par la Direction Générale. Aussi, voudrions-nous, profiter de cette lucarne pour remercier le Ministre Adama KONÉ, « Père » de cet outil et la Direction Générale pour avoir mis tous les moyens en œuvre pour le rendre opérationnel. »

BIO Marie Chimène Épse N'GUESSAN

Déléguée CRAT Trésorerie Générale de Bongouanou

« La CRAT est une véritable assurance »

« Nous remercions la Direction Générale qui, dans sa politique sociale à visage humain, pense à l'avenir des agents du Trésor Public à travers la mise en œuvre de la CRAT. Désormais la hantise du qu'en sera-t-il de la fin de carrière ne va plus peser sur la tête des agents. C'est une véritable assurance pour la retraite. »



Propos recueillis
par **DIOMANDÉ Abdoul Karim**

ASSOCIATION DES COMPTABLES SUPÉRIEURS DU TRÉSOR DE CÔTE D'IVOIRE (ACST-CI) Le programme d'activités 2017-2019 dévoilé



L'ACST a initié une formation sur les techniques d'élaboration du compte de gestion sur pièces.

L'Association des Comptables Supérieurs du Trésor de Côte d'Ivoire (ACST-CI) a tenu, du 11 au 13 mai 2017, à Dabou, une Assemblée Générale Extraordinaire (AGE).

La trame principale de la rencontre des Comptables Publics réunis dans le Leboutou a porté sur la présentation du programme d'activités 2017-2019 et du projet de budget 2017 de l'Association. En marge de cet exercice, l'ensemble des membres a bénéficié d'une formation portant sur : « Les techniques d'élaboration du compte de gestion sur pièces ».

À l'entame des assises, M. OUATTARA N'Golo Marcellin, Président de l'ACST-CI a au nom de tous, exprimé la gratitude des Comptables supérieurs à M. BROU BI Sawat, Conseiller

Technique chargé de la coordination de la Cellule des Conseillers Techniques, représentant M. ASSAHORÉ Konan Jacques, Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique.

Avant de demander à chaque membre de l'ACST-CI de contribuer efficacement à la mise en œuvre de la vision du Directeur Général et de maintenir surtout les acquis dans un esprit de solidarité et de cohésion.

Cette Assemblée Générale Extraordinaire a été marquée par trois temps forts. D'abord les animateurs du nouveau bureau de l'ACST-CI ont été présentés ensuite le programme des activités au titre de l'exercice 2017-2019 a été dévoilé ainsi que le projet du budget 2017.

Ce rendez-vous de Dabou a été

enfin mis à profit par les comptables supérieurs pour suivre une formation sur « La confection du compte de gestion sur pièces » présentée conjointement par M. KODJANÉ Yao Guy et Mme NATEY Noufé Judith, respectivement Sous-directeur et Chef de Service à la Direction de la Comptabilité Publique.

Au terme des travaux, M. ZOUZOU Kouakou, membre permanent de l'Observatoire de l'Éthique et de la Déontologie du Trésor Public a clos les travaux de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Stane BONI

Source : ACST-CI

Votre banque en ligne

- Consultation de compte
- Édition de RIB
- Édition de Relevé bancaire





La Direction Générale mène, de plus en plus, de nombreuses actions de lutte contre le SIDA au sein de l'Institution.

LUTTE CONTRE LE VIH-SIDA AU TRÉSOR PUBLIC

La Cellule focale lance ses activités

La nouvelle Coordinatrice de la Cellule Focale de la lutte contre le VIH-SIDA du Trésor et de la Comptabilité Publique, Dr KABA TOURÉ Fanta, Médecin Pédiatre de Santé Publique et son équipe ont procédé au lancement officiel de leurs activités, le mercredi 25 avril 2017, au Centre Médical Paul Antoine Bohoun Bouabré, (CMPABB) à Abidjan-Plateau. En présence du Directeur Général Adjoint (DGA) du Trésor et de la Comptabilité Publique, AHOUSI Arthur Augustin, de l'Administrateur Général du Centre médical du Trésor, DJAHA Kouassi et des partenaires parmi lesquels le Fonds National de

Lutte contre le SIDA, représenté par Dr DIABATÉ Adama, Sous-directeur de la Mobilisation des Ressources. Dans son allocution, Dr KABA TOURÉ Fanta a dit poursuivre les objectifs assignés à cette structure, après la nomination de Dr AMETHIER Solange au poste de Directrice du Programme de prise en charge des orphelins et autres enfants rendus vulnérables du fait du VIH. Selon elle, il s'agit de poursuivre la sensibilisation dans les services, l'initiation des séances de dépistage et assurer le traitement des patients en toute confidentialité. Elle a, en outre, invité tout le personnel à se mobiliser contre cette pandémie en

s'appropriant le thème de la campagne mondiale de lutte contre le VIH/SIDA au titre de l'année 2016 « Levons la main pour plus de prévention VIH ».

Pour la Coordinatrice, le VIH-SIDA est désormais une maladie de santé publique tout comme le diabète, l'hypertension, et la Côte d'Ivoire dispose des traitements efficaces, gratuits. Elle a indiqué que, depuis 2011, début de la prise en charge des agents, au CMPABB, 115 cas ont été dépistés dont la moitié est effectivement traitée avec succès.

À cette occasion, Dr DIABATÉ Adama a insisté sur les modes de transmission du virus et le travail abattu par l'État de Côte d'Ivoire à travers les différents systèmes de lutte, tant au niveau de la sensibilisation que dans la formation.

Le DGA AHOUSI Arthur a, pour sa part, rappelé la question du SIDA qui constitue encore un problème crucial. Raison pour laquelle, il a salué l'initiative de la Cellule Focale en rassurant ses membres du soutien de la Direction Générale. Aussi a-t-il exhorté l'ensemble des acteurs à plus d'ardeur et d'imagination dans la lutte contre cette pandémie.

Etienne TANOHI Niambé

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'AMICALE DES AGENTS COMPTABLES

BROU Kouassi nouveau président

Il se nomme BROU Kouassi, Agent Comptable auprès de la Société de Gestion du Patrimoine Immobilier de l'État (SOGEPPIE). Il préside depuis le samedi 6 mai 2017 aux destinées de l'Amicale des Agents Comptables du Trésor de Côte d'Ivoire (AM. A.C.T.CI) réunie en Assemblée Générale Ordinaire (AGO), du jeudi 4 au samedi 6 mai 2017 à Yamoussoukro. Il succède ainsi à M. Jean Philippe KOUASSI, aujourd'hui Trésorier Principal d'Abobo. Avec 53 voix contre 21, le nouveau Président des Agents Comptables de Côte d'Ivoire a remporté l'élection face à M. GOUÉ Emmanuel, Agent Comptable auprès de la Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDH), qui assurait l'intérim de la présidence après la nomination du Président au poste de Trésorier Principal.

Le séjour des agents comptables à Yamoussoukro a débuté tôt le

vendredi 5 mai par une marche sportive sur le parcours du Golf Club de l'Hôtel Président. Cette journée a pris fin par une formation autour d'une conférence sur le thème ; « Déficit budgétaire » présentée par M. Yacouba FOFANA, en service à la Direction des Prévisions, Politiques et des Statistiques Economiques.

« Défini comme le solde négatif du budget de l'État, on dit qu'il y a déficit lorsque les dépenses excèdent les recettes ». Les Agents comptables qui sont très souvent face à ce phénomène, ont reçu quelques pistes de solutions proposées par M. FOFANA.

Ainsi, dans son exposé, le conférencier a expliqué comment éliminer le déficit ; quelles sont les dispositions à prendre pour financer le déficit ; les risques liés aux instruments de financement du déficit et enfin, les agents comptables ont eu des propositions sur la gestion de la dette de l'État.



Au cours de cette AGO, l'amicale des Agents comptables a procédé également au renouvellement de toutes ses instances et au toilettage de ses textes pour se donner un nouveau souffle.

Le nouveau président entend s'inscrire dans cette dynamique, lui qui a appelé à la cohésion et l'amitié au sein de la famille des Agents comptables.

Stane BONI

Source : **Amicale des Agents Comptables**

4^{ème} FORUM DE L'ASAT-CI

Les délégués instruits sur la législation de la grève

« Le respect de la hiérarchie dans le contexte syndical ». Tel est le thème du 4^{ème} Forum organisé, le 15 avril dernier, par l'Association syndicale des agents du Trésor de Côte d'Ivoire (ASAT-CI), à la rotonde de la Cité Financière au Plateau en faveur des délégués dudit syndicat.

Dr Guy TÊHÉ, du Centre Médical Paul Antoine Bohoun BOUABRÉ, et le Secrétaire adjoint de la Centrale syndicale FESACI, Yacouba TRAORÉ, ont instruit les membres de l'ASAT-CI sur la législation, les normes et procédures de la grève.

Dans son intervention, le premier formateur, Dr TÊHÉ a interpellé les agents du Trésor Public sur le caractère sensible de leurs activités qui suscite



L'ASAT-CI fait de la formation de ses membres une priorité.

la limitation du droit de grève dans ce secteur, où il est fait obligation du suivi d'un service minimum.

« La grève est avant tout, l'échec à la fois du syndicat et du patronat. Mais, la grève est liée à une législation qui doit être respectée même quand le mouvement est légal, surtout dans une régie financière comme le Trésor Public », a indiqué Dr Guy TÊHÉ.

Le second conférencier, Yacouba TRAORÉ a mis en évidence les modalités d'usage de la grève. Il s'agit notamment d'un préavis de grève,

adopté en assemblée générale par les meneurs avant d'être remis à la tutelle. Il doit comporter clairement, le motif et la date précise de la grève.

Toutefois, il a relevé l'intérêt que les meneurs d'une grève doivent accorder au dialogue et à la négociation.

Le Secrétaire Général de l'ASAT-CI, Brahima CISSÉ, a, pour sa part, exprimé sa gratitude au Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique pour son soutien et sa politique managériale à visage humain.

Etienne TANOHI Niambé

4^{ème} ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ASSAT Mme KOFFI Odette réélue

La Présidente de l'Amicale des Secrétaires Standardistes du Trésor (ASSAT), KOFFI née GOLLY Odette, Secrétaire à la Direction des Systèmes d'Information, a été



plébiscitée au terme de la 4^{ème} Assemblée Générale de ladite amicale, qui s'est déroulée, du 28 au 30 avril 2017, à la Paierie du District de Yamoussoukro.

La rencontre a eu lieu en présence de M. N'GOUAN Patrick, Conseiller Technique, représentant le Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique.

Sur 168 votants, 100 membres de l'ASSAT (qui compte 325 membres) soit 59,52 % ont accordé leur suffrage, à Mme KOFFI Odette contre 66 voix (soit 39,28%) pour son adversaire Mme AMESSAN épouse PAYNE, secrétaire à l'Agence Comptable des Créances Contentieuses.

Nouvellement réélue, Mme KOFFI dit placer son mandat sous le signe de l'amélioration continue, du rassemblement, de l'union, du renforcement des acquis. Elle a promis faire de la formation de ses membres une priorité. Car, « une secrétaire bien formée réalise du bon travail...mais mal formée, elle peut représenter un danger pour l'Institution », a soutenu la Présidente de l'ASSAT.

Après avoir adressé ses remerciements à ses collègues pour avoir, une fois de

plus, placé leur confiance en elle, la Présidente de l'ASSAT a exprimé sa gratitude à la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique pour son soutien indéfectible à l'organisation de cette assemblée générale ordinaire (AGO). Qui, selon elle, a été un succès.

Lors de cette AGO dont le thème est : « L'utilité de la Formation dans la carrière d'un secrétaire », le Pr DIARRA Aly, expert-consultant en Andragogie, a, par ailleurs, instruit en tant que conférencier, les secrétaires sur les notions relativement à la formation continue, son utilité comme vecteur de la professionnalisation dans la carrière d'une secrétaire.

Ces assises ont été marquées également par la présentation du bilan moral et financier du bureau sortant jugé satisfaisant dans l'ensemble. À cet effet, M. N'GOUAN Patrick a traduit à l'endroit de l'ASSAT, l'intérêt que la Direction Générale accorde à ses actions. Pour le Conseiller Technique, « les secrétaires reflètent l'image du Trésor Public et, ont contribué en partie, à l'obtention des nombreux Prix obtenus par l'Institution ».

ETH



PAIERIE DU DISTRICT D'ABIDJAN

Les mutualistes s'oxygènent à Jacquville

Afin de commencer l'année en beauté, la Mutuelle des Agents de la Paierie du District d'Abidjan (MAPDA), a organisé une sortie-détente en vue de permettre à ses mutualistes de se ressourcer moralement après une longue période d'intenses activités.

C'est l'espace de « l'Ivoire Académie » situé à 5 km avant le pont de Jacquville qui a servi de cadre, dans le courant du premier trimestre, à cette sortie.

À cette occasion, la MAPDA a décidé d'associer la Direction des Affaires Financières et la Direction des Transports et de la Mobilité Urbaine du District d'Abidjan.

Selon le président de la MAPDA, LOUHOURIGNON Armand, l'organisation de cette sortie-détente cadre bien avec les objectifs poursuivis par la mutuelle. À savoir, créer des liens beaucoup plus profonds entre les membres d'une part, et d'autre part promouvoir l'esprit de famille prôné par la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique.

«Après une année de durs labeurs, nous avons estimé qu'il était nécessaire en ce début d'année d'offrir à nos mutualistes une sortie-détente pour leur permettre de se détresser et de reprendre des forces pour relever les défis de l'année 2017. Cette sortie

permet de renforcer la fraternité, la convivialité et la cohésion entre nous», a indiqué M. LOUHOURIGNON.

Cette journée récréative a été ponctuée par diverses activités aussi bien sportives que ludiques.

Profitant de ce temps de détente, Mme MAGONÉ Nelly épouse KOUAMÉ, présidente de la Mutuelle des Agents des Transports et de la Mobilité Urbaine, a, au nom de ses camarades, adressé ses remerciements à MM. OUATTARA Yaya et Robert Beugré MAMBÉ respectivement, Payeur et Gouverneur du District d'Abidjan pour cette initiative qui, selon elle, permet de renforcer les liens de fraternité.

DIOMANDÉ Abdoul Karim

2^{ème} CONGRÈS ORDINAIRE DE L'USAT-CI

ZOUZOUA Ferdinand nouveau Secrétaire Général

M. ZOUZOUA Nahounou Ferdinand a été élu Secrétaire Général de l'Union Syndicale des Agents du Trésor de Côte d'Ivoire (USAT-CI). C'était au cours du 2^{ème} Congrès de ce syndicat qui s'est tenu les 13, 14 et 15 avril 2017, à la Paierie du District de Yamoussoukro. Il remplace à ce poste, M. TIA Gouet, élu Député, siégeant désormais dans l'hémicycle. Cette rencontre a vu la participation d'environ 123 délégués sur 136 convoqués et la présence de responsables d'autres syndicats du Trésor Public.

À cette occasion, M. ZOUZOUA Nahounou Ferdinand, Contrôleur Assimilé, Chef de service Ressources

Humaines et Matériel, par ailleurs Secrétaire de la section USAT-CI d'Abengourou, était opposé, pour ce poste, à M. OUEDIE Foquix, premier Secrétaire Général Adjoint du bureau sortant.

À l'issue des élections, M. ZOUZOUA a été désigné nouveau responsable de l'USAT-CI avec 66.4% des suffrages exprimés. Le nouveau Secrétaire Général de l'USAT-CI a d'abord remercié les congressistes pour la confiance placée en lui avant d'ajouter que l'exercice de cette nouvelle fonction lui permettra de réaliser, ensemble avec les membres de l'USAT-CI, ses projets. Il s'agit notamment de tout mettre en œuvre pour accroître le capital humain de ce syndicat, de faciliter l'acquisition de terrains et de matériaux de construction, pour que les agents puissent construire dans la ville de leur choix ainsi que de procéder à des formations relatives au bien-être des agents, en particulier sur le budget familial.

GOWA Lida



JOURNÉES SPORTIVES AU TRÉSOR PUBLIC

Le coup d'envoi à l'Université Félix Houphouët-Boigny de Cocody



Le Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique, M. ASSAHORÉ Konan Jacques a officiellement donné le coup d'envoi des journées sportives au Trésor Public. C'était le samedi 25 mars 2017 au stade de l'Université Félix Houphouët Boigny de Cocody.

Le Directeur Général veut faire de la pratique du sport dans son Institution, une réalité. Ainsi, tôt le matin de ce samedi, les membres du Comité de Direction et de nombreux agents ont pris d'assaut le stade de l'Université. Répondant à l'invitation de leur premier responsable, ils vont consacrer la matinée à la pratique du sport dans un cadre empreint de convivialité et d'esprit d'équipe. « Le sport, notre trésor », c'est autour de ce slogan que le « coach » ASSAHORÉ et toute l'équipe ont célébré cette première journée.

Au premier coup de sifflet, démarre une marche en deux circuits longs, respectivement de quatre (4) et huit (8) kilomètres à la suite d'une trentaine de minutes d'échauffements.

Ces étapes bien franchies, chacun selon son rythme. Les différentes marches ont été suivies d'une séance de Zumba puis de deux rencontres de maracana.

La première a opposé les dames Chefs de postes, Fondés de pouvoirs et Sous directrices au personnel féminin. Les agents ont eu raison de leurs « patronnes » par un score d'un but à zéro.



Exercices gymniques, courses à petites foulées, maracana,...

La deuxième rencontre a été plus palpitante. Les membres du Comité de Direction, affrontaient ainsi l'équipe composée des membres de syndicats et d'associations. Cette partie a été remportée par les membres du Comité de Direction. Elle s'est terminée sur un large score de six (6) buts à trois (3) dont trois buts de belles factures réalisés par M. ASSAHORÉ et les trois autres du Conseiller Technique DADIÉ Anoma, par ailleurs, Président du comité d'organisation de ces journées.

« Une activité sportive régulière permet, non seulement d'oxygéner le corps mais également de le vider de bien d'impuretés à l'origine de plusieurs maladies imprévisibles, mais qui se trouvent être classées au nombre des tueurs silencieux qui guettent tout le monde », soutient le Directeur Général. M. ASSAHORÉ estime que la pratique du sport permet de décompresser, de renforcer la cohésion au sein de l'Institution. Ce projet, faut-il le préciser, devra s'étendre aux circonscriptions financières de l'intérieur du pays.

BADOU Atta



... marche, séances de Zumba Fitness, remise de trophée ont meublé cette journée sportive.

ESPRIT D'ÉQUIPE

Le Trésor Public expérimente le Team Building



Le team building, une innovation pour renforcer l'esprit de famille.

« Le groupe est toujours plus fort que le plus fort du groupe ». Ces propos sont de M. ASSAHORÉ Konan Jacques, Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique.

Samedi 1^{er} avril 2017, le Directeur Général a convié tout le personnel de la Direction Générale et quelques proches collaborateurs, notamment les Conseillers Techniques et des Directeurs Centraux à une sortie inédite à la baie des milliardaires. Placée sous le signe du renforcement de l'esprit de famille, cette journée a été meublée par des jeux et autres

exercices mettant au-devant le travail d'équipe.

Repartis en cinq groupes, les participants ont fait montre de leurs capacités à surmonter de façon solidaire, les obstacles pour l'atteinte d'un objectif commun. Des puzzles basés sur les principes du code d'éthique, aux toiles conçues en équipe, les participants ont fait montre d'une véritable générosité dans l'effort, en d'autres termes d'une réelle complémentarité entre les membres d'une même équipe.

À ce propos, a ajouté le Directeur

Général, chaque agent du Trésor Public a son importance dans l'exécution des missions qui nous sont confiées. Du réceptionniste au Directeur Général en passant par le chauffeur, l'agent du service courrier et la secrétaire. Le segment détenu par chacun d'eux doit être exécuté soigneusement pour permettre à l'administration d'avancer. C'est donc pour rappeler et mettre un accent particulier sur l'importance de l'esprit d'équipe que le Directeur Général a initié cette sortie qui est un ballon d'essai. Un essai réussi et qui sera, aux dires du principal initiateur, renouveler avec l'ensemble des membres du Comité de Direction.

Le team building qui traduit de l'anglais signifie esprit d'équipe, est une activité qui est courante dans les entreprises privées. Les responsables en charge des ressources humaines et autres communicateurs utilisent cette parade pour créer une parfaite cohésion autour des objectifs communs de l'entreprise et inviter les agents à être généreux dans l'effort dans l'intérêt de celle-ci. Telle est la démarche qu'entend explorer le Directeur Général, pour le Trésor Public.

Stane BONI

ILS ONT DIT...

A la fin du Team Building initié par le Directeur Général du Trésor Public, du simple agent aux Conseillers Techniques, tous ont été émerveillés et n'ont pas manqué de se confier à nous.

MÉA Aimé, Conseiller Technique
Président du comité d'organisation
« **Souder les liens, pour ensemble, atteindre les objectifs** »

« C'est un ballon d'essai que nous avons lancé. Dans son souci d'exploiter les outils modernes de gestion, le Directeur Général, nous a instruit d'organiser le Team Building qui n'est rien d'autre que le travail d'équipe. Une pratique courante dans le privé. C'est donc là-bas que nous sommes allés puiser cette activité pour le bonheur de notre administration. Beaucoup d'appréhension au départ parce qu'on s'est dit que cela sera vu comme une sortie détente et peut ne pas intéresser les participants. Mais à la pratique, on s'est rendu compte que la détente fait certes partie du Team building mais il y a bien plus. Parce que l'objectif de cette activité est d'arriver dans la détente à souder les liens pour, ensemble, atteindre les objectifs à nous fixés par l'État ».



M. HONOZON Faustin
Conseiller technique du Directeur Général

« **Multiplier les "Team building"** »

« Je pense que le team building est une activité à entreprendre un certain nombre de fois dans l'année avec une bonne périodicité pour plusieurs raisons. Vous savez, on a

l'impression que nous ne vivons que pour le travail, pas de moments pour se relâcher sagement. Aujourd'hui, on a senti la famille. Il n'a pas été question de travail, mais plutôt comment construire l'esprit de famille pour souder les agents autour d'un idéal commun, en d'autres termes les objectifs du Trésor Public. Cette activité m'a personnellement permis de découvrir cette belle baie lagunaire qui est une curiosité touristique ».

M. BAWA David, *Directeur des Ressources Humaines*
Vice-Président du Comité d'organisation
« Consolider l'esprit d'équipe »

« Le Team Building est un exercice qu'en gestion des ressources humaines, on désigne sous l'expression " la construction d'une équipe solide" et dans le cadre de la psychologie de travail, il s'agit de consolider l'esprit d'équipe et le respect de l'autre afin d'avoir un groupe soudé et solidaire. C'est nouveau pour beaucoup au niveau du public, mais je crois que le Directeur Général en autorisant cette activité, a imaginé à juste titre l'impact positif que cette activité aura sur le rendement de ses collaborateurs. À l'issue du rapport de cette activité, nous espérons très prochainement prendre en compte l'ensemble des services pour institutionnaliser la pratique au sein de l'administration ».



Mme ODOUKOU Viviane
Chargée d'Etudes à la Direction des Études, des Méthodes et de l'Organisation
« Nous saluons le management exceptionnel du DG »

« Je retiens au terme de cette belle journée, que la solidarité, l'esprit de famille ne sont pas de vains mots au Trésor Public. Ces activités nous ont

permis de mettre en pratique l'esprit de groupe nécessaire à la construction d'une administration qui compte. Voir le Directeur Général en équipe avec ses collaborateurs est un symbole fort. L'on comprend aisément pourquoi le Trésor Public occupe une place de choix sur le perron des administrations de référence en Côte d'Ivoire. Je voudrais dire merci au Directeur Général pour son management exceptionnel ».

BÉLÉHOUAN Ismaël

Agent au Service Courrier de la Direction Générale
« Nous avons vécu des moments de partage »



« Nous saluons cette belle initiative du Directeur Général qui donne l'occasion de renforcer les liens entre les agents et surtout partager avec tous la nécessité de se mettre ensemble pour avancer ensemble. Pour le modeste agent que je suis, j'ai été touché par la présence des patrons que j'avais l'habitude de voir de loin, faire des activités ensemble avec moi ».

Mme DOSSOU Angélique
Assistante du Directeur Général
« Étendre l'expérience à l'ensemble des agents »

« Avec le stress et la charge de travail que nous avons chaque jour dans nos différents services, il est évident que l'on n'a pas souvent le temps de se détendre. C'est pourquoi, je tiens à dire un grand merci au Directeur Général et à tous ceux qui ont pensé cette activité qui est le Team building. Et le charme de l'exercice est que nous avons pu allier travail et loisirs sans prise de tête. Mieux, ils sont nombreux les participants qui voulaient que ces instants ne prennent pas fin. Cette expérience, si elle est étendue à l'ensemble des agents apportera beaucoup au Trésor Public et partant à la Côte d'Ivoire ».



YAO Koffi Bertin
Agent spécialisé des Travaux Publics du Directeur Général Adjoint
AHOUSI Arthur
« Le Trésor Public est une vraie équipe »

« C'est la première fois que j'ai l'honneur de participer à un tel événement en compagnie de mes patrons. Le fait de mettre l'accent sur l'importance de mon

travail m'a permis de comprendre que chacun doit jouer son rôle pour permettre à notre maison d'avancer. Je retiens que chaque agent est en mission au sein du Trésor Public, qui est pour moi une équipe avec son Directeur Général comme capitaine ».

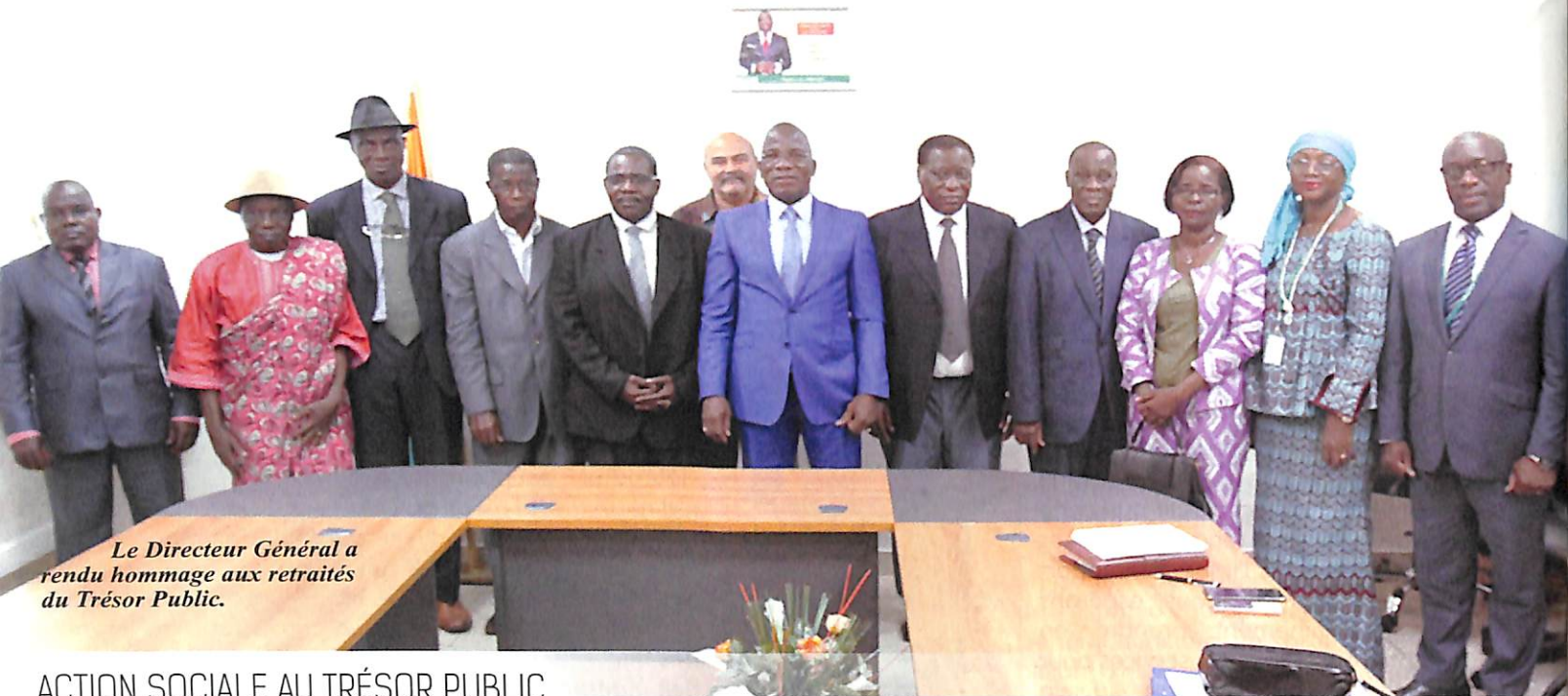
Mme DIDO Camille
Assistante du Directeur des Études, des Méthodes et de l'Organisation
« Une belle initiative à renouveler »

« Nous avons passé une agréable journée. Ce n'est pas les sorties ordinaires que nous connaissons. Aujourd'hui, nous avons, grâce aux différents jeux riches en enseignements, lancé un beau projet pour consolider l'esprit d'équipe. Nous tenons à dire merci à notre Directeur Général pour cette belle initiative. Vivement qu'elle se renouvelle ».



Propos recueillis par **Stane BONI**

Lisez et faites lire *Le Trésorier*



Le Directeur Général a rendu hommage aux retraités du Trésor Public.

ACTION SOCIALE AU TRÉSOR PUBLIC

63 agents à la retraite célébrés

La Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique a organisé, le 24 février dernier, au Plateau, une sympathique cérémonie à l'endroit de soixante-trois (63) agents, tous grades confondus, de cette Institution admis à la retraite.

Le Directeur Général, ASSAHORÉ Konan Jacques et les membres du Comité de Direction entendaient ainsi rendre hommage à ces valeureux agents pour des bons et loyaux services rendus à la Nation ivoirienne durant leur carrière professionnelle au Trésor Public.

« Nous célébrons des personnes de choix, des personnes qui ont mis la main et le cœur à l'ouvrage, au service de l'État de Côte d'Ivoire et du Trésor Public en particulier, durant plusieurs décennies ». Ces mots bien choisis du Directeur des Ressources Humaines, David BAWA, justifient au mieux ce dîner spécial, organisé par la bonne volonté du Directeur Général à l'endroit de ces vaillants serviteurs de l'État admis à faire valoir leurs droits à la retraite.

À la suite du Directeur des Ressources Humaines, ASSAHORÉ Konan Jacques a reconnu que « ses aînés » sont à la base de tous les lauriers glanés par le Trésor Public ces dernières années. « Vous avez offert vos bons et loyaux services à l'administration publique en général, et au Trésor Public en particulier par votre application, votre abnégation et votre don de soi qui ont permis de

bâtir la maison solide (ndlr : Trésor Public) dans laquelle nous, la jeune génération, sommes fiers d'habiter aujourd'hui », a souligné ASSAHORÉ avant d'ajouter : « chers aînés, recevez les remerciements de vos jeunes frères ».

À l'endroit des agents encore en activité, le Directeur Général du Trésor Public a souhaité que l'empreinte que les soixante-trois (63) célébrées laissent sur les pavés des différents services de cette administration, ne s'efface jamais et que leur exemple reste bien ancré dans les esprits. Poursuivant, ASSAHORÉ a indiqué : « Nous devons donc nous inspirer des valeurs de loyauté et de dévouement dont elles ont fait montre durant leur parcours pour conduire l'ensemble des initiatives visant à rendre notre maison encore plus belle ».

Le porte-parole des retraités, AKA Aka Yao a remercié le Directeur Général pour cette heureuse initiative qui, selon lui, justifie l'aspect social dans son management. Il a en outre invité ses collègues à saisir la main tendue du directeur Général, selon qu'il affirme : « Saisissons cette belle opportunité que nous offre notre Directeur Général pour que quel que soit le lieu où nous sommes, nous appuyons notre administration afin qu'elle atteigne les objectifs et les missions qui lui ont été assignés », a-t-il conclu.

BADOU Atta

Les retraités rendent hommage au Directeur Général

Une délégation de retraités (composée de 9 personnes) du Trésor Public conduite par M. AKA Yao, ex-Inspecteur Vérificateur Principal (IVP), a été reçue par le Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique, M. ASSAHORÉ Konan Jacques, le 7 mars 2017, l'immeuble SOGEFIHA, au Plateau.

Le but de cette importante rencontre, selon M. AKA, était de témoigner leur reconnaissance, au premier responsable du Trésor Public, après le vibrant hommage rendu par la Direction Générale, le vendredi 24 février, aux 63 agents (dont il fait partie) admis à faire valoir leur droit à la retraite.

« Nous voulons, à travers cette visite de courtoisie, vous dire sincèrement merci pour cette marque de considération témoignée à notre égard. Nous en sommes profondément touchés », a soutenu l'ex-IVP.

Quant à M. ASSAHORÉ Konan Jacques, qui avait à ses côtés M. BAWA David, Directeur des Ressources Humaines, il a tenu à saluer et féliciter une fois de plus, « ces valeureux agents » pour les loyaux services rendus au Trésor Public et à la nation ivoirienne.

Avant de leur souhaiter une retraite paisible, le Directeur Général a dit compter sur les conseils et expériences de ces aînés qu'il considère comme des « icônes » de l'Institution.

Etienne TANOHI Niambé

La cérémonie de célébration des retraités en images.



CONTRIBUTION À LA BONNE GOUVERNANCE

Les Agents Comptables auprès des projets pour un meilleur cadre réglementaire

À l'initiative de l'Amicale des Agents Comptables auprès des Projets, un séminaire s'est tenu du 27 février au 1^{er} mars 2017, à Abidjan, Plateau sur le thème « L'Agent Comptable auprès des Projets face au défi de la bonne gouvernance : quelles dispositions pour une gestion optimale des deniers publics ? ». Mme YAO Madeleine, Coordonateur du Don de Gouvernance et du Développement Institutionnel (DGDI), principal partenaire financier dudit séminaire, a à cette occasion salué l'initiative des Agents Comptables de projets.

Le Coordonnateur du DGDI n'a pas tari d'éloges à l'endroit des Agents Comptables de projets qui, grâce à leur sens élevé de la transparence, ont permis à notre pays de bénéficier de l'appui de la Banque mondiale à hauteur de plus de 13 milliards de F CFA en termes de soutien aux activités de la DGDI.

M. BROU BI Sawa, Conseiller Technique, représentant le Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique, a relevé que le thème du séminaire est en phase avec le Plan Stratégique de Développement (PSD) adossé à la vision du Directeur Général. Cela, a-t-il souligné, est la preuve que les Agents Comptables se donnent les moyens pour l'appropriation effective de la vision du premier responsable de l'Institution.

Au nom des Agents Comptables de Projets, Mme DIABAGATÉ née YOROT Lydie, Présidente de l'amicale, a rappelé la spécificité de la fonction de comptable public auprès des projets avant de plaider pour un cadre réglementaire plus propice à l'exercice de ladite fonction. Dans cette optique, les participants ont fait des projets d'arrêtés à soumettre aux autorités compétentes.

Les projets cofinancés, faut-il le rappeler, sont des projets dont le

financement est en grande partie fait par les bailleurs de fonds et autres partenaires au développement. Contrairement aux agences comptables des Établissements Publics Nationaux (EPN), les agences comptables des projets cofinancés ont un fonctionnement et des moyens de fonctionnement quasi différents de celles des EPN.

La bonne réalisation des projets repose sur la bonne tenue des comptes, un bon taux de décaissement et une réelle transparence dans la conduite desdits projets. Outre les agents comptables, les contrôleurs financiers et des coordonnateurs de projets ont pris part à cette rencontre qui a permis de communiquer suffisamment sur le rôle que chaque acteur est appelé à jouer dans la conduite des projets.

Stane BONI
Coll. Toussaint K.



Plusieurs cadres de l'administration ont pris part à ce séminaire.

CIRCONSCRIPTION FINANCIÈRE D'ADZOPÉ

M.ABOUSSOU Guillaume réélu à la tête de la Mutuelle des agents



Une mutuelle forte pour faire face aux défis.

L'Assemblée Générale Ordinaire électorale de la Mutuelle des agents de la Circonscription Financière d'Adzopé (MUCIFAD), s'est tenue le samedi 6 mai 2017, « au campement ASSÉKÉ » d'Adzopé. En présence Mme VIÉ-YAO Pauline et M. GOKOU Yodé Patrick, respectivement Trésorier Général d'Adzopé et Fondé de Pouvoirs de la Paierie de la Région de la MÉ.

À l'issue de ces assises qui se sont déroulées un bon esprit, M. ABOUSSOU Guillaume a été reconduit à la tête de la MUCIFAD. Les mutualistes ont par ailleurs, porté leurs choix sur Mme ASSEKE Jeanne d'Arc et M. ACHO Patrice, aux postes de commissaire aux comptes. L'occasion a été mise à profit par les membres pour faire le toilettage des textes qui régissent cette mutuelle.

SIGUI Bi
Correspondant TG Adzopé

SORTIE-DÉTENTE

La circonscription financière de Soubré se ressource à Yamoussoukro

À l'initiative de la Mutuelle des agents de la Circonscription Financière de Soubré, l'ensemble (CFS) du personnel a séjourné du vendredi 21 au dimanche 23 avril 2017, à Yamoussoukro, la capitale politique ivoirienne. Les collaborateurs de M. KAKO Oumpeubo Mathieu, chef de la circonscription financière de la région de la Nawa ont répondu à l'appel de leur mutuelle qui est une grande première depuis l'érection de ce poste en circonscription financière. Arrivés à Yamoussoukro en début de soirée le vendredi, c'est le samedi que cette sortie a connu ses temps forts.

En effet, les mutualistes avec à leur tête, le Trésorier Général, ont débuté leur séjour par la visite de la résidence privée de feu Félix Houphouët-BOIGNY, premier Président de la Côte d'Ivoire moderne.

Les visiteurs venus de la Nawa se sont d'abord rendus dans le caveau des BOIGNY et se sont inclinés sur la tombe du Président Félix Houphouët-BOIGNY, avant d'effectuer une visite des différentes pièces de la bâtisse de cinq (5) niveaux.

Guidés par M. KONAN Félix qui totalise plus de quarante (40) années de vie sur ce site présidentiel, accompagné d'un agent de la Direction locale du Tourisme, les visiteurs se sont fait expliquer la valeur que l'ancien maître des lieux accordait à chaque pièce de cette résidence et à chaque objet qui s'y trouve. Une résidence qui a accueilli des personnalités de renom des cinq continents.

La seconde étape de la visite a été consacrée à la fondation Félix Houphouët Boigny pour la recherche de la paix.

Pour finir cette journée chargée d'émotion pour beaucoup parmi les visiteurs qui faisaient le circuit pour la première fois, le cap a été mis sur la basilique Notre Dame de la Paix. Les agents de la Circonscription Financière de Soubré ont pu découvrir la foi traduite dans les actes à travers



Les agents de la CFS découvrent la résidence privée de feu Félix Houphouët Boigny.

cette œuvre immense dédiée au Tout-Puissant, le plus imposant des édifices de la capitale politique. C'est au pied de la Vierge Marie que

les visiteurs ont terminé cette belle randonnée touristique de la journée.

Stane BONI
Envoyé spécial

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES
DIRECTION GÉNÉRALE DU TRÉSOR
ET DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE

République de Côte d'Ivoire

Ensemble - Discipline - Travail



La Banque des Dépôts du Trésor Public

4

Nous sommes pour vous servir

ÉLÉPHANT



PRESTIGE



CARTÉPARGNE



LOYALE



La Banque des Dépôts du Trésor, vous êtes chez vous !

Téléphone : 20 25 84 84 / 20 25 84 85 / Fax : 20 25 84 96
Siège social : 6/B Avenue A. 58 Docteur Crozet
Boîte postale : 04 BP 468 Abidjan 04
Site web : www.labanque.tresor.gouv.ci / Numéro vert : 8000 1010

FÊTE DES MÈRES

La Paierie Générale de la Dette Publique célèbre ses mamans



Le Payeur Général de la Dette Publique entouré de ses collaboratrices.

M. AKA Aka Denis, Payeur Général de la Dette Publique, a communiqué avec les mamans de son département, le vendredi 26 mai dernier, à l'immeuble Sciam, au Plateau. Initiée par la Mutuelle des Agents de la

Paierie Générale de la Dette Publique (MAPGDP), cette fête visait à honorer les mamans de ce poste comptable général.

Selon Mme MOUSSAKO Mah Antinéa épouse DJÈ BI, Présidente de la MAPGDP,

il s'agissait de magnifier la femme, particulièrement celle de la PGDP pour le rôle capital qu'elle ne cesse de jouer dans leur famille respectives et dans les services. Au nom de ses sœurs, la présidente a traduit sa gratitude au premier responsable pour l'attention qui leur accorde et son implication personnelle à l'organisation de cette fête.

Ces instants de convivialité ont été mis à profit pour célébrer par anticipation les Hommes de cette Paierie. Par ailleurs, quatre agents ont été honorés. Il s'agit Mme OBA Germaine admise à faire valoir ses droits à la retraite et de trois agents promus qui sont SIMY Michaël, Mme KONÉ Katinan et Mme YAPI Mariette nommés respectivement Fondés Pouvoirs pour les deux premiers et Agent Comptable pour la dernière.

M. AKA Aka Denis a saisi cette occasion pour saluer et féliciter l'ensemble de ses collaborateurs pour le travail abattu et les a encouragés à consolider et raffermir les liens de fraternité.

Etienne TANOHI Niambé

PARRAIN DU TOURNOI DE L'AMITIE

Le Directeur Général encourage la pratique régulière du sport

Les enseignants du Lycée Mamie Houphouët Fétai de Bingerville regroupés au sein d'une association sportive dénommée Fétai Maracana Club de Bingerville (FEMAC), ont organisé le samedi 20 mai 2017, un tournoi sportif de huit équipes.

Ce tournoi dit de l'amitié, placé sous le parrainage de M. ASSAHORÉ Konan Jacques, Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique, s'est déroulé au Jardin Botanique de Bingerville.

Avant de donner le coup d'envoi de cette journée sportive, M. ASSAHORÉ Konan Jacques a relevé le sens de sa présence à cette manifestation sportive. « Étant moi-même sportif, j'encourage tous ceux qui s'adonnent régulièrement à une activité sportive en vue d'une meilleure santé », a-t-il indiqué, avant d'ajouter qu'un agent en bonne santé travaille mieux. Aussi, il a précisé l'intérêt accordé au sport dans l'Institution dont il est le premier responsable à travers le

slogan, « le sport, notre santé, notre trésor ».

Au nombre des participants à ce tournoi, figurent notamment une équipe du Trésor Public et une autre de l'Orphelinat de Bingerville composée uniquement des meilleurs

élèves de leur classe. Ces derniers ont par ailleurs reçu des dons composés essentiellement de riz et de pâtes alimentaires. Ce tournoi a été remporté par l'équipe Bolloré.

GOWA Lida Jean



M. ASSAHORÉ a félicité l'équipe BOLLORÉ, vainqueur du tournoi.



Les mutualistes ont changé d'air à Azzurety.

GRAND-BASSAM

La mutuelle s'offre un moment de détente

« Décompresser, communier et renforcer l'esprit de fraternité dans la circonscription financière de Grand-Bassam » tels sont les principaux objectifs de la sortie détente organisée par la Mutuelle des Agents du Trésor de Grand-Bassam (MATGB), le 8 décembre 2016, à l'espace plage "Beau jour" route d'azzurety (Grand-Bassam). Cette sortie qui a débuté par une marche sportive entre les

bureaux de la sous-préfecture de Grand-Bassam et l'espace plage "Beau jour", regroupait en plus des agents de la Trésorerie Générale de Grand-Bassam, ceux de la Trésorerie de Bonoua et l'agence de l'Agence Comptable Centrale des Dépôts (ACCD) de Bassam.

M. YAO Yao Adolphe, Trésorier Général, a saisi l'occasion pour présenter l'intérêt bénéfique que

revêt la pratique de la marche. Aussi a-t-il exprimé son immense joie d'être parmi ses collaborateurs dans ces moments de détente. Il a émis le vœu de voir ce type de rencontre se perpétuer, vu que les tâches que nous accomplissons au quotidien nous occupent en grande partie. Il a, par ailleurs, félicité les uns et les autres pour la qualité du travail abattu au cours de cette année et a exhorté l'ensemble des agents de la circonscription financière à redoubler d'efforts afin de relever les défis inscrits dans le plan stratégique de développement 2016-2020, du Trésor Public.

Le président de la MATGB M. TÉKY Mathieu, a affiché sa grande satisfaction pour cette mobilisation et a remercié la mutuelle sœur de la Trésorerie de Bonoua et l'ACCD de Grand-Bassam pour leur participation.

Arthur DJOUGBA

Correspondant TG de Grand-Bassam

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DU TRÉSOR

Le personnel en sortie-détente à Bingerville

« Se détendre, déstresser et consolider les liens de fraternité entre les agents » Tel est l'objectif de la Direction des Ressources Humaines du Trésor et de la Comptabilité Publique, qui a organisé le samedi 6 mai dernier, une sortie détente, sur le site " Le Bord", en faveur de son personnel.

Au cours de cette rencontre, qui a réuni les agents et responsables des différents services que compte ce département, plusieurs activités récréatives ont été menées, en présence de M. BAWA David, Directeur des Ressources Humaines (DRH) et du Conseiller Technique, MEA Aimé, représentant le Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique, par ailleurs parrain de ladite cérémonie. Il s'agit notamment de sport, de concours Karaoké, de danses et différents jeux.

Le DRH a salué ses collaborateurs pour leur mobilisation « Le Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique, dans sa vision managériale, a bien voulu nous donner cette opportunité de nous retrouver, comme il le fait chaque année. En votre nom,

je voudrais lui exprimer ma gratitude », a-t-il indiqué.

Par ailleurs, deux agents que sont, Mme ADOU Amelie, adjoint-administratif (DRH) et M. KOUASSI Kouakou Félix (DMG), agent de maîtrise, admis à faire valoir leurs droits à retraite, ont été honorés au cours de cette cérémonie. Ils ont reçu chacun des présents et une enveloppe, de la part de la section SYNATRÉSOR de la

Direction des Ressources Humaines.

Le représentant de M. ASSAHORÉ Konan Jacques, a, au terme de cette journée récréative, encouragé les initiateurs, et les a exhortés, à faire en sorte que ce type de rencontre se tienne, au moins deux fois dans l'année.

Etienne Tanoh Niambé



Les agents de la DRH ont partagé de bons moments.

Une politique Qualité pour bâtir une administration plus performante

La politique qualité se définit comme l'ensemble des orientations et des intentions générales relatives à la qualité telles qu'elles sont officiellement formulées par l'organisme.

La politique qualité est donc un moyen qui permet à la Direction de communiquer à l'ensemble du personnel, ses orientations en termes d'organisation et de développement. En ce qui concerne le Trésor Public, la politique qualité, signée par le Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique M. ASSAHORÉ Konan Jacques, est à sa quatrième version.

Elle s'articule autour de sa vision qui consiste à bâtir une administration du Trésor Public plus performante, capable d'accompagner efficacement les efforts de croissance économique de notre pays.

POURQUOI UNE POLITIQUE QUALITÉ AU TRÉSOR PUBLIC ?

La Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique a fait le choix de bâtir son système de Management qualité conformément au référentiel ISO 901 version 2015.

Cette norme exige de la Direction Générale la rédaction d'une politique qualité à travers laquelle, elle décline les éléments concrets de son engagement.

La politique qualité doit :

- a) être disponible et tenue à jour sous la forme d'une information documentée;
 - b) être communiquée, comprise et appliquée au sein de l'organisme;
 - c) être mise à la disposition des parties intéressées pertinentes, le cas échéant.
- La politique qualité du Trésor Public est présentée sous forme d'affiche et comporte quatre grands axes stratégiques définis par le Directeur Général :

- accélérer la modernisation de nos outils et méthodes de gestion ;
 - accroître les capacités de financement de l'état ;
 - améliorer la transparence et la gouvernance ;
 - renforcer les capacités opérationnelles et le bien-être social du personnel.
- Chaque service et chaque acteur doit s'approprier et décliner ses orientations dans leurs actions quotidiennes. Par ailleurs, la Direction de la Qualité et de la Normalisation (DQN) en collaboration avec la Direction de la Documentation et des Archives (DDA) a instruit les services du Trésor Public du retrait de l'ancienne politique qualité, en remplacement de la nouvelle qui a fait objet de diffusion par la Direction de la Communication et des Relations Publiques (DCRP).

■ Une sélection de
Mme LY KONÉ Alimata
Chef de service Écoute Client Visuel

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES



DIRECTION GÉNÉRALE DU TRÉSOR
ET DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE

VERTU DU MOIS
MAI 2017
LE DEVOIR DE RÉSERVE

RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union - Discipline - Travail



*"En toute circonstance
et en tout lieu,
je m'impose le devoir
de réserve".*



Observatoire
de l'Éthique et de la Déontologie
du Trésor Public de Côte d'Ivoire

Numéro vert : 8000 1010
Tél : 20 305 075 - observatoire@tresor.gouv.ci - <http://observatoire.tresor.gouv.ci>



POLITIQUE QUALITÉ

DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DU TRÉSOR ET DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE

La Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique est un acteur essentiel de la gestion des finances publiques par ses missions de mobilisation des ressources, de règlement des dépenses, de gestion de la trésorerie et de tenue de la comptabilité. Elle assure également la régulation du secteur financier (bancaire, assurances et Systèmes Financiers Décentralisés).

Notre vision de bâtir une administration du Trésor Public plus performante, capable d'accompagner efficacement les efforts de croissance économique de notre pays, ne peut se réaliser sans la prise en compte de notre environnement caractérisé notamment par :

- l'exigence de satisfaire les attentes et les besoins de nos usagers/ clients et partenaires ;
- la nécessité d'adapter notre organisation aux mutations et transformations du cadre légal et réglementaire au niveau de l'État et de ses démembrements ;
- la nécessité de lever des fonds sur le marché des capitaux en vue d'accroître les capacités de financement de l'État.

Pour relever ces défis, la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique a mis en place un système de management intégré Qualité - Contrôle Interne - Engagements de service, en vue d'améliorer ses performances en adaptant en permanence son savoir-faire aux normes internationales.

La réalisation d'une telle ambition passe par notre mobilisation autour des orientations stratégiques ci-après :

- 1- **accélérer la modernisation de nos outils et méthodes de gestion ;**
- 2- **accroître les capacités de financement de l'État ;**
- 3- **améliorer la transparence et la gouvernance ;**
- 4- **renforcer les capacités opérationnelles et le bien-être social du personnel.**

Pour ce faire, je m'engage à fournir les ressources nécessaires au développement et à l'amélioration continue de notre Système de Management Intégré.

En conséquence, j'attache du prix à l'appropriation, par tous les services, des outils et méthodes de gestion et au respect rigoureux des exigences des parties intéressées.

J'exhorte donc le Comité de Direction et l'ensemble du personnel à s'impliquer effectivement avec moi dans la réalisation de notre projet commun.

Fait à Abidjan, le 03 Janvier 2017



ASSAHORÉ Konan Jacques
Directeur Général du Trésor
et de la Comptabilité Publique

CORRECTION EXERCICE ASTER N°41

a) Complétez l'extrait du **T60** du poste au 31 octobre 2016 sachant que :

✓ des mandats de la mairie d'un montant total de **275 450 000** F CFA ont été payés.

❖ **Ce montant est porté au débit du compte 433 « commune ».**

✓ les versements effectués par le régisseur de l'hôpital s'élèvent à 12 500 000 F CFA. Les dépenses sur ressources propres indiquent un cumul de 6 000 000 F CFA.

Il s'agit des actes de santé. Il y a une répartition à faire à savoir :

❖ Part État (20%) : $12\,500\,000 \times 20 = 2\,500\,000$ F CFA à imputer au crédit du compte 390.302.171 « actes santé part État » ;

❖ Part FAS (15%) : $12\,500\,000 \times 15 = 1\,875\,000$ F CFA à imputer au crédit du compte 390.302.172 « actes santé part FAS » ;

❖ Part Intéressement (15%) et fonctionnement (50%) : $12\,500\,000 \times 65 = 8\,125\,000$ F CFA à imputer au crédit du compte 436.1 « Recettes Formation sanitaire » ;

Concernant les dépenses sur ressources propres, le montant de 6 000 000 F CFA est à imputer au débit du compte 436.1 « Recettes Formation sanitaire ».

✓ le cumul des bordereaux de remise de chèques à la banque est de 11 500 000 F CFA. Le solde débiteur du compte 514.2 est de 1 500 000 F CFA.

❖ Ce montant représente les chèques déposés à l'encaissement ; il est imputé au débit du compte 514.2 et au crédit du compte 476.12.13.

❖ Si le compte 514.2 à un solde débiteur de 1 500 000 F CFA alors le montant à imputer à son crédit est : $11\,500\,000 - 1\,500\,000 = 10\,000\,000$ F CFA (ce montant est aussi imputé au débit du compte 476.12.13).

✓ les dépenses sur crédits délégués prises en charge

s'élèvent à 45 000 000 F CFA. Le stock des restes à payer physiques indique un cumul de 15 000 000 F CFA.

Les dépenses prises en charge (PEC) de 45 000 000 f sont imputées au débit du compte 390.304.011 et au crédit du compte 476.311.

Connaissant les restes à payer (RAP de 15 000 000), pour trouver le total dépenses réglées, on procède ainsi :

$PEC - RAP = 45\,000\,000 - 15\,000\,000 = 30\,000\,000$ F CFA (ce montant est à imputer au débit du compte 476.311).

✓ le décompte de l'encaisse physique est de 3 000 000 F CFA.

❖ Ce montant représente le solde débiteur du compte 531.2 « caisse ».

Le montant à imputer au débit de ce compte est : $75\,000\,000 + 3\,000\,000 = 78\,000\,000$ F CFA.

✓ les approvisionnements effectués par le Trésorier Général s'élèvent à 105 000 000 F CFA.

Ce montant est à imputer au débit du compte 582.2 « Mouvements de fonds entre TG et PCR ».

✓ le compte de mouvement de fonds interne à un solde toujours nul, donc débit = crédit.

Le montant à imputer au débit du compte 584 est de 50 000 000 F CFA.

b) Justifiez l'écart entre le solde de la banque et celui du compte 515.2 au T10bis.

Le solde du compte 515.2 au T10 bis est : $155\,000\,000 - 143\,000\,000 = 12\,000\,000$.

Il faut établir le certificat de concordance bancaire

Avoir du dernier relevé au 29 /10/2016	15 500 000
Avis de débits attendus	- 5 500 000
Avis de crédits attendus (mouvement fonds interne uniquement)	+ 2000 000
Solde du 515.2 au T10Bis au 31/10/2016	12 000 000

Extrait du T10bis arrêté au 31 octobre 2016

Comptes	libellé	Masses de gestion		soldes au 31/10/2016	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit
390.302.171	Actes de santé part État		2 500 000		2 500 000
390.302.172	Actes de santé part FAS		1 875 000		1 875 000
390.304.011	Dépenses particulières du Trésor	45 000 000		45 000 000	
397	Compte contrepartie BE		43 500 000		43 500 000
433	Commune	275 450 000	375 450 000		100 000 000
436.1	Recettes Formation sanitaire	6 000 000	8 125 000		2 125 000
472.11.01	Frais de tenue de compte				
476.12.13	Chèques déposés à l'encaissement	10 000 000	11 500 000		1 500 000
514.2	Chèques déposés à l'encaissement	11 500 000	10 000 000	1 500 000	
476.311	Crédits Délégués année courante	30 000 000	45 000 000		15 000 000
515.2	Banque commerciale	155 000 000	143 000 000	12 000 000	
531.2	Numéraire	78 000 000	75 000 000	3 000 000	
582	Mouvements de fonds entre TG et PCR	105 000 000		105 000 000	
584	Mouvements de fonds interne	50 000 000	50 000 000	0	
TOTAL		765 950 000	765 950 000	166 500 000	166 500 000

■ **BLÉ Bénédic G**

Fondateur de Pouvoirs à l'ACCT

EXERCICE ASTER N°42

Thème : **Spécifications numériques et rectification des comptes d'opérations dans Aster**

La Recette des Impôts Divers de Trechville, PC 836 est un poste rattaché à la Recette Principale des Impôts Abidjan Sud I, PC 899. Agent au service Balance de l'Agence Comptable Centrale du Trésor (ACCT), vous êtes chargé d'assister ce poste. Lors de la saisie des opérations, un des agents du poste qui n'a aucune connaissance en comptabilité vous pose des questions à partir des données de l'écran suivant :

Consul./Annul. Saisie écritures comptables

Gestion : 2017 Poste comptable : 836

Journal : T10BISDC - grand livre recapitulatif des PC de la DGI- Statut : Comptabilisé

Ecriture : 46 T70A PATENTE 5èQZ17 RID TREICH II PC 836

Détail lignes Complément ligne Références bancaires Ecarts de change

Schéma : T70A PATENTE BORDEREAU DE TRANSFERT DES REC. DIV. T70A PAT

Modèle de ligne	Compte	Montant débit	Montant crédit
301.24.2121	390.301.24.2121		3 716 172
-> <input type="checkbox"/> Annulation droits constatés Spécifications : 911.2421			
301.24.2119	390.301.24.2119		11 148 419
-> <input type="checkbox"/>	391.31	475 99 84	
301.24.2128	390.301.24.2128		6 193 561
-> <input type="checkbox"/>	391.31	466 298 11	
	Total débit	Total crédit	
	26 336 054	26 336 054	

Retour

1/ Que signifient les « spécifications » numériques qui accompagnent les écritures enregistrées aux comptes d'opérations ?

2/ À partir de ces données, décrivez la procédure de comptabilisation des recettes :

- Chez le Receveur des Impôts Divers de Trechville ;
- Chez le Receveur Principal des Impôts ;
- Chez l'Agent Comptable Central du Trésor.

L'agent chargé de la comptabilité vous informe que le 06 mars 2017, la patente des commerçants d'un montant total de 3 895 907 903 F, a été entièrement reversé au Fonds d'Entretien Routier (FER). L'agent note qu'il a omis de faire la répartition comme prévue par les textes à savoir :

Compte 390.301.24.2128 « Patente Commerçants /FER » 25% ;

Compte 390.301.24.2121 « Patente Commerçants- Part État » 15%

Compte 390.301.24.2119 « Patente Commerçants - Part Collectivités Territoriales et Districts » 60%.

3 / Proposez à l'agent chargé de la comptabilité les écritures rectificatives dans ASTER.

NB :

❖ les comptes 390.301.24.2128 « Patente Commerçants / FER » et 390.301.24.2119 « Patente Commerçants - Part Collectivités Territoriales et Districts » ont pour spécification 3 le code PC 501 -ACCT ;

❖ l'imputation budgétaire du compte 390.301.24.2121 « Patente Commerçants- Part État » est 01200000000071421 « contribution des patentes ».

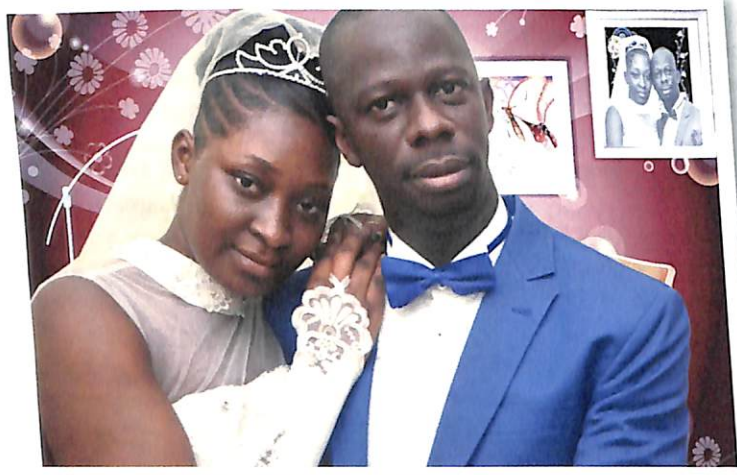
■ **BLÉ Bénédic G**
Fondé de Pouvoirs à l'ACCT



Coin du Bonheur

Césaire et Noëlle unis par les liens sacrés du mariage

M. FOUHOYIRO Aimé-Césaire, Contrôleur du Trésor, Chef de service Comptabilité à la Trésorerie Générale de Soubré et Mlle ADJOUMANI Aman Noëlle, coiffeuse, se sont dit "oui" le samedi 8 avril dernier, à la Mairie de Soubré.



Etienne et Suzanne se sont dit "oui"

M. KOUAMÉ Étienne, Agent Comptable à l'École Ivoirienne de Bijouterie et des Métiers Annexes et Mlle KONAN Ahou Bah, juriste, se sont dit "oui" le 18 février 2017 à l'Hôtel du District d'Abidjan. La bénédiction nuptiale a eu lieu à la Paroisse Sainte Élisabeth de Yopougon Ananeraie.



Kiébo et Nicole ont scellé leur amour

M. N'GBESSO Krébo Bruno, agent à la Direction des Moyens Généraux et Mlle OKA Ahou Nicole, agent à la Paierie du District d'Abidjan, ont scellé dans la ferveur, leur union, le vendredi 25 novembre dernier, à la Mairie du Plateau.

Coin du Bonheur

Pagagnan et Èvelyne unis par les liens sacrés du mariage

M. KONÉ Pagagnan Albert, agent à la Trésorerie Générale de Bondoukou et Mlle SAWADOGO Haoua Evelyne, commerçante, se sont dit "oui" le samedi 8 avril dernier, à la Mairie d'Anyama. La bénédiction nuptiale a eu lieu le 6 mai 2017, à l'Eglise Saint Mathias de Yopougon.



Beugré et Flore ont signé le livret familial

M. DOGO Beugré Albert, en service, à l'ACCD d'Adzopé et Mlle KÉKÉ Essibehi Flore Rosette, commerçante se sont officiellement unis le jeudi 16 décembre 2016, à la Mairie de ladite commune.

Le couple a reçu la bénédiction nuptiale à l'église Baptiste Œuvre et Mission d'Adzopé.

Adjadjio et Sonia ont officialisé leur union

M. ABLEKE Adjadjro Albert, en service à la Direction des Moyens Généraux du Trésor Public et Mlle OUATTARA Kiléfan Sonia, étudiante en Droit à l'Université Alassane OUATTARA, se sont officiellement unis, le samedi 20 mai 2017, à l'Hôtel Communal de Cocody. La bénédiction nuptiale du couple a eu lieu à la Paroisse Saint Pierre de Blockauss.

Nos vœux de paix et de bonheur aux différents couples.

■ **TANOH Etienne Niambélé**

N'gowa N°42

MOTS CROISÉS

PRINCIPE :

Son but est de retrouver tous les mots d'une grille grâce aux définitions données en annexe. Des définitions sont données pour toutes les lignes (mots horizontaux) et toutes les colonnes (mots écrits verticalement) de la grille : ainsi les mots de ces deux directions s'entrecroisent, d'où le nom de « mots croisés ».

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
A												
B												
C												
D												
E												
F												
G												
H												
I												
J												
K												
L												

HORIZONTAL

A: Comprennent plusieurs épaisseurs **B:** Fleuve d'Italie, Rainura
C: Tricherai, Chef-lieu de canton du Var **D:** Détendu, Lac d'Irlande du Nord **E:** Doubla de coton à pansements, Diminution **F:** Forces françaises de l'intérieur, Maréchal de France à partir de 1765
G: Marquai, Volcan actif du Japon **H:** Chef sudiste pendant la guerre de Sécession, Détecteur de poissons, C'est-à-dire **I:** À moitié, Prélevons le zeste **J:** Publiai, Insecticide **K:** Chef-lieu d'arrondissement de Lot-et-Garonne, Relatif à l'aile **L:** Chanteur français (la Mer), Général et homme politique portugais (1935)

VERTICAL

1: Copient **2:** Lente, Canard **3:** Ville du Québec, Colère
4: Sélectionnât, Organisation du traité de l'Atlantique Nord
5: Faux, Point gagnant **6:** Fille de Déméter, Philosophe chinois (Vie - Ve s **7:** Femelle du daim, undefined **8:** Pisser, Hospice **9:** Cela, Théologien et philosophe allemand (1260- vers 1328), Arrose Gravelines **10:** Montrent un grand contentement, Dieu de la Guerre et du Savoir **11:** Ville du Nigeria, Frictionner **12:** Connaisses, Intentes

SUDOKU

		2						
5	8				3		4	
			8	4		5		
9		7			6	4	1	5
8								7
3	5	6	1			9		8
	9		2		8			
	6		4				9	1
								3

Solution jeu 41

MOTS CROISÉS

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1	M	E	C	O	N	T	E	N	T	A	I	S
2	A	F	F	R	O	N	T		I	M	B	U
3	S	F		A	U	T	E	U	R		E	
4	S	A	B	L	E		N		A	I	R	E
5	A	R	A		R	A	D	E	S		I	N
6	C	E	D	E	E		R		S	U	D	
7	R		A		N	I	E	C	E		E	H
8	A	D	U	L	T	E		A	N	I	S	E
9	I	O	D	E				A	R	T	S	B
10	S	I		B	A	C	H	A		A	I	R
11		G	R	E	L	E		B	I	A	X	E
12	A	T		L	E	P	R	E		C		U

SUDOKU

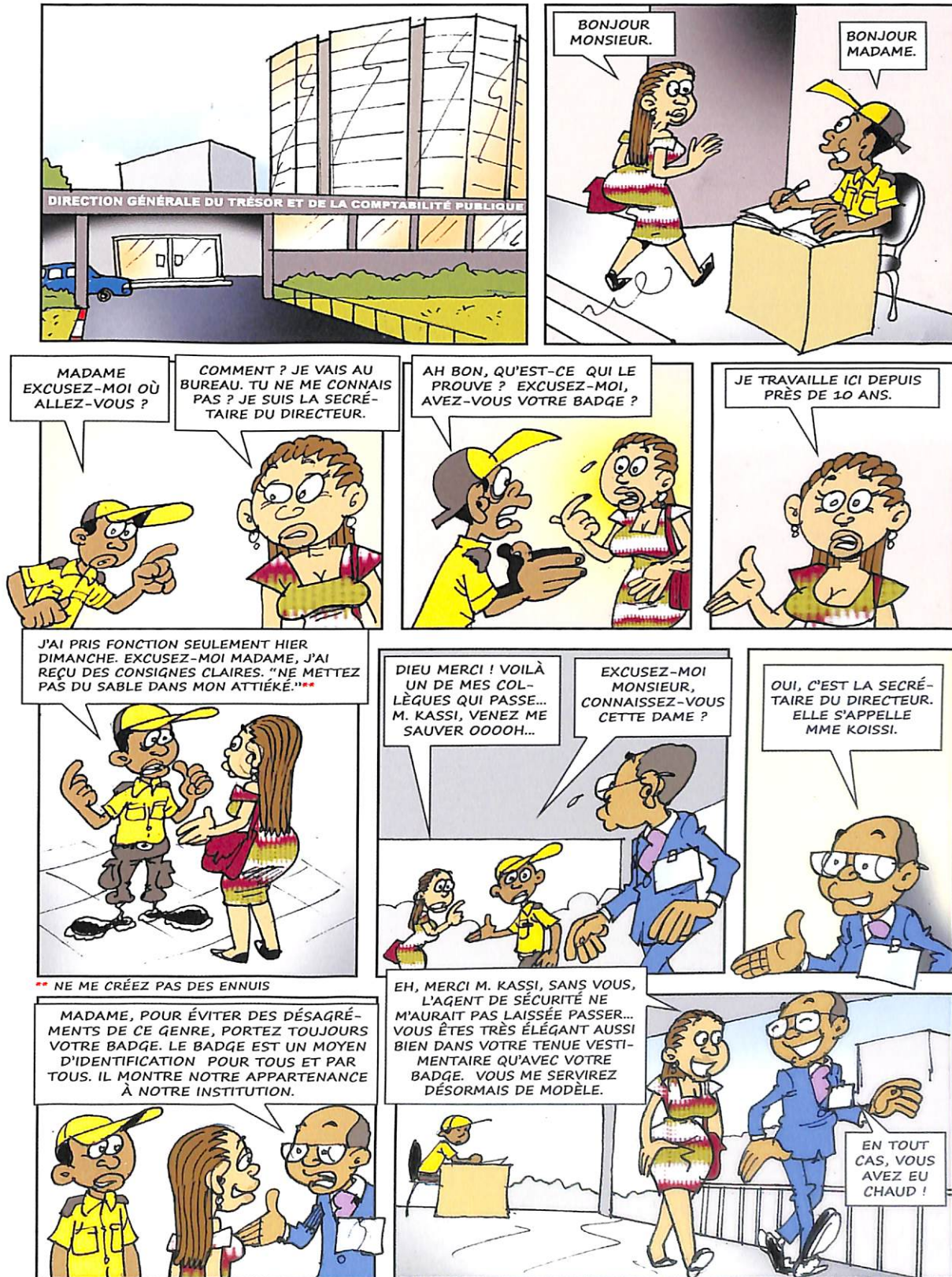
7	5	2	9	8	6	4	3	1
6	4	3	2	7	1	8	9	5
9	1	8	5	3	4	6	7	2
8	2	9	7	1	5	3	6	4
5	3	7	4	6	2	9	1	8
4	6	1	3	9	8	2	5	7
2	9	4	1	5	3	7	8	6
3	8	5	6	2	7	1	4	9
1	7	6	8	4	9	5	2	3

Proposé par

KOFFI Adja Sabine Alexise

EN VUE DE L'APPROPRIATION DE LA CULTURE INSTITUTIONNELLE PAR LE PERSONNEL DU TRÉSOR PUBLIC, "LE TRÉSORIER" OUVRE UNE LUCARNE SUR LA SENSIBILISATION AU PORT DU BADGE.

LE MATIN À 7 HEURES 30 MINUTES, DEVANT L'ENTRÉE PRINCIPALE DE LA DGTC, UN NOUVEL AGENT DE SÉCURITÉ VIENT D'ARRIVER À CE POSTE. IL A REÇU POUR CONSIGNES DE VÉRIFIER L'IDENTITÉ DES PERSONNES QUI ACCÈDENT AUX LOCAUX.



LE PORT DU BADGE EST OBLIGATOIRE AU TRÉSOR PUBLIC. IL PARTICIPE À LA PROMOTION DE LA CULTURE INSTITUTIONNELLE.

VERTU DU MOIS
JUILLET 2017
**LE RESPECT
DES COLLABORATEURS**

*Pour l'atteinte
des objectifs, je dois
respect et considération
à mon collaborateur.*

